RAPPORT ANNUEL 2018

ACTIVITÉS - RÉSULTATS FINANCIERS - DÉVELOPPEMENT DURABLE

Siège social : Abidjan Treichville

SOMMAIRE

Message du Président P.4
Organisation de la Compagnie P.5

01 ACTIVITES

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire P.8
Faits marquants de l'année 2018 P.9
Chiffres clés au 31 décembre 2018 P.11
Environnement économique P.20
Bilan des activités P.21

02 RESULTATS FINANCIERS

Rapport Général des Commissaires aux Comptes P.35
Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions Règlementées P.37
Projet de Résolutions – Assemblée Générale Ordinaire P.40
Composition du Capital et Filiales P.42
Etats Financiers P.45
Règles et Méthodes Comptables P.52

03 RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2018

Sommaire P.02
Editorial P.04
Declaration rse du comite de direction generale P.05
La cie : une entreprise de reference dans la gestion du service public africain P.06
Chaine de valeurs des metiers de la cie et developpement durable P.07

Construire notre engagement sur une gouvernance forte P.11
A/ decider avec des organes de gouvernance fort P.12
B/ perenniser une gouvernance responsable P.13
C/ placer l'ethique au centre de la decision P.16
D/ evaluer et certifier nos systemes de management P.19

Rendre accessibles les services essentiels de la vie P.31
A/ ameliorer les performance des installations et des operations P.32
B/ etendre l'acces aux plus demunis P.34
C/ developper les services innovants P.36

Preserver l'environnement et integrer le changement climatique P.39
A/ rationaliser les consommations de matieres premieres P.40
B/ inciter les clients à une consommation P.42
C/ maitriser nos rejets P.44
D/ lutter contre les changements climatiques P.45

Developper le capital humain P.47
A/ encourager des emplois justes et durables P.48
B/ assurer une protection financiere a nos collaborateurs P.55
C/ garantir la sante & la securite au travail P.62
D/ investir dans la formation P.66

Contribuer au developpement local P.73
A/ developper des partenariats publics-prives P.74
B/ nourrir les liens de proximite P.75
C/ actions de sponsoring et mecenat P.79

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

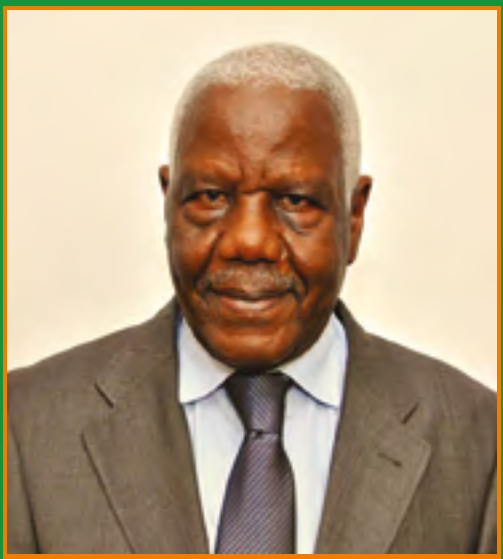

Ousmane DIARRA
PCA CIE

Mesdames et messieurs,

Chers actionnaires,

La stabilité politique et sociale continue de favoriser une dynamique de croissance économique forte et soutenue avec laquelle la Côte d'Ivoire a renouée, depuis la sortie de crise en 2011.

L'année 2018, marquée par l'application d'un plan d'efficience, a montré la capacité de notre compagnie à préserver des performances opérationnelles et financières satisfaisantes dans un contexte particulièrement difficile.

Les membres de nos équipes, femmes et hommes dévoués et engagés à offrir un service de qualité aux populations, ont su relever avec habileté et intelligence les nombreux défis inhérents à notre mission.

Je voudrais, avec vous, leur témoigner ma reconnaissance, mon enthousiasme et mon estime, les féliciter pour les prouesses enregistrées et les exhorter à persévérer dans la dynamique d'amélioration continue des processus et des accomplissements.

Notre compagnie, avec votre soutien constant, travaille, chaque jour davantage, à montrer qu'elle est pour l'Autorité Concédante, le meilleur partenaire possible pour le service public national de l'énergie électrique.

Je vous remercie.

ORGANISATION DE LA COMPAGNIE

ADMINISTRATEURS

ALBEROLA Marc		Administrateur
AXA REIM SGP	représenté par GAILLETON Julien	Administrateur
BONI Konan Claude		Administrateur
DIARRA Ousmane		Administrateur
ETAT de Côte d'Ivoire	représenté par TRAORE Amidou	Administrateur
KAKOU DOMINIQUE		Administrateur
LE GUENNOU Vincent		Administrateur
LODUGNON Brice		Administrateur
PETERSCHMITT Louis		Administrateur
TAUZIAC Eric		Administrateur

DIRECTION GÉNÉRALE

KAKOU Dominique	Directeur Général
KACZMAREK André Marie	Directeur Général Délégué
KOUADIO Emmanuel	Directeur Général Adjoint, Secrétaire Général
KOUASSI Mathias	Directeur Général Adjoint chargé du pôle Distribution
SIAKA Bakayoko	Directeur Général Adjoint chargé du pôle PTME
DAURIAC Stéphan	Directeur Général Adjoint chargé du pôle AGF
COULIBALY Lenzéni	Directeur Général Adjoint chargé du pôle DPSC

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ERNST & YOUNG	Commissaire aux Comptes titulaire
MAZARS COTE D'IVOIRE	Commissaire aux Comptes titulaire
UNICONSEIL	Commissaire aux Comptes suppléant
M. YAO KOFFI Noël	Commissaire aux Comptes suppléant

01

ACTIVITES

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Mesdames et Messieurs,
Chers actionnaires,

Nous vous avons convoqué en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux statuts, afin de vous faire entendre la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration, ainsi que des Rapports de vos Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et sur les opérations intervenues au cours de cette période.

Nous vous demanderons, après avoir entendu ces rapports, de statuer sur les comptes et de vous prononcer sur les résolutions qui vous seront soumises.

Nous rappelons que tous les actionnaires ont eu la faculté de consulter, au siège de la société, les comptes présentés sur les imprimés conformes au plan comptable et qui sont adressés à la Direction Générale des Impôts (Direction des Grandes Entreprises) selon la législation en vigueur.

Votre Conseil d'Administration se tient également à votre disposition pour vous fournir, en séance, tous les éclaircissements que vous pourriez souhaiter.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2018

L'activité économique a évolué en 2018 dans un environnement favorable, marqué par l'accélération des grands chantiers publics et le renforcement de l'attractivité de la Côte d'Ivoire à travers la poursuite des réformes relatives au climat des affaires.
La Côte d'ivoire continue de bénéficier de la confiance des investisseurs et des bailleurs de fonds engagés à la soutenir dans son vaste programme de réformes économiques.

Sur le plan politique et social

L'année 2018 s'est déroulée dans un environnement calme et apaisé avec un indice de sécurité nationale se situant en dessous de 1,5 sur l'échelle des Nations Unies et quelques faits majeurs qui ont contribué à la décrispation du climat politique
notamment la prise par le Président de la République d'une ordonnance pour accorder l'amnistie à plus de huit cents (800) citoyens ivoiriens, poursuivis ou condamnés pour des infractions en lien avec la crise postélectorale de 2011, ou pour des infractions contre la sûreté de l'Etat commises après le 21 mai 2011.
Ainsi, la CIE a travaillé dans un environnement socio-politique incitatif au bon déroulement de l'activité économique.

Au plan sectoriel

L'exploitation du système électrique en 2018 a enregistré les faits saillants suivants :

- Exportation vers le GHANA suite à leur demande de secours du 1er au 25 février 2018 ;
- Limitation de la nomination de gaz de FOXTROT à 154 Mpc/j avec un Take Or Pay de 140 Mpc/j depuis le 01/04/2018 ;
- Pointe maximale de consommation de 1388 MW réalisée le jeudi 03 mai 2018 à 23h15 ;
- Synchronisation des réseaux burkinabè et ghanéen avec la mise en service de la ligne 225 kV Bolgatanga-Zagtouli le 28/06/2018 ;
- Déclenchement général sur le réseau électrique ivoirien enregistré le 09/10/2018 suite à des perturbations sur le réseau ghanéen ;
- Mise en service de la file 225 kV Laboa-Boundiali -Ferké le 30/12/2018 : bouclage du réseau 225 kV Nord.

Au niveau de la qualité de service

Plusieurs actions ont été entreprises pour l'amélioration de la qualité de service et la satisfaction de la clientèle notamment :

- l'elaboration d'une stratégie commerciale basée notamment sur la segmentation des clients ;
- La poursuite du déploiement des compteurs électroniques qui permettent d'accroître les performances techniques en utilisant moins de ressources ;
- L'extension de l'opération de normalisation avec pose de compteur électronique pour accélérer les résultats ;
- Le lancement du site pilote de la E-Agence
- Le lancement du site pilote de Ticket Conso ;
- Le développement du programme électricité pour tous (PEPT) notamment dans les quartiers péri-urbains pour non seulement faciliter l'accès à l'électricité des populations à faible revenu mais aussi et surtout pour lutter efficacement contre la fraude massive et éradiquer le phénomène des revendeurs qui sont à l'origine du trafic d'électricité.

Au titre des relations avec les partenaires extérieurs

Afin de profiter des expériences d'autres entreprises, la CIE participe régulièrement et activement aux activités organisées par la CNPS (Caisse Nationale de Prévoyance Sociale). Cet engagement s'est traduit par plusieurs distinctions en 2018 :

- Lauréat du second prix du concours international de productions audiovisuelles en œuvres graphiques et visuelles des institutions de SST lors du 9ème Symposium sur l'Audiovisuel et la Prévention des Risques professionnels de Ouagadougou (SYAPRO) en 2018 au Burkina ;
- Lauréat de 8 prix en 2018 lors du concours national des Comités Sécurité et Santé au Travail (CSST) pour les structures de moins de 200 salariés (les 3 premiers prix dans le domaine

CSST, les 3 premiers dans le domaine de la santé au travail et le deuxième et troisième prix dans le domaine de la sécurité au travail).

Au titre des ressources humaines

Mise en place de la Mutuelle Sociale Santé (Mu2S) : Au cours de l'Assemblée générale constitutive qui s'est tenue le 31 Août 2018 au CME, il a été décidé de la mise en place de la Mu2S qui a obtenu son immatriculation par l'Autorité de Régulation des Mutuelles Sociales le 31 octobre 2018. Ainsi, le 01 novembre 2018, les activités de la Mutuelle ont effectivement démarré.

Travaux sous tension

CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

A – DONNÉES TECHNIQUES ET D'EXPLOITATION

1. Rendements et TMC

Libellés	2016	2017	2018	Δ % 2018-2017
Rendement Distribution (%)	84,90%	84,70%	**85,00%**	+ 0,3 point
Rendement Transport (%)	93,10%	92,30%	**94,00%**	+ 1,7 point
TMC (H)	27:43:00	23:50:00	**22:20:00**	- 1:30:00

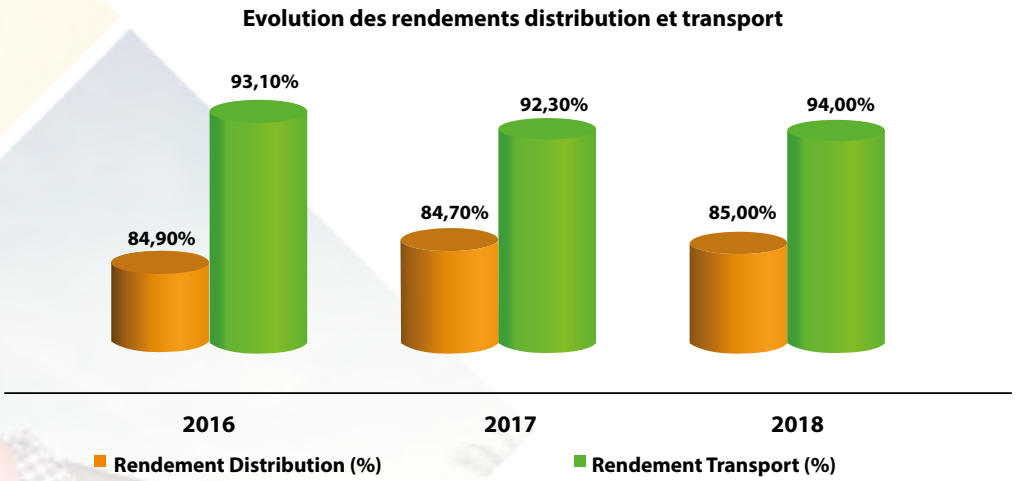

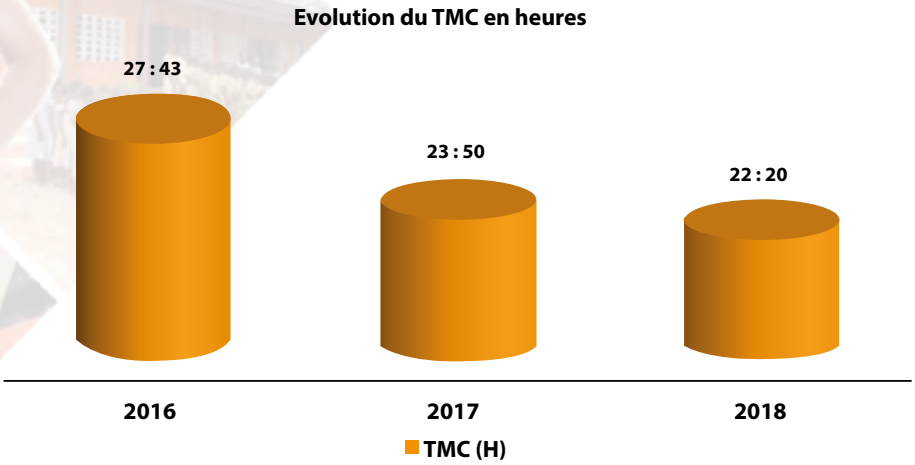

2. Evolution des ventes en volume

En GWh	2016	2017	2018	Δ % 2018-2017	Δ 2018-2017
Ventes Nationales	6 454	6 636	**6 695**	1%	59,0
Ventes Export	1 650	1 225	**1 078**	-12%	-147,0
Ventes totales	8 104	7 861	**7 773**	-1%	-88,0

Evolution du volume des ventes d'énergie (GWh)

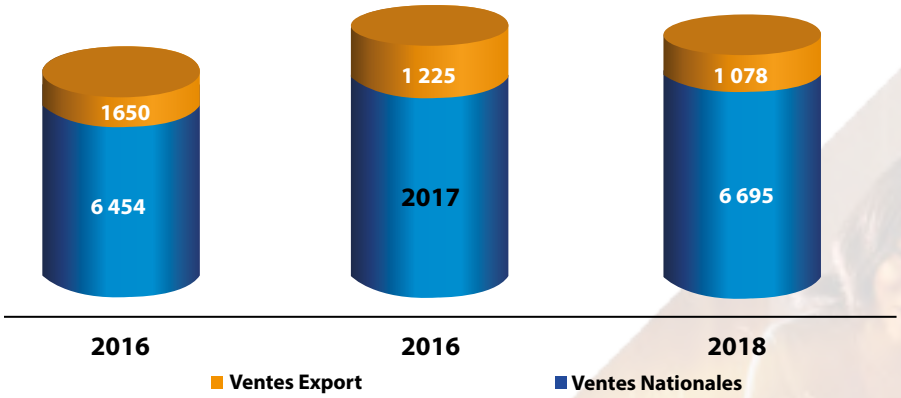

vue aérienne CME

3. Evolution de la production

En GWh	2016	2017	2018	Δ % 2018-2017	Δ 2018-2017
Consommation nationale brute	8 430	8 721	**8 913**	2,2%	192
Production hydraulique	1 516	2 030	**2 938**	44,7%	908
Production nette	9 939	9 796	**9 830**	0,3%	34

Evolution de la Production et de la Consommation en GWh

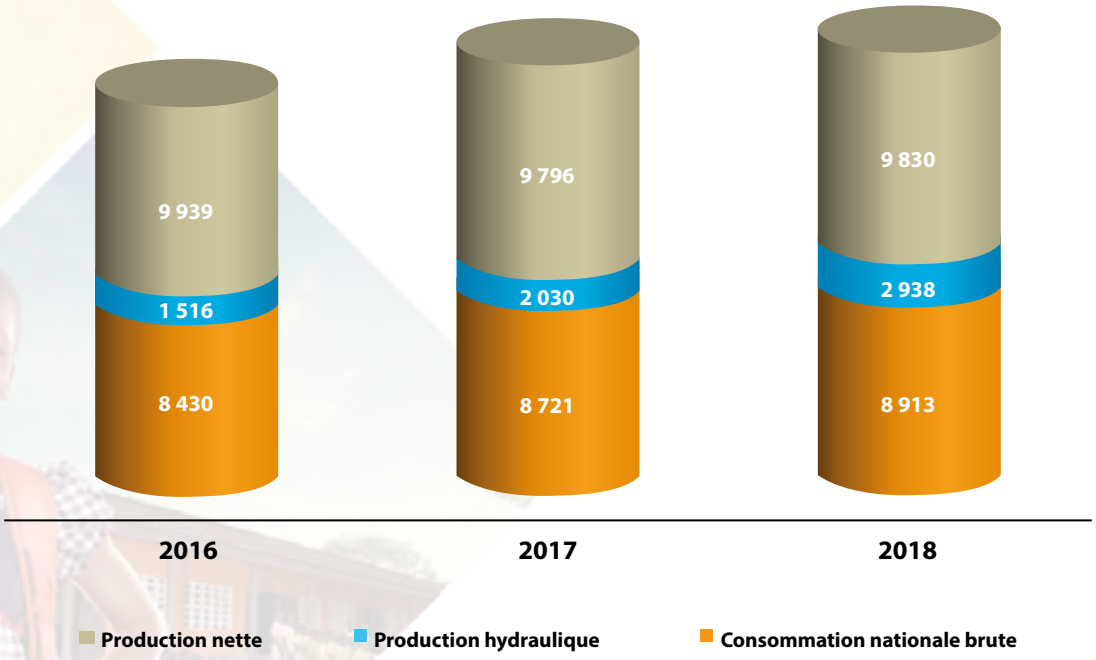

4. Evolution du nombre de clients et branchements

Libellés	2016	2017	2018	Δ % 2018-2017	Δ 2018-2017
Nombre de clients BT	1 626 653	1 892 682	**2 191 290**	16%	298 608
Nombre de clients HT	4 790	5 115	**5 435**	6%	320
Nombre de clients	**1 631 443**	**1 897 797**	**2 196 725**	16%	298 928
Branchements et raccordements	**220 803**	**270 592**	**298 928**	10%	28 336
Branchements BT	220 553	270 267	**298 608**	10%	28 341
Branchements ordinaires (dont BM/UE)	79 168	86 651	**93 087**	7%	6 436
Branchements PEPT	141 385	183 616	**205 521**	12%	21 905
Raccordements HT	250	325	**320**	-2%	-5

Evolution du nombre de clients BT

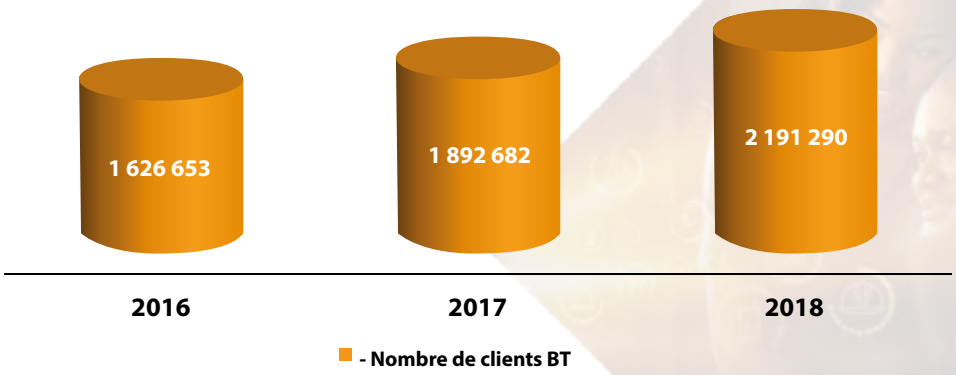

Evolution du nombre de clients HT

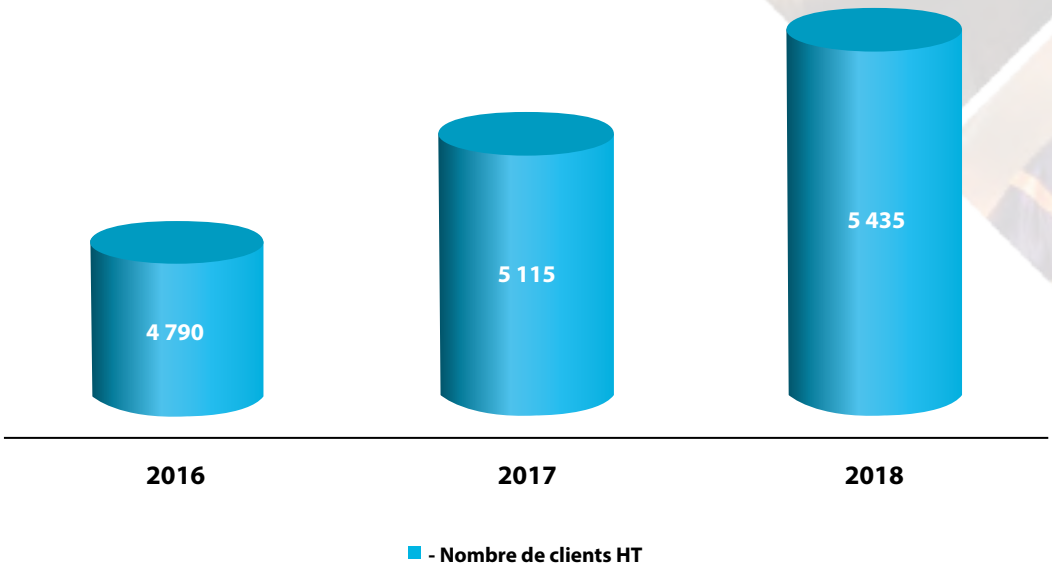

B – DONNÉES FINANCIÈRES

1. Evolution des coûts d'achats et de production

	2016	2017	2018	Δ % 2018-2017	Δ 2018-2017
Prix moyen achat/ coût de production (Fcfa)	44	44,01	**41,99**	-5%	-2,0
Coût achat + production (Mds de Fcfa)	439,6	438,5	**389,3**	-11%	-49,2
Subvention HVO	0	0	**0**	-	0,0
Coût achat + production+ subvention HVO	439,6	438,5	**389,3**	-11%	-49,2

Evolution du prix moyen et du coût de production

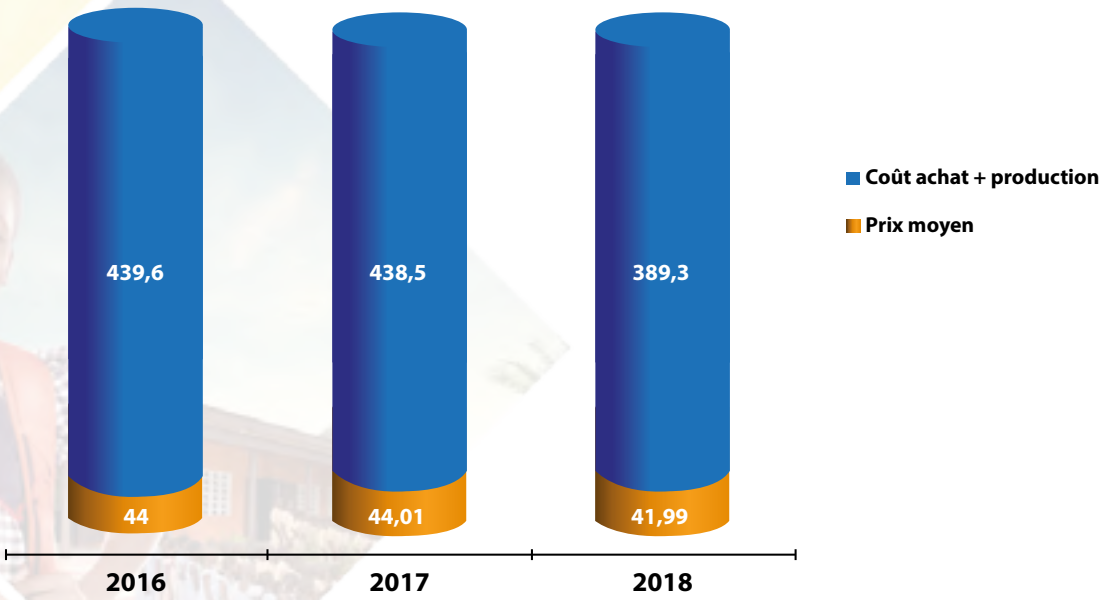

2. Evolution des ventes en valeur

En Mds de FCFA	2016	2017	2018	Δ % 2018-2017	Δ 2018-2017
Chiffres d'affaires Nationales	438	461,6	**463**	0%	1,4
Chiffres d'affaires Export	111	80,6	**70,4**	-13%	-10,2
Chiffres d'affaires énergie	549	542,2	**533,4**	-2%	-8,8

Evolution des ventes en Mds de FCFA

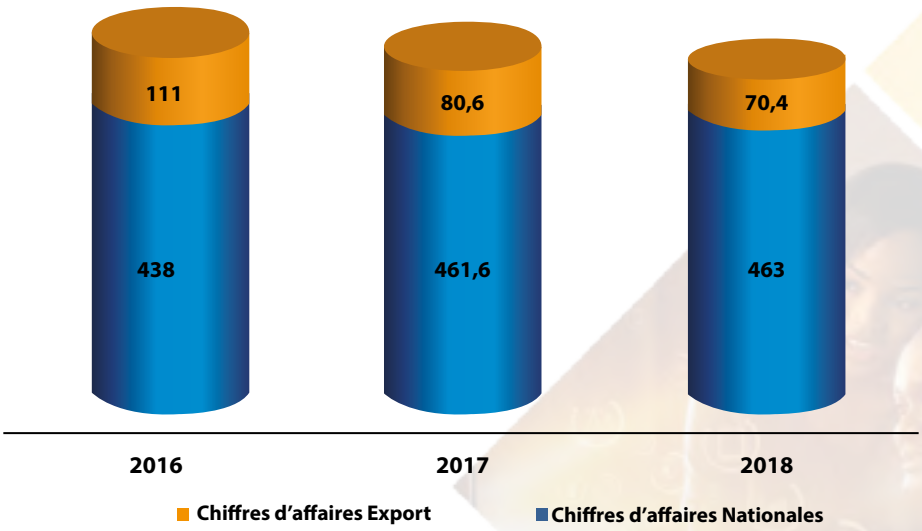

3. Evolution du résultat net

En Mds de FCFA	2016	2017	2018	Δ % 2018-2017	Δ 2018-2017
EBE	25	20,1	**20,7**	3,0%	1
Résultat net	10,8	2	**5**	150,0%	3
Redevance	-13,8	-21,3	**25**	-217,4%	46

Graphique d'évolution du résultat net en Mds de FCFA

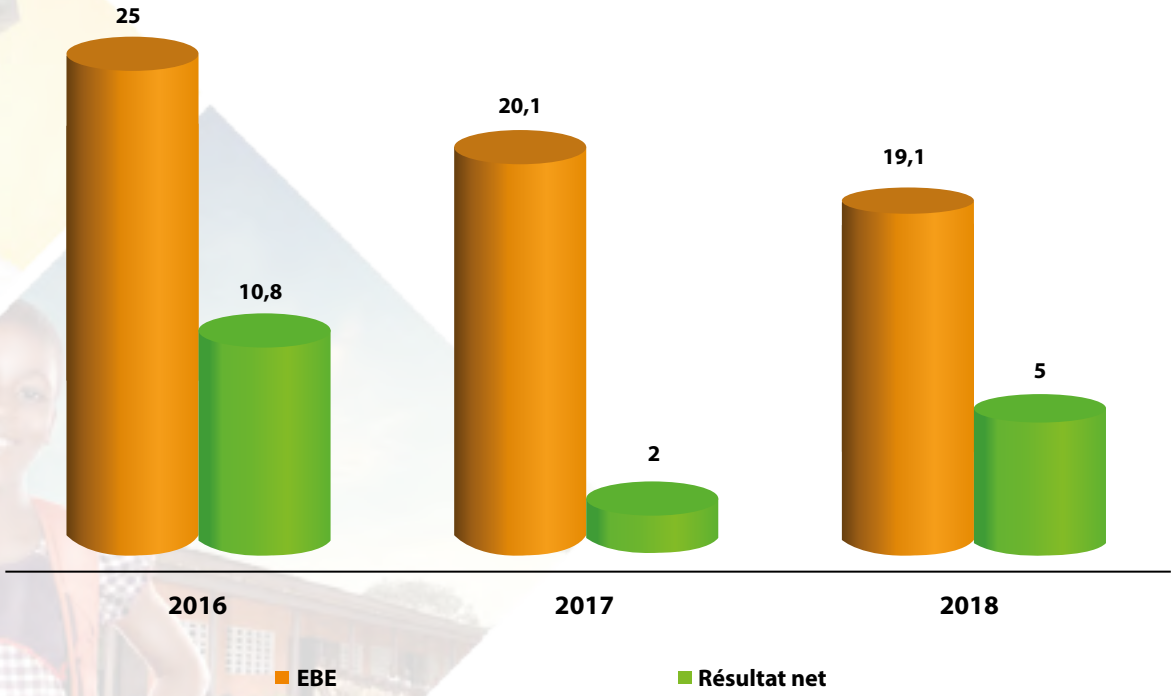

4. Evolution des investissements

En Mds de FCFA	2016	2017	2018	Δ % 2018-2017	Δ 2018-2017
Compteurs	10,7	12,3	**14,4**	17%	2,1
Matériel et logiciels informatiques	2,9	2,3	**2,0**	-13%	-0,3
Matériel et outillage d'exploitation	2,3	1,5	**1,0**	-33%	-0,5
Matériel de transport	4,6	5,1	**5,1**	0%	0,0
Aménagements et constructions	6,5	3,5	**2,9**	-17%	-0,6
Total	27,1	24,7	**25,4**	3%	0,7

Evolution des investissements

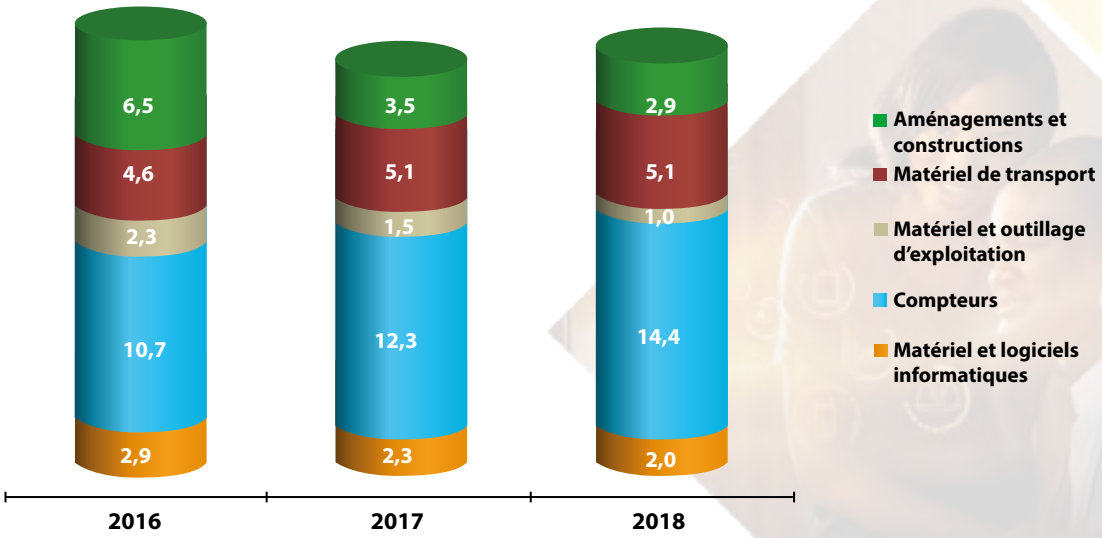

5. Evolution des effectifs

Effectifs	2016	2017	2018	Δ % 2018-2017	Δ 2018-2017
CDI	**4 587**	**4 818**	**4 733**	**-2%**	**-85**
Employés/Ouvriers	1 653	1 683	1 627	-3%	-56
Maitrise	2 455	2 635	2 555	-3%	-80
Cadres	479	500	551	10%	51
CDD	**182**	**78**	**85**	**9%**	**7**
Employés/Ouvriers	131	35	43	23%	8
Maitrise	48	29	37	28%	8
Cadres	3	14	5	-64%	-9
TOTAL	**4 769**	**4 896**	**4 818**	**-2%**	**-78**

Evolution des effectifs (CDI et CDD)

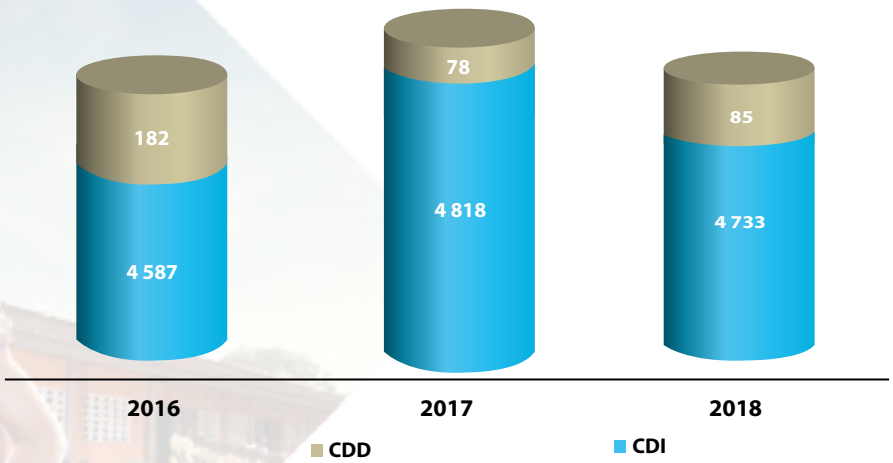

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

La mise en œuvre du second Plan National de Développement (PND 2016-2020) se poursuit.
L'économie ivoirienne a enregistré une croissance annuelle moyenne d'environ 8%, sur les deux premières années (2016-2017), en dépit d'une conjoncture nationale et internationale de moins en moins favorable avec des tensions sur les prix des produits agricoles et des contraintes climatiques de plus en plus fortes.
L'année 2018 devrait s'inscrire dans cette continuité et clôturer par une croissance supérieure à 7% dans un environnement des affaires en constante amélioration.

Le cours moyen du baril de pétrole WTI s'est nettement apprécié en début d'année 2018 par rapport à son niveau à la fin de l'année 2017, avant de décliner progressivement pour s'établir à 42,13 USD/bbl, en décembre 2018.

Le cours moyen du dollar USD/FCFA montre une tendance à la hausse sur l'année 2018, passant de 538 FCFA/USD en janvier 2018 à 576 FCFA/USD en décembre 2018, soit une progression de 7 %.
Au 31 décembre 2018, le cours moyen du dollar a enregistré une variation d'une amplitude de 47 FCFA, entre un minimum de 530 FCFA/USD observé, en février 2018 et un maximum de 577 FCFA/USD relevé, en novembre 2018.
Toutefois par rapport à 2017, le cours moyen annuel s'est déprécié de 4,6 %, passant de 583 FCFA/USD à 556 FCFA/USD, en 2018.

Agence 2 plateaux

BILAN DES ACTIVITÉS 2018

Satisfaction de la clientèle

Evolution du nombre et du délai de traitement des demandes

Le délai moyen d'étude des nouveaux raccordements (Indicateur Doing Business) est de 5 jours à fin décembre 2018 contre 6 jours à fin décembre 2017.
Le délai de réalisation des travaux (P<=160 kVA) à fin décembre 2018 est de 11,33 jours contre 17,8 jours en décembre 2017 et en amélioration de 19% par rapport à l'objectif (14 jours).

Le délai de traitement des demandes de l'Administration est de 21 jours à fin décembre 2018 en nette amélioration par rapport à décembre 2017 (46 jours) du fait du déploiement de la formalisation du parcours client. Toutefois, les performances demeurent encore en dessous de l'objectif de 15 jours.

A fin décembre 2018, le délai moyen de branchement / Abonnement est de 8 jours contre 12 jours à fin décembre 2017.

Le Centre de Relation Client

Le Centre de Relation Client a capté, à fin 2018, 912 933 appels et en a traité 684 762, soit un taux d'efficacité global de 75%.
Le taux d'efficacité « **call center** » est de **79%** à fin décembre 2018 contre **78%** à la même période de l'année précédente.

Le délai moyen de dépannage (DMD) est de **4h35mn** à fin décembre 2018 contre **4h43mn** à fin décembre 2017.

Nouveaux Modes de Paiement des Factures (NMPF)

Le taux d'utilisation des NMPF par la clientèle a connu une bonne évolution sur l'année 2018 et atteint **73%** en décembre 2018, contre **66%** enregistré pour les dates limites de décembre 2017.

Délai moyen de traitement des sinistres

Le délai de traitement des sinistres est de **70 jours** à fin décembre 2018 contre **255 jours** à fin décembre 2017.

Programme Electricité Pour Tous

Le programme électricité pour tous est une solution à la lutte contre la fraude dans les quartiers péri-urbains d'Abidjan. En même temps qu'il permet de traiter les problèmes d'accès, il permet également l'amélioration de la qualité de service, de l'image de marque de CIE, de la qualité de la tension distribuée et du ratio de facturation. Le PEPT suscite un engouement réel auprès de la population. En effet, 205 521 branchements ont été réalisés en 2018.

Ventes d'énergie

Ventes nationales

Les ventes nationales à fin décembre 2018 s'établissent à 6 695 GWh, en progression de 1% par rapport à 2017. La faible croissance des ventes s'explique en partie par l'émission en basse tension de factures d'avoir d'un volume global de -254,4 GWh, suite au rejet de certaines factures de l'administration et de l'éclairage public du District d'Abidjan portant sur la période 2012-2016. Hors impact de ces avoirs, les ventes progressent de +4,7%.

Ventes HTA

A fin décembre 2018, les ventes globales HTA ont progressé de 2,8%, pour se situer à 3 146 GWh tirées par les secteurs secondaire et tertiaire et se sont améliorées en 2018, respectivement de 5,0% et 5,7%. Par contre, le secteur primaire est en net repli de 9,2%, lié aux perturbations de fourniture sur la mine d'or de TONGON.
Le nombre de clients HTA s'établit à 5 435, à fin décembre 2018 contre 5 115 en 2017, soit une variation nette de 320 clients, contribuant pour 1% à entretenir la dynamique de croissance de la consommation d'énergie de l'industrie.

Ventes BTA

Les ventes BT à fin décembre 2018 se situent à 3 548 GWh, en baisse de 0,8% par rapport à 2017. Le retrait des ventes d'énergie s'explique principalement par l'émission de factures d'avoir, à la suite du rejet de certaines factures par l'Administration, impactant la croissance globale des ventes BT de -7,1 points. Les ventes d'énergie aux clients du PEPT ont plus que doublé sur la période, passant

de 86 GWh en 2017 à 180 GWh en 2018 (+94 GWh ; +109,7%), soit une contribution à la croissance des ventes BT de 2,6 points. Cette forte croissance est liée, d'une part, à la forte augmentation de la consommation spécifique de plus de 33% en 2018 et, d'autre part, à l'accroissement des nouveaux clients (+205 521 clients). Ce qui a partiellement compensé l'impact des Avoirs émis sur l'Administration et la baisse des consommations spécifiques des autres catégories de clients En Basse Tension, le nombre de clients connaît une progression de 15,8% et s'établit à 2 191 290 clients, au 31 décembre 2018. Il en résulte un taux de desserte de 44% en hausse de 6%, par rapport à 2017, où il ressortait à 38%.

La forte croissance du nombre de clients BT en 2018 résulte principalement de l'intensification du PEPT (environ 206 000 nouveaux branchements en 2018) et de la politique commerciale sur les branchements classiques (avec 87 369 nouveaux branchements classiques en 2018).

Ventes à l'exportation

Les ventes d'énergie à l'exportation de 2018 sont de **1 078 GWh** en baisse de **12%** par rapport aux ventes à l'exportation de 2017 (1 225 GWh). Cette baisse est essentiellement due à la suspension des exportations vers le Ghana, le Togo/Bénin à leur demande depuis le mois de juillet 2017 et à des limitations de transit vers le Burkina et le Mali.

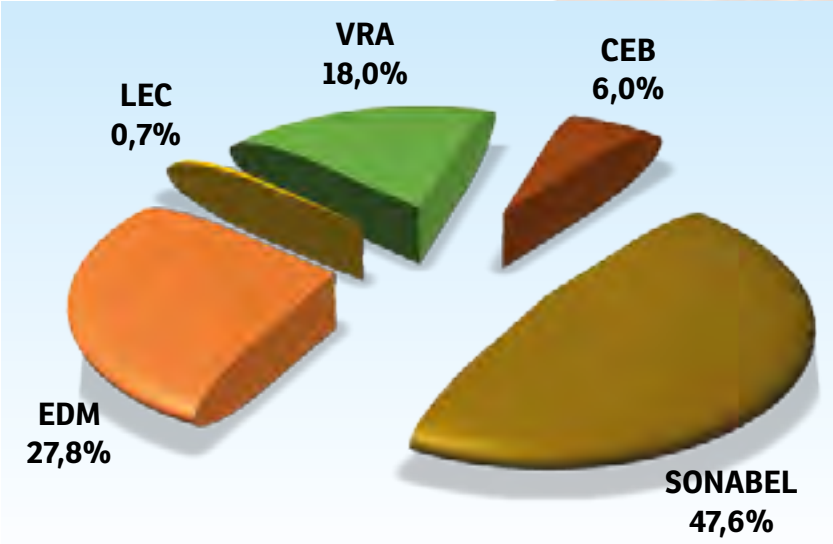

Gestion technique

Le TMC global du réseau électrique de 2018 s'établit à **22h20'** contre 23h50' en 2017, soit une amélioration de 1h30'.

Disponibilité des groupes

La disponibilité globale des groupes de production en 2018 est de **87,28%** contre **87,21 %** en 2017, soit une hausse de 0,07 point.

La disponibilité globale des groupes thermiques passe de 91,47% en 2017 à **90,05% en 2018**, soit une baisse de **1,42** point.

La disponibilité globale des groupes hydrauliques (y compris SOUBRE) est de **83,12%** en 2018 contre **81,00%** en 2017, soit une hausse de 2,12 points.

La disponibilité globale des ouvrages de transport d'énergie est de **98,70%** à fin décembre 2018 contre 98,41% en 2017, soit une hausse de 0,29 point.

TAUX DE DISPONIBILITÉ DES USINES THERMIQUES (%)

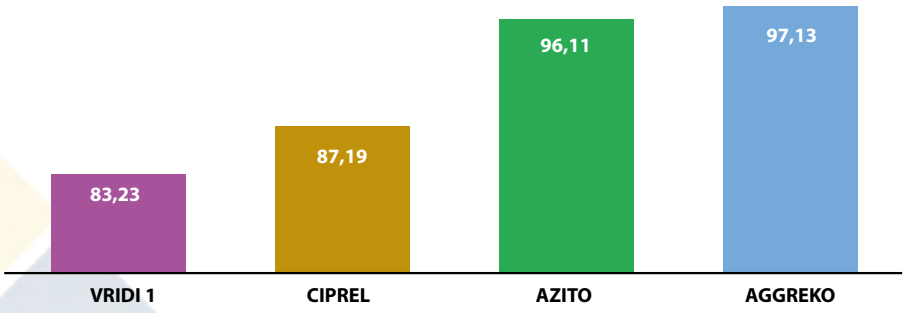

La disponibilité des lignes de transport d'énergie passe de 98,60% en 2017 à **99,20%** en 2018, soit une hausse de 0,60 point.

TAUX DE DISPONIBILITÉ DES USINES HYDRAULIQUES (%)

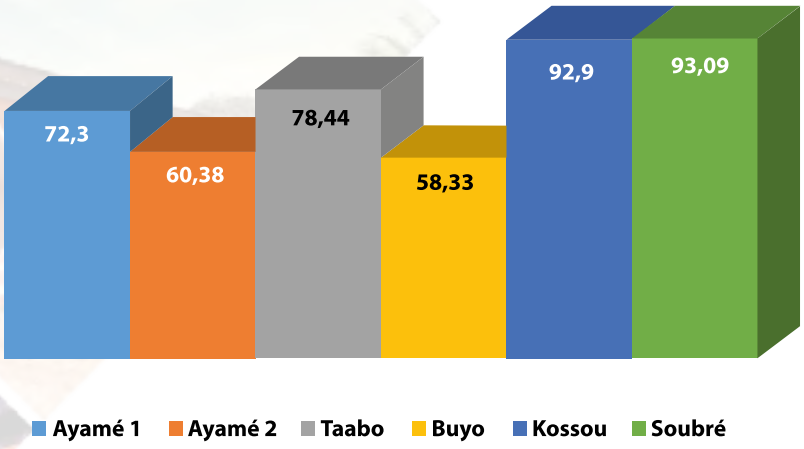

Le taux de disponibilité des transformateurs passe de 98,31% à fin décembre 2017 à **98,45%** à fin décembre 2018, soit une hausse de 0,14 point.

Equilibre production - consommation

Production nette

La production nette du système électrique interconnecté est passée de **9 796 GWh** en 2017 à **9 830** GWh en 2018, soit une hausse de 0,3%.

Consommation du gaz

La consommation annuelle de gaz naturel enregistrée en 2018 est de **62 708 Mpc** en baisse de **8,23%** par rapport à 2017 **(68 335 Mpc)**.

Apports hydrauliques

Le volume des apports hydrauliques enregistré en 2018 a été exceptionnel et est supérieur à celui de 2017 sur l'ensemble des lacs.

Les apports hydrauliques nets de l'année 2018 sont évalués à **3 394 GWh** avec un indice global d'hydraulicité de **1,74** supérieur à celui de 2017 (0,89). Ces apports nets enregistrent une hausse de **1 755 GWh (+107%)** par rapport à 2017 (1 639 GWh).

L'hydraulicité sur le lac de Kossou s'est établie au-dessus de la normale, passant de 0,88 en 2017 à 1,93 en 2018. Le stock d'énergie à Kossou passe de 527 GWh en 2017 à **1 200 GWh** à fin 2018, soit une hausse de 128%.

Le stock hydraulique de l'ensemble des lacs enregistré à fin décembre 2018 est de **2 343 GWh** en hausse de **56%** par rapport à 2017 (1 507 GWh y compris SOUBRE).

Equilibre offre - demande

L'exploitation du système électrique en 2018 a enregistré les faits saillants suivants :

- Exportation vers le GHANA suite à leur demande de secours du 1er au 25 février 2018 ;
- Limitation de la nomination de gaz de FOXTROT à 154 Mpc/j avec un Take Or Pay de 140 Mpc/j depuis le 01/04/2018 ;
- Pointe maximale de consommation de 1388 MW réalisée le jeudi 03 mai 2018 à 23h15;
- Synchronisation des réseaux burkinabè et ghanéen avec la mise en service de la ligne 225kV Bolgatanga-Zagtouli le 28/06/2018;
- Déclenchement général sur le réseau électrique ivoirien enregistré le 09/10/2018 suite à des perturbations sur le réseau ghanéen ;
- Mise en service de la file 225 kV Laboa-Boundiali-Ferké le 30/12/2018: bouclage du réseau 225 kV Nord.

Pour l'année 2018, la consommation s'établit à 8 913 GWh, soit un taux de croissance de +2,3% par rapport à 2017 (8 716 GWh).

De septembre à décembre 2018, il a été constaté une baisse constante du transit sur la ligne 225 kV Ferké-Kodeni conduisant à une baisse de l'énergie exportée de la Côte d'ivoire vers le Burkina qui est passée de 48 GWh à 20 GWh en décembre 2018.
Les parties ivoirienne et burkinabè recherchent des solutions pour accroitre le transit sur cette ligne d'interconnexion.

Rendement du réseau

Le rendement global du système électrique ivoirien en 2018 s'établit à 80,3% contre 78,9 % en 2017 gagnant ainsi 1,4 point. Cette amélioration, résulte des gains sur le rendement transport et sur le rendement de Distribution induits par les travaux de renforcement de réseaux et de l'impact positif du Programme Electricité Pour Tous.

Le rendement de distribution sur le territoire national a atteint 85% en 2018 contre 84,7% en 2017. Cette amélioration résulte de diverses actions menées, notamment :

- La poursuite du programme Electricité Pour Tous avec plus de 200 000 branchements réalisés en 2018,
- L'intensification du programme de la lutte contre la fraude ;
- Les investissements de l'Etat

La zone Intérieur, connait une baisse de 4 points par rapport à un rendement à 91,8% en 2017.

Le **Rendement de Transport** s'affiche à 94%, en hausse de 1,7 point par rapport à 2017 (92,3%). Cette hausse est la résultante des travaux de renforcement du système électrique avec notamment l'arrivée du barrage de Soubré qui réduit les flux d'énergie d'Abidjan vers l'intérieur du pays.

Bilan social

L'effectif de la CIE à fin décembre 2018 est de 4 733 collaborateurs auquel s'ajoutent 85 contrats à durée déterminée (CDD), soit un effectif consolidé de 4 818 agents.
71,2 % de l'effectif se situe dans les tranches d'âges de 26 à 45 ans. De 2019 à 2020, 181 collaborateurs seront admis à faire valoir leur droit à la retraite.

Le personnel hors CDD composé de **26%** de femmes et de **74%** d'hommes est reparti par collège comme suit :

- Cadres : **551** soit **12% ;**
- Maîtrises : **2 555** soit **54% ;**
- Employés et Ouvriers : **1 627** soit **34%.**

La Démarche Compétences qui a pour finalité l'adéquation homme / poste se poursuit.

Communication

Les actions de communication ont visé à renforcer la proximité de la CIE avec la clientèle afin de la rassurer et mieux l'assister. Ces actions de communication ont ainsi contribué à améliorer notre positionnement et à soutenir les enjeux stratégiques de la compagnie.

CIE
BORNE À
RECHARGEMENT

02

RESULTATS FINANCIERS

Produits - Chiffre d'affaires énergie

Le chiffre d'affaires énergie de l'année 2018 s'établit à 533,4 Mds de FCFA contre un réalisé de l'année 2017 de 542,2 Mds de FCFA, soit une évolution à la baisse de 8,8 Mds de FCFA. Il se répartit comme suit entre :

- Rémunération sur les ventes d'énergie pour 119,4 Mds de FCFA, représentant 22% du chiffre d'affaires, affiche une diminution de 5% par rapport à l'année 2017;
- Achats de combustibles et d'énergie à hauteur de 389 Mds de FCFA, représentant 73% du chiffre d'affaires, est en baisse comparativement à l'année 2017 et à l'actu 2018, respectivement de 11% et 4% ;
- Redevance excédentaire en 2018 établie à 25 Mds de FCFA, représente 5% du chiffre d'affaires.

La redevance d'exploitation (solde des Produits d'exploitation sur les dépenses de catégories A et B), ressort excédentaire de **+25 MIlliards de FCFA** en 2018 contre un déficit de **-21,3 MIlliards de FCFA** en 2017.

Produits propres à la CIE

Les produits propres de la CIE affichent une hausse de 2% en comparaison au plan 2018 et une baisse de 1% par rapport au réalisé 2017 pour s'établir à 174,4 Mds de FCFA.

Charges propres à la CIE

Les charges d'exploitation propres à la CIE sont constituées de charges d'entretien de réseau et centrales, charges du personnel, services extérieurs et divers.

Les charges d'exploitation affichent une évolution de 1,1% en comparaison avec le plan et enregistrent une baisse de 1% comparativement au réalisé à fin 2017, pour s'établir à 155,3 Mds de FCFA.

Résultat

L'excédent brut d'exploitation affiche 19,1 Mds de FCFA, en hausse de 5% et de 11% par rapport, respectivement, au réalisé de 2017 et à l'actu 2018. Ces variations résultent principalement de la conjugaison des évolutions des produits et charges d'exploitation.

Les charges financières nettes et diverses s'établissent à 13,6 Mds de FCFA, en baisse de 24% par rapport au réalisé de l'année 2017. Cette variation est principalement liée à la baisse du niveau des dotations aux provisions consécutive à la comptabilisation de la reprise de provision, du fait du rejet des factures Administration par le LBTP.

En comparaison à l'actu 2018, les charges financières nettes et diverses affichent une hausse de 9%, principalement expliquée par la hausse du niveau de dotations aux provisions du fait de la prise en compte de provisions sur créances clients plus importantes que prévues.

En définitive, le résultat de l'exercice 2018 s'établit à 5 Mds de FCFA, en hausse de 30% comparativement à l'actu 2018 et 150% par rapport au réalisé de l'année 2017.

Ventilation du chiffre d'affaires (en Mds de FCFA)

Réalisé 2017

Déficit d'Exploitation = Redevance négative (21,3)

CA = 542,2

Export : 80,6
Ventes nationales : 461,6

IPP 204,5

GAZ et Combustibles liquides 233,7
(*dont 1,7 de Gasoil, HVO et DDO*)

Dont part Etat gaz : 73

CIE Rénumeration Exploitation 125,3

PRODUITS | CHARGES

Réalisé 2018

CA = 533,4

Export : 70,4
Ventes nationales : 488
Avoirs sur l'Administration: -25

Excédent d'exploiation= Redevance positive 25

IPP 224,2

GAZ et Combustibles liquides 164,8
(*dont 2,1 de Gasoil, HVO et DDO*)

Dont part Etat gaz, 61

CIE Rénumeration Exploitation 119,4

PRODUITS | CHARGES

BILAN ACTIF

Le total du bilan 2018 enregistre une hausse de 4%. Il passe de 891 Mds de FCFA en 2017 à 928 Mds de FCFA en 2018.
La hausse de l'actif circulant de 52,1 Mds de FCFA découle essentiellement des créances Clients et autres débiteurs qui s'expliquent par la conjugaison des facteurs suivants :

- La baisse des créances de l'Administration de 44 Mds de FCFA,
- La hausse des créances clients privés de 37 Mds de FCFA,
- La hausse des créances clients à l'export de 11 Mds de FCFA,
- La hausse des créances fiscales et parafiscales essentiellement d'environ 21 Mds de FCFA,
- La hausse des autres créances de 27 Mds de FCFA.

Evolution de l'Actif en Mds de FCFA

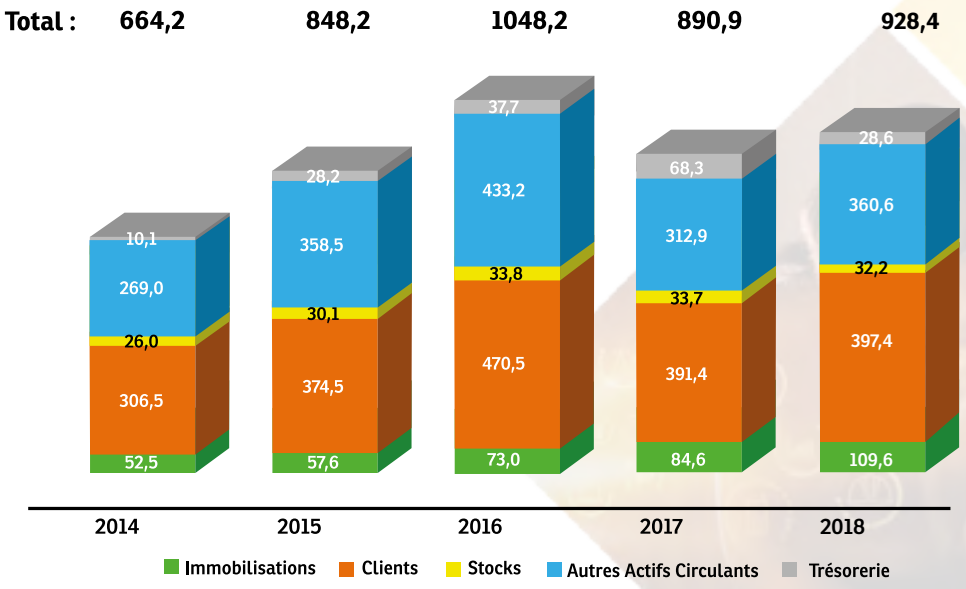

Au 31 décembre 2018, les créances clients brutes s'établissent à 439,1 Mds de FCFA contre 435,7 Mds de FCFA en 2017, soit une hausse de 1%.
Les provisions constituées sur les créances clients s'élèvent à 42 Mds de FCFA. Après imputation de celles-ci, les créances clients nettes s'établissent à 397,4 Mds de FCFA.

Les créances sur l'Administration et ses démembrements s'établissent à 57 Mds de FCFA au 31 décembre 2018 contre 102 Mds de FCFA au 31 décembre 2017. Cette baisse de 44 Mds de FCFA s'explique principalement par la conjugaison des effets suivants :

-Une facturation de 48 Mds de FCFA nette de l'avoir de 30 Mds de FCFA relatif au protocole conclu à fin 2017 sur les créances de 2012 à 2016 rejetées par l'Administration ;

-Un paiement du solde du même protocole pour 5 Mds de FCFA par virement;

-Des encaissements par compensation sur les créances de l'Administration Centrale pour 65,2 Mds de FCFA et 12 Mds de FCFA d'encaissements et régularisations au titre des EPN et 8 Mds d'écriture de reclassement.

Les créances clients privés s'établissent à 341,4 Mds de FCFA à fin décembre 2018 contre 304,8 Mds de FCFA à fin décembre 2017, soit une hausse de 36,6 Mds de FCFA résultant des effets principaux

combinés ci-dessous :

- Une facturation 2018 pour 506 Mds de FCFA et 8 Mds de FCFA d'écritures de reclassement,
- Des encaissements 2018 de 482 Mds de FCFA, soit un taux de recouvrement de 94% de la facturation 2018.

Les créances export à fin décembre 2018 connaissent une variation de +11,2 Mds de FCFA par rapport à décembre 2017. La hausse des créances à l'export provient du non recouvrement des créances du client EDM-Mali d'environ 16 Mds de FCFA atténuée par la baisse d'environ 5,5 Mds de FCFA des créances sur le client SONABEL, du fait de ses règlements réguliers et des créances échues escomptées en fin d'année.

Les autres créances s'établissent à 360,6 Mds de FCFA, en hausse de 47,7 Mds de FCFA par rapport à 2017, en raison principalement de la variation de la redevance sur exploitation et des créances relatives au PEPT.

Les stocks s'établissent à 32,2 Mds de FCFA contre 33,7 Mds de FCFA en 2017, soit une baisse de 4,4%.

BILAN PASSIF

Evolution du passif en Mds de FCFA

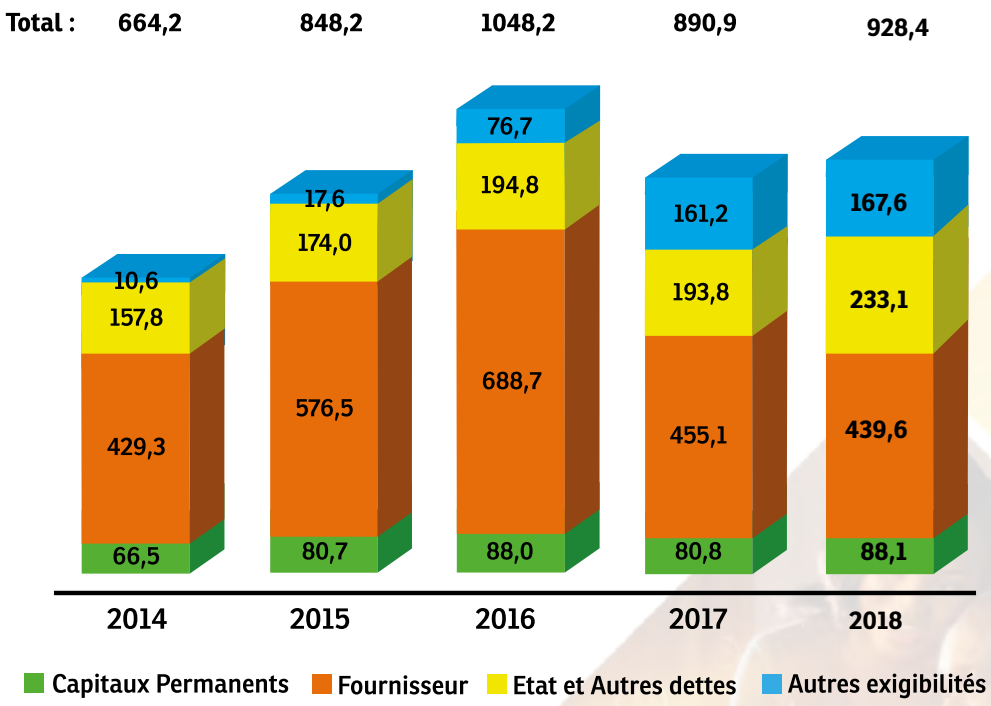

Le total du passif enregistre aussi une hausse en raison de l'évolution du passif circulant qui passe de 658,5 Mds de FCFA en 2017 à 685,9 Mds de FCFA en 2018, soit une augmentation de 27,4 Mds de FCFA.

Les capitaux permanents augmentent de 10 % du fait des variations observées sur les postes suivants :

-Capitaux propres : +3 Mds de FCFA suite à l'amélioration du résultat de l'exercice qui passe de 1 986 MFCFA à 4 930 MFCFA,

-Dettes financières : +4,3 Mds de FCFA découlant du remboursement du prêt ORABANK de 3 Mds de FCFA et des hausses constatées sur les avances sur consommations pour 4 Mds de FCFA et sur le crédit-bail pour 3 Mds de FCFA afin de renouveler le parc automobile.

La hausse du passif circulant de 27,4 Mds de FCFA découle essentiellement de la conjugaison des facteurs suivants :

- Une baisse des dettes fournisseurs de 15,4 Mds de FCFA ;
- Une progression des autres dettes de 39,3 Mds de FCFA.

Financement

Ressources

Les ressources nettes de financement connaissent une augmentation de 15 Mds de FCFA liée principalement à celle de la capacité d'autofinancement accentuée par la baisse des dividendes payés sur 2018.

Emplois

Les emplois quant à eux connaissent un accroissement sur la période sous revue expliqué par un besoin en financement résultant d'une forte augmentation des investissements nets malgré une baisse significative des créances.

Trésorerie

Comparée à la situation de 2017 et du fait des explications ci-dessus présentées, la trésorerie demeure précaire. L'insuffisance des ressources de 25,5 Mds de FCFA pour financer des emplois de 67,74 Mds de FCFA a contribué à dégrader la trésorerie (-42,49 Mds de FCFA).

Ratios et rentabilité

Ratios de structure financière

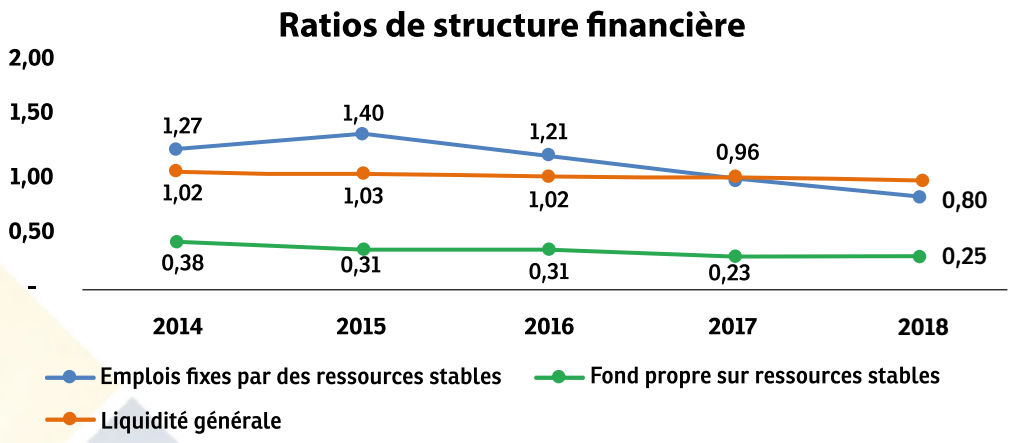

De façon générale, les ratios de structure financière connaissent un recul. Les ressources stables ne financent pas tous les emplois stables notamment les acquisitions de compteurs dans le cadre du PEPT

Ratios de gestion

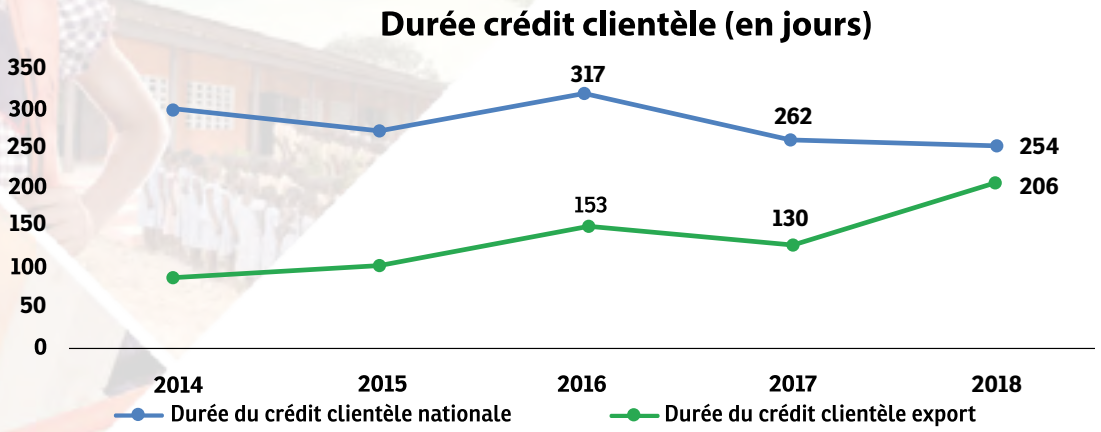

La durée du crédit clientèle nationale est en légère baisse sur 2018 du fait des avoirs et règlements par compensation enregistrés auprès de l'Administration tandis que la durée du crédit clientèle export se dégrade en raison des nombreux impayés notamment sur EDM Mali.

Ratios et rentabilité

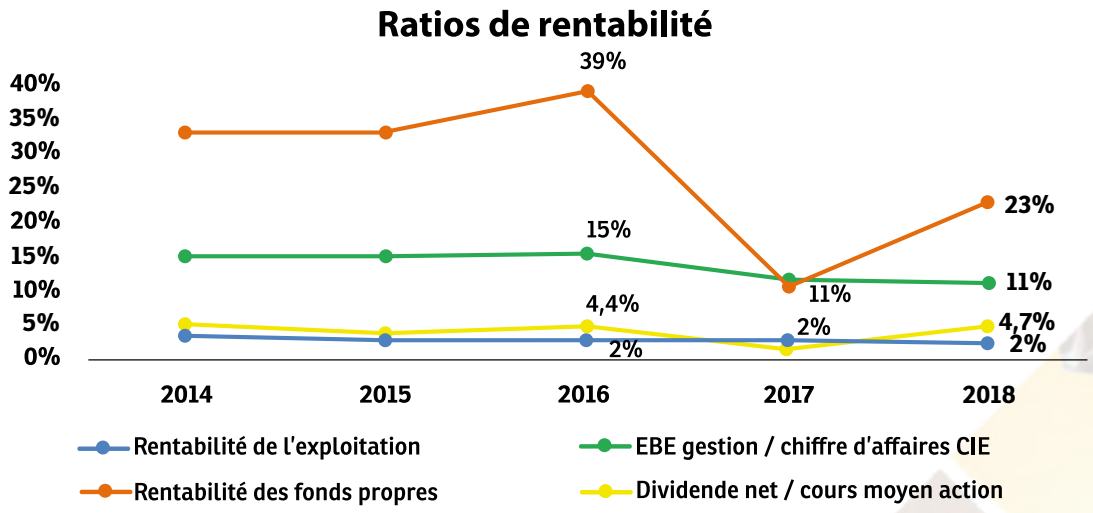

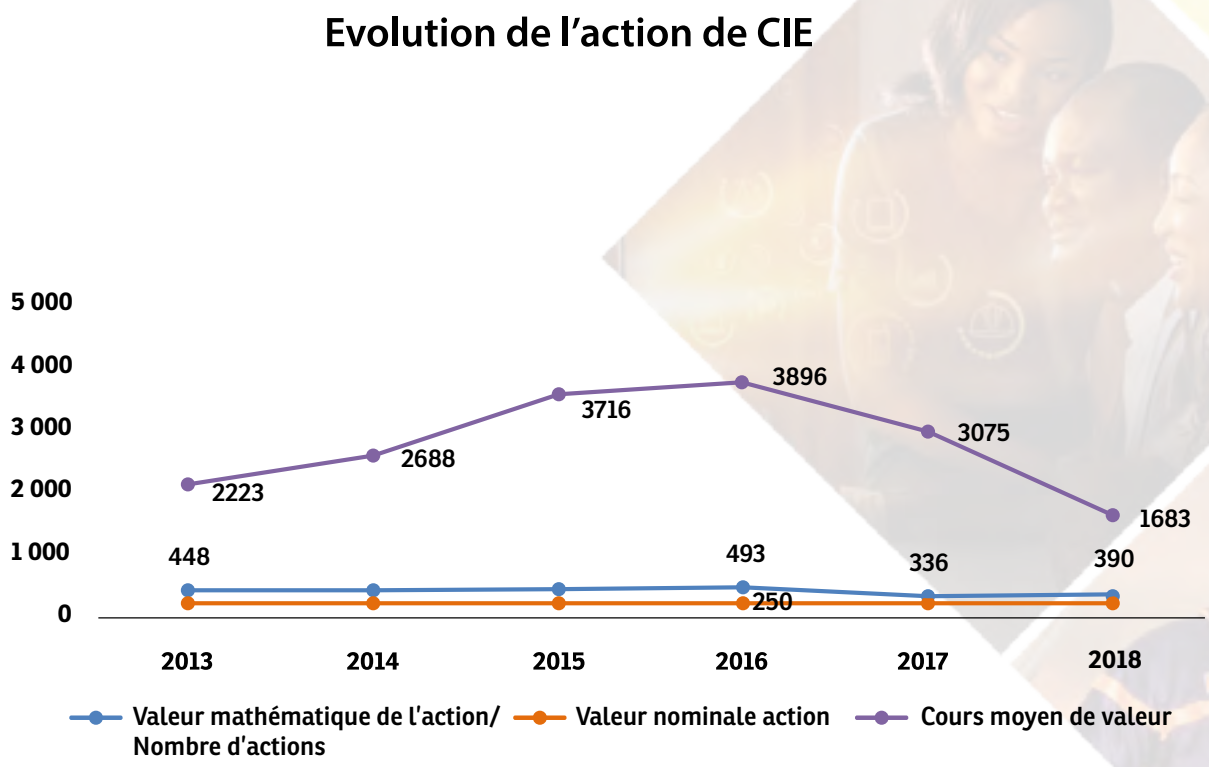

Les principaux ratios de rentabilité sont restés stables entre 2017 et 2018. Le ratio de rentabilité des fonds propres s'est nettement amélioré par rapport à 2017 du fait de l'accroissement du résultat sur 2018.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÈGLEMENTÉES

PROJETS DE RÉSOLUTIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Dans les résolutions qui vous sont soumises, nous vous proposons :

- après lecture des rapports des Commissaires aux Comptes, d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que l'affectation et la répartition du résultat ;
- de donner quitus de sa gestion au conseil ;
- de fixer le montant du dividende ;
- de fixer le montant des indemnités de fonction des Administrateurs ;
- de prendre acte de la démission d'un Administrateur et de lui donner quitus ;
- de ratifier la cooptation d'un Administrateur ;
- de renouveler le mandat d'un Administrateur ;
- de renouveler le mandat d'un Commissaire aux Comptes titulaire ;
- de renouveler le mandat d'un Commissaire aux Comptes suppléant ;
- de nommer un Commissaire aux Comptes suppléant ;
- de donner pouvoirs en vue des formalités.

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, les approuve ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 comportant le bilan et le compte de résultats tels qu'ils sont présentés.
L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve de leur gestion aux Administrateurs.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes concernant les conventions réglementées visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme, approuve les mentions y figurant.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, constatant l'existence d'un bénéfice net de 4 929 700 612 FCFA et compte tenu du report à nouveau antérieur de 3 304 676 FCFA, décide d'affecter le bénéfice disponible de 4 933 005 288 FCFA de la manière suivante :

- à la distribution d'un dividende global pour : 4 930 000 000 FCFA ;

- au report à nouveau pour : 3 005 288 FCFA.

Ainsi, chacune des 56 000 000 actions formant le capital recevra un dividende brut de 88,04 FCFA. Le dividende sera mis en paiement à compter du 31 juillet 2019.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide décide d'allouer aux Administrateurs, en rémunération de leurs activités, à titre d'indemnité de fonction, une somme globale annuelle de 29 000 000 F CFA, dont la répartition sera effectuée par le Conseil d'Administration.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Ousmane DIARRA de ses fonctions d'Administrateur. Il est donné quitus de sa gestion.

Sixième résolution

Sur proposition d'Eranove et après approbation par le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Monsieur Ahmadou BAKAYOKO en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Ousmane DIARRA pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Septième résolution
L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur ALBEROLA Marc pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Huitième résolution
L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur KAKOU Dominique pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Neuvième résolution
L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur PETERSCHMITT Louis pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Dixième résolution
L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire du cabinet Ernst & Young pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Onzième résolution
L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes du cabinet UNICONSEIL représenté par Monsieur TIEMELE-YAO Djué, suppléant du cabinet Ernst & Young, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Douzième résolution
L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur YAO Koffi Noël en qualité de commissaire aux comptes suppléant du cabinet Mazars Côte d'Ivoire pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Treizième résolution
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir, partout où besoin sera, toutes formalités de dépôt, publicité ou autres qui seraient nécessaires.

COMPOSITION DU CAPITAL ET FILIALES AU 31 DÉCEMBRE 2018

1. Composition du Capital

ACTIONNAIRES	PARTS
ERANOVE	54,02%
Etat de Côte D'ivoire	15,00%
FCP CIE	5,27%
Maison des Actionnaires	1,02%
Divers Porteurs	21,12%
SIDIP	2,49%
FCP SODECI	1,08%
TOTAL	**100%**

2. Filiales

La CIE détient 67% (428,8 M FCFA) du capital du GIE dénommé Groupement des Services Eau et Electricité (GS2E) créé en juillet 2006 avec la SODECI.
La CIE détient également 17% (8,5 M FCFA) du capital de SGA2E (Société de Gestion pour les Agents de l'Eau et de l'Electricité), une structure créée avec SODECI en 2011 pour la gestion des Fonds Commun de Placement des salariés.
La CIE détient enfin 51,6% (604,89 M FCFA) du capital d'AWALE Corporation SA ainsi que 66% (230 M FCFA) du capital de SMART ENERGY.

ETATS FINANCIERS

BILAN ACTIF

REF	ACTIF	EXERCICE au 31/12/2018			EXERCICE au 31/12/2017
		BRUT	AMORT. et DEPREC.	NET	NET
AD	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**	**17 888 774 934**	**12 394 943 026**	**5 493 831 908**	**4 138 176 624**
AE	Frais de développement et de prospection				
AF	Brevets, licences, logiciels et droits similaires	17 888 774 934	12 394 943 026	5 493 831 908	4 138 176 624
AG	Fonds commercial et droit au bail				
AH	Autres immobilisations incorporelles				
AI	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**	**190 387 603 753**	**98 376 217 889**	**92 011 385 864**	**77 925 155 287**
AJ	Terrains (1) *(1) dont Placement en Net……../……*	3 084 093 014		3 084 093 014	3 078 093 014
AK	Bâtiments (1) *(1) dont Placement en Net……/……..*	5 276 619 723	3 351 632 277	1 924 987 446	2 092 028 307
AL	Aménagements, agencements et installations	22 915 285 277	12 958 940 393	9 956 344 884	9 651 493 906
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques	121 107 159 519	55 080 523 567	66 026 635 952	52 318 654 544
AN	Matériel de transport	36 938 019 508	26 985 121 652	9 952 897 856	9 592 434 239
AP	Avances et acomptes versés sur immobilisations	1 066 426 712		1 066 426 712	1 192 451 277
AQ	**IMMOBILISATIONS FINANCIERES**	**12 054 660 741**	**-**	**12 054 660 741**	**2 532 532 508**
AR	Titres de participation	1 272 190 120		1 272 190 120	1 272 190 120
AS	Autres immobilisations financières	10 782 470 621		10 782 470 621	1 260 342 388
AZ	**TOTAL ACTIF IMMOBILISE**	**220 331 039 428**	**110 771 160 915**	**109 559 878 513**	**84 595 864 419**
BA	Actif circulant HAO			-	
BB	Stocks et encours	38 322 485 584	6 160 067 914	32 162 417 670	33 677 829 157
BG	Créances et emplois assimilés			-	-
BH	Fournisseurs, avances versées	20 005 595 973		20 005 595 973	19 166 308 274
BI	Clients	439 058 509 750	41 671 477 798	397 387 031 952	391 386 509 437
BJ	Autres créances	341 191 922 511	581 368 341	340 610 554 170	293 723 756 526
BK	**TOTAL ACTIF CIRCULANT**	**838 578 513 818**	**48 412 914 053**	**790 165 599 765**	**737 954 403 394**
BQ	Titres de placement	158 844 160		158 844 160	815 109 389
BR	Valeurs à encaisser	59 606 100		59 606 100	-
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	28 691 028 142	276 049 116	28 414 979 026	67 534 613 172
BT	**TOTAL TRESORERIE-ACTIF**	**28 909 478 402**	**276 049 116**	**28 633 429 286**	**68 349 722 561**
BU	Ecart de conversion-Actif				
BZ	**TOTAL GENERAL**	**1 087 819 031 648**	**159 460 124 084**	**928 358 907 564**	**890 899 990 374**

BILAN PASSIF

REF	PASSIF	EXERCICE au 31/12/2018	EXERCICE au 31/12/2017	*Ecart DEC 2018/ DEC 2017*	
		NET	NET	*Valeur*	*%*
CA	Capital	14 000 000 000	14 000 000 000	-	*0%*
CB	Apporteurs capital non appelé (-)			-	
CD	Primes liées au capital social			-	
CE	Ecarts de réévaluation			-	
CF	Réserves disponibles	2 800 000 000	2 800 000 000	-	*0%*
CG	Réserves libres			-	
CH	Report à nouveau (+ ou -)	3 304 675	4 328 274	- *1 023 599*	*-31%*
CJ	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)	4 929 700 612	1 986 976 401	*2 942 724 211*	*60%*
CL	Subventions d'investissement			-	
CM	Provisions réglémentées	117 860 082		*117 860 082*	*100%*
CP	**TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES**	**21 850 865 369**	**18 791 304 675**	***3 059 560 694***	***14%***
DA	Emprunts et dettes financières diverses	51 445 788 993	50 933 651 297	*512 137 696*	*1%*
DB	Dettes de location acquisition	4 542 857 288	981 557 167	*3 561 300 121*	*78%*
DC	Provisions pour risques et charges	10 301 309 016	10 105 961 531	*195 347 485*	*2%*
DD	**TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES**	**66 289 955 297**	**62 021 169 995**	***4 268 785 302***	***6%***
DF	**TOTAL RESSOURCES STABLES**	**88 140 820 666**	**80 812 474 670**	**7 328 345 996**	***8%***
DH	Dettes circulant HAO	1 101 961 414	2 758 049 483	- *1 656 088 069*	*-150%*
DI	Clients, avances reçues	13 096 070 119	9 594 845 736	*3 501 224 383*	*27%*
DJ	Fournisseurs d'exploitation	439 626 708 452	455 080 356 887	- *15 453 648 435*	*-4%*
DK	Dettes fiscales et sociales	175 022 423 977	174 810 712 172	*211 711 805*	*0%*
DM	Autres dettes	57 010 911 011	16 257 236 785	*40 753 674 226*	*71%*
DN	Provisions pour risques à court terme			-	
DP	**TOTAL PASSIF CIRCULANT**	**685 858 074 973**	**658 501 201 063**	**27 356 873 910**	***4%***
DQ	Banques, crédits d'escompte	144 891 804 789	115 355 748 892	*29 536 055 897*	*20%*
DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	9 468 207 136	36 230 565 749	- *26 762 358 613*	*-283%*
DT	**TOTAL TRESORERIE-PASSIF**	**154 360 011 925**	**151 586 314 641**	**2 773 697 284**	***2%***
DV	Ecart de conversion-Passif				
DZ	**TOTAL GENERAL**	**928 358 907 564**	**890 899 990 374**	**37 458 917 190**	***4%***

COMPTE DE RÉSULTATS

REF	LIBELLES			EXERCICE au 31/12/2018	EXERCICE au 31/12/2017
				NET	NET
TA	Ventes de marchandises	A	+	1 478 710	848 465
RA	Achats de marchandises		-		
RB	Variations de stocks de marchandises		-/+		
XA	**MARGE COMMERCIALE (Somme TA à RB)**			**1 478 710**	**848 465**
TB	Ventes de produits fabriqués	B	+	537 196 092 671	546 839 676 712
TC	Travaux, services vendus	C	+	42 121 151 854	39 719 469 357
TD	Produits accessoires	D	+	7 917 659 524	6 701 425 358
XB	**CHIFFRE D'AFFAIRES (A+B+C+D)**			**587 236 382 759**	**593 261 419 892**
TE	Produits stockés (ou déstockage)		-/+		
TF	Production immobilisée			1 403 185 249	
TG	Subventions d'exploitation				
TH	Autres produits		+	5 514 149 369	1 785 905 267
TI	Transferts de charges d'exploitation		+	18 940 587 950	13 030 618 522
RC	Achats de matières premières et fournitures liées		-		
RD	Variation de stocks de matières premières et fournitures liées		-/+		
RE	Autres achats		-	- 441 454 326 166	- 484 415 280 714
RF	Variation de stocks d'autres approvisionnements		-/+	- 1 889 659 404	- 424 427 558
RG	Transports		-	- 1 131 216 614	- 3 542 527 516
RH	Services extérieurs		-	- 60 452 925 555	- 63 964 888 103
RI	Impôts et taxes		-	- 31 961 127 225	13 887 661 106
RJ	Autres charges		-	- 7 920 598 331	- 7 611 508 323
XC	**VALEUR AJOUTEE (XB+RA+RB) + (somme TE à RJ)**			**68 284 452 032**	**62 006 972 573**
RK	Charges de personnel		-	- 46 378 815 797	- 44 437 216 998
XD	**EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC+RK)**			**21 905 636 235**	**17 569 755 575**
TJ	Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations		+	564 044 605	90 000 000
RL	Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations		-	- 15 493 631 706	- 14 097 357 712
XE	**RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+RL)**			**6 976 049 134**	**3 562 397 863**
TK	Revenus financiers et assimilés		+	836 273 682	941 598 166
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières		+		
TM	Transferts de charges financières		+	206 710	
RM	Frais financiers et charges assimilées		-	- 2 356 849 866	- 1 690 755 935
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières		-		
XF	**RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN)**			**- 1 520 369 474**	**- 749 157 769**
XG	**RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE+XF)**			**5 455 679 660**	**2 813 240 094**
TN	Produits de cessions d'immobilisations		+	105 073 608	88 730 783
TO	Autres produits HAO		+	155 000 000	925 686 723
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations		-	- 27 134 454	- 680 402 999
RP	Autres charges HAO		-		
XH	**RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (Somme TN à RP)**			**232 939 154**	**334 014 507**
RQ	Participations des travailleurs		-		
RS	Impôts sur le résultat		-	- 758 918 202	- 1 160 278 200
XI	**RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)**			**4 929 700 612**	**1 986 976 401**

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

REF	LIBELLES		EXERCICE 2018 NET	EXERCICE 2017 NET
ZA	**Trésorerie nette au 1er Janvier** (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	**A**	**- 83 236 592 080**	**- 30 188 557 329**
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
FA	**Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)**		19 781 348 559	16 586 006 329
FB	- Actif circulant HAO [1]		-	-
FC	- Variation des stocks		1 515 411 487	140 786 911
FD	- Variation des créances		- 53 726 607 858	199 428 081 682
FE	+ Variation du passif circulant [1]		29 012 961 979	- 232 074 525 900
	Variation du BF liées aux activités opérationnelles (FB+FC+FD+FE):		- 23 198 234 392	- 32 505 657 307
ZB	**Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (somme FA à FE)**	**B**	**- 3 416 885 833**	**- 15 919 650 978**
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements			
FF	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		- 1 314 703 775	- 1 400 506 750
FG	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		- 28 770 696 073	- 23 284 694 204
FH	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		- 9 545 615 211	- 1 240 872 624
FI	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et incorporelles		105 073 608	88 730 783
FJ	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		23 486 978	347 029 895
ZC	**Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements (somme FF à FJ)**	**C**	**- 39 502 454 473**	**- 25 490 312 900**
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres			
FK	+ Augmentation de capital par apports nouveaux			
FL	+ Subventions d'investissements reçues			
FM	- Prélèvements sur le capital			
FN	- Dividendes versés		- 1 988 000 000	- 10 780 000 000
ZD	Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (somme FK à FN)	D	- 1 988 000 000	- 10 780 000 000
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers			
FO	+ Emprunts			
FP	+ Autres dettes financières		7 461 591 222	4 600 118 439
FQ	- Remboursement des emprunts et autres dettes financières		- 5 044 241 475	- 5 458 189 312
ZE	Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers (somme FO à FQ)	E	2 417 349 747	- 858 070 873
ZF	**Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)**	**F**	**429 349 747**	**- 11 638 070 873**
ZG	**Variation de la trésorerie nette de la période (B+C+F)**	**G**	**- 42 489 990 559**	**- 53 048 034 751**
ZH	**Trésorerie nette au 31 Décembre (G+A)** (Contrôle: Trésorerie actif N - Trésorerie passif N)	**H**	**- 125 726 582 639**	**- 83 236 592 080**

[1] à l'exclusion des variations des créances et dettes liées aux activités d'investissements (variation des créances sur cession d'immobilisation et des dettes sur acquisition ou production d'immobilisation) et de financement (par exemple variation des créances sur subventions d'investissements reçus).

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1. Incidence de la Convention de Concession sur la Présentation des Comptes Annuels

La convention de concession de service public conclue le 25 octobre 1990 pour une durée de 15 années entre la CIE et l'Etat de Côte d'Ivoire a enregistré son terme initial le 25 octobre 2005.
Les Parties ont dressé le bilan de leur relation contractuelle et fait le point sur l'état du secteur de l'Electricité et, à cette occasion, ont pris acte des progrès notables réalisés depuis l'entrée en vigueur de la convention de concession.
Conscientes de l'importance du Secteur de l'Electricité pour le bien-être des populations et le développement économique de la Côte d'Ivoire, et au vu des enseignements tirés de leur première période de collaboration, les Parties ont manifesté leur intention de poursuivre leur partenariat et de le renforcer.
L'Etat et la CIE se sont rencontrés et ont décidé de conclure l'Avenant n°5 à la convention de concession dont l'objet est notamment de renouveler la Convention pour une période de quinze (15) ans.
Par application de la convention de service public signée avec l'Etat de Côte d'Ivoire et du protocole d'accord avec L'ex-EECI :

- les comptes de la CIE n'intègrent ni les biens mis à disposition par l'Autorité Concédante, ni leur dépréciation. Cependant, la CIE en supporte les frais d'entretien, de réparation et d'assurance ;

- le chiffre d'affaires qui figure au compte de résultat de la CIE correspond principalement aux produits de la vente de l'énergie électrique. Il est différent du revenu propre de la CIE qui est égal aux composantes R1, R3 et R5 définies contractuellement. Cette rémunération n'apparaît pas en lecture directe dans les comptes. Elle est obtenue par différence entre le chiffre d'affaires énergie et les éléments suivants :
  * la redevance de l'Autorité Concédante qui est inscrite dans les charges d'exploitation dans le poste « Impôts et Taxes » ;
  * Les charges liées aux achats d'énergie et aux combustibles liquides et gazeux comprises dans les postes « Autres achats » et « variation de stocks ».

Les produits de l'exercice incluent :

  * les facturations émises du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, comprenant les ventes locales et les ventes à l'exportation ;
  * la variation de l'énergie en compteurs sur l'exercice 2018.

- Les droits acquis antérieurement au 1er novembre 1990, par le personnel au titre des congés et des indemnités de départ à la retraite, sont dus par l'ex EECI et sont comptabilisés par la CIE en dettes vis-à-vis du personnel et en créances sur l'ex EECI pour un montant identique ; Côte d'Ivoire Energies (CI-Energies) se substituant à l'ex EECI ;

- les travaux réalisés dans le cadre du renouvellement et des inspections majeures des installations de production et d'exploitation sont imputés sur la redevance à reverser à l'Autorité Concédante.

2. Règles et Méthodes Comptables

Les comptes de l'exercice de douze (12) mois clos le 31 décembre 2018 ont été établis conformément au référentiel SYSCOHADA révisé en vigueur en République de Côte d'Ivoire et sont présentés selon les prescriptions du droit comptable de l'OHADA.
Ces comptes sont comparables à ceux de l'exercice précédent.

Les principales règles et méthodes comptables retenues par la CIE pour l'établissement de ses comptes annuels sont décrites ci-après.

2.1. Charges Immobilisées

Les charges immobilisées enregistrent les frais d'acquisitions d'immobilisations. Elles sont étalées sur cinq ans. Il n'y a plus de charges immobilisées dans les comptes de CIE.

2.2. Immobilisations Incorporelles

Les frais de premier établissement sont intégralement amortis sur l'exercice au cours duquel ils ont été

engagés. Toutes les autres immobilisations incorporelles sont amorties sur une durée de trois ans ou 5 ans.

2.3. Immobilisations Corporelles

Les acquisitions sont comptabilisées à leur coût de revient. Les durées normales d'amortissement retenues sont les suivantes en années :

Constructions	20
Matériels et outillage	10
Compteurs	10 et 15
Véhicules	4
Mobylettes	3
Matériel et engins d'exploitation	10
Mobiliers	10
Matériels informatiques	3 et 5
Matériels divers (bureau, ménager...)	6
Aménagements et agencements	10

Sur l'exercice 2018, notons également la prise en compte de véhicules acquis par crédit-bail et lease-back toujours sur une durée d'amortissement de 4 ans, tandis que les contrats de crédit-bail sont amortis sur 3 ans. A cet effet, un amortissement complémentaire « dérogatoire » a été comptabilisé au 31 Décembre 2018 à hauteur de 117,860 MFCFA afin de se conformer à la durée des contrats de crédit-bail octroyés.

2.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières enregistrent principalement :

- La participation de CIE dans le capital de GS2E, de SGA2E , d'AWALE , SMART ENERGY ;
- Les souscriptions à la SICAV SOGEVALOR ;
- La souscription à des titres d'obligations pour 202 MFCFA à FTC-Energies ; fond mis en place dans le cadre de l'opération des titrisations des créances Export
- Les dépôts et cautionnement sur l'opération de titrisation des créances Export
- Les prêts accordés au personnel sur une durée de plus de 12 mois.

2.5. Stocks

La gestion des stocks se fait suivant la méthode de l'inventaire permanent.

Les stocks ont fait l'objet d'un inventaire physique du 15 au 31 mai et du 13 au 30 novembre 2018.
Les stocks de combustibles sont valorisés selon la méthode du «premier entré, premier sorti» qui, en raison de la rotation rapide de ces stocks, correspond aux derniers prix connus de l'exercice.
Une provision pour dépréciation est constatée sur les stocks de sécurité du transport d'énergie, des turbines à gaz de la Centrale de Vridi 1 et des barrages hydroélectriques.
Au 31 décembre 2018, la méthode utilisée à consister à provisionner la valeur des stocks de sécurité déterminée par les structures concernées.

Par ailleurs, une provision pour dépréciation du stock à rotation lente est constituée depuis l'exercice 2011. La méthode utilisée consiste à provisionner 100% des articles de consommation courante qui n'ont pas connu de mouvements depuis 3 ans.

2.6. Comptes Clients

Les créances relatives aux ventes locales d'électricité correspondent aux portefeuilles clients des applications informatiques de gestion des abonnés à l'électricité basse tension et haute tension.
Les créances relatives aux exportations d'électricité facturées en devises correspondent à la contrevaleur en Francs CFA des devises utilisées à la clôture de l'exercice.

Les créances douteuses se rapportent aux clients privés. Elles sont composées des soldes nets des résiliés et de la part des impayés des clients en vigueur non couverte par les avances sur consommations.
La part de la CIE correspond au produit du nombre de kWh compris dans les créances douteuses par la rémunération marginale de la CIE par kWh. La part de la CIE dans les créances douteuses constitue la base de détermination des provisions pour créances douteuses.
Le taux de dépréciation utilisé est de 100% pour les créances nettes sur les résiliés et pour les créances antérieures à l'exercice 2018 sur les abonnés en vigueur.

Les créances sur le secteur public et parapublic, ne font pas l'objet de provisions pour dépréciation, quels

que soient les retards de règlement, ces créances pouvant faire l'objet de compensation avec les dettes de la CIE envers l'Etat.

2.7. Énergie en Compteurs

L'énergie en compteurs correspondant à l'énergie consommée et non encore facturée à la date de clôture, constitue un produit à recevoir. Elle est valorisée au prix de vente moyen sur l'année TVA comprise.
La quantité d'énergie en compteurs est déterminée à partir des prévisions de facturations qui tiennent compte des facturations réalisées antérieurement, du rendement du réseau, et des périodes de relèves théoriques.

2.8. Autres Créances

Les autres créances comprennent notamment :

- Les créances sur l'ex EECI notamment la contrepartie des droits acquis par les agents au 25 octobre 1990 au titre des départs en retraite ;
- Les créances fiscales et parafiscales notamment la redevance d'exploitation, la redevance exigible et les autres taxes ;
- La créance du Projet Electricité Pour Tous (PEPT) sur le fond ;
- Les écarts constatés lors des arrêts et clôtures des caisses.

Les écarts de caisse non dénoués et les risques d'irrécouvrabilité des débiteurs divers font l'objet d'une provision pour dépréciation.

2.9. Traitement des Actifs en zones difficiles

Créances clients et énergie en compteurs

Depuis le 19 septembre 2002 et jusqu'à novembre 2008, le chiffre d'affaires en zone CNO de l'Administration et des clients BT a été constaté à partir d'estimations et de forfaits.
De novembre 2008 à janvier 2009, la CIE a pu effectuer la reprise de la facturation en zone CNO par une opération de relève d'index.
Depuis lors, l'énergie consommée par les clients BT et l'Administration est relevée et facturée tous les deux mois.
L'énergie consommée par les clients industriels est relevée et facturée tous les mois.

Les créances impayées sur ces facturations (hors Administration) ont été provisionnées sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 pour la part CIE.

Les consommations non relevées au 31 décembre 2018 dans ces zones sont estimées à 71,4 GWh qui sont provisionnées à hauteur du pourcentage de non recouvrement de 14,01 % de 60,6 MFCFA.
La provision constituée est évaluée en valorisant les kWh non encaissés au prix marginal. Ainsi, la quote-part de la CIE contenue dans les créances s'établit en 2018 à 8,87 %.

Synthèse du traitement des zones ex assiégées

Au 31 décembre 2018, les provisions cumulées sur les actifs de la compagnie en zones difficiles s'élèvent à 35 914 MFCFA contre 36 017 MFCFA l'exercice précédent, et s'analysent comme suit, en MFCFA :

- **Provision sur créances clients 35 914 ;**
- **Provision sur énergie non facturée (énergie en compteurs) 60.**

2.10. Dettes financieres diverses

Ce poste enregistre les avances sur consommations versées par les abonnés à l'électricité. Les avances sur consommations sont utilisées pour encaisser partiellement les factures lors de la résiliation de l'abonnement.

2.11. Passif circulant

Les soldes créditeurs des abonnés à l'électricité obtenus à partir des portefeuilles clients basse tension et clients haute tension sont enregistrés dans le poste « Clients, avances reçues ».

Le poste « Fournisseurs d'exploitation » comprend essentiellement les dettes envers les fournisseurs de combustibles gazeux et les producteurs indépendants d'électricité.

Les charges à payer provisionnées dans ce compte résultent du traitement automatique des commandes opéré par J@de, le progiciel intégré de gestion des achats, des stocks et de la comptabilité. En effet, cette application détermine les charges à payer par rapprochement commande par commande des réceptions effectuées avec les factures comptabilisées.
Les autres dettes comprennent pincipalement :

- Les dettes du programme Electricité pour Tous (PEPT) ;
- Les produits constatés d'avance sur le PEPT ;
- La dette secteur de l'opération de titrisation des créances Export sur l'exercice 2018 ;
- La contribution CIE au secteur correspondant à la rétrocession du résultat.

2.12. Engagements de retraite

Les droits acquis par le personnel à la clôture de l'exercice et antérieurement inscrits dans les engagements financiers, ont été comptabilisés en provision pour charges. Au 31 décembre 2018, les droits acquis par l'ensemble du personnel s'établissent à 9 280 M FCFA, dont 522 MFCFA au titre de l'ancienneté du personnel sous l'ex EECI et 8 758 MFCFA au titre de l'ancienneté du personnel sous CIE
Cette provision a été évaluée selon la méthode rétrospective avec salaires de fin de période, telle que préconisée par le droit comptable de l'OHADA, conformément à la norme IAS19.

Les droits acquis par le personnel sont déterminés conformément aux dispositions de la Convention Collective Interprofessionnelle applicable en Côte d'Ivoire.

2.13. Traitement comptable des revenus PEPT

Pour accélérer l'accès à l'électricité des populations vivant en Côte d'Ivoire, le Gouvernement a adopté au cours du Conseil des Ministres du mardi 27 mai 2014, un programme Électricité pour tous.
Ce programme vise donc à faciliter l'accès à l'électricité par le moyen d'un allègement des formalités de raccordement et de l'octroi de facilités de paiement, aux populations cibles.

Ainsi, les offres sont structurées pour couvrir :

i. Le coût des installations intérieures qui comprend :

- l'acquisition de kits d'installations intérieures ;
- la rémunération des installateurs agréés ;
- le contrôle de conformité des installations intérieures.

ii. Le coût du branchement qui comprend :

- la fourniture du matériel ;
- les travaux.

iii. Le coût de l'abonnement :

La phase pilote du PEPT, en cours, s'appuie sur deux types d'offres :

- avec fourniture de kits d'installations intérieures : offres A1, A2, A3 ;
- sans fourniture de kits d'installations intérieures : offres A0, B0.

Les offres de type A sont destinées au milieu rural tandis que les offres de type B sont proposées pour le milieu urbain.
Pour les offres A0 et B0 en particulier, représentant 90% des branchements réalisés à ce jour, la quote-part du prix de vente des offres destinées aux installations intérieures, est allouée à des travaux permettant le raccordement des populations cibles ainsi qu'à la couverture de coûts annexes, notamment :

- le contrôle de conformité ;
- la mise à niveau du réseau (restructurations, renforcements mineurs) ;
- la construction de niches ;
- les extensions mineures (4 portées au maximum) ;
- les frais de gestion du programme (recouvrement du branchement, études d'impact économique et social, communication, promotion du PEPT).

Ces travaux peuvent être décalés entre la date de perception des dotations financières et la période de leurs réalisations.

Ainsi, les revenus liés au PEPT se décomposent comme suit:

- Travaux à effectuer financés par les clients ;
- Branchements PEPT ;
- Frais de dossier PEPT.

En conséquence, la quote-part des produits relatifs aux travaux non encore réalisés à la clôture de l'exercice 2018 sera différée dans nos livres. Elle comprendra d'une part les travaux à effectuer financés par les clients à savoir entre autres, la construction de niches, la restructuration/extension de réseau mineur, les frais de gestion du programme, etc. et d'autre part le contrôle de conformité.

Cette analyse s'appuie sur les dispositions du système comptable de l'OHADA (SYSCOHADA), selon lesquelles le

chiffre d'affaires se définit comme étant « le montant hors taxes récupérables des ventes (...) de services liés aux activités ordinaires de l'entité ».
En règle générale, les produits découlant de la vente de biens ou de la prestation de services ne sont enregistrés en chiffre d'affaires que lorsqu'ils sont gagnés par l'entité c'est-à-dire que lorsqu'ils correspondent à des entrées brutes d'avantages économiques reçus ou à recevoir par l'entité pour son propre compte.

A l'analyse des conventions PEPT, les travaux sont certes financés par les clients, mais le choix de la nature des travaux à effectuer, le timing de leur réalisation ainsi que la maitrise d'ouvrage sont assurés par la CIE.
En substance, la CIE collecte les fonds nécessaires au financement de ces travaux auprès de ces clients dans le cadre du PEPT, à charge pour elle de réaliser ces travaux.

En conséquence, les revenus liés à cette composante du PEPT doivent être comptabilisés dans les livres de la CIE en dettes vis-à-vis des tiers et repris en produits au fur et à mesure de l'exécution des travaux, étant entendu que les dépenses relatives à ces travaux sont enregistrées en charges au moment de leur exécution.

Il en résulte que les régularisations comptables suivantes doivent être opérées dans les livres de CIE pour traduire la substance économique du PEPT :

- le montant total des produits relatifs à la composante du prix de vente du PEPT portant sur les travaux financés par les clients du PEPT doit être extourné des produits et enregistré en produits differés (produits constatés d'avance);

- la quote-part des dépenses relatives aux fournitures de kits et de réalisation effective des installations intérieures déjà comptabilisées en charges dans les livres de la CIE doit être enregistrée en produits;

- la quote-part des travaux de construction de niches, de restructuration/extension mineure de réseau, de frais de gestion du programme, etc. déjà comptabilisée en charges dans les livres de la CIE doit être enregistrée en produits.

La quote-part de l'installation intérieure représente environ 2/3 du montant du prix du branchement. Le montant total des produits relatifs à la composante des installations intérieures et destiné donc aux travaux financés par les clients et à imputer sur ces branchements est évalué à environ 10 356 M FCFA au 31 décembre 2018 (dont 5 306 M FCFA sur 2018, et des reliquats des exercices antérieurs).

2.14. Situation fiscale latente

La situation fiscale latente résulte des décalages temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable liés à la reconnaissance des charges et des produits. Conformément aux prescriptions du droit comptable de l'OHADA, les impôts différés relatifs à ces différences temporaires ne sont pas comptabilisés, la charge d'impôt comptabilisée correspond à l'impôt exigible.

2.15. Transfert de charges

Les transferts de charges enregistrent principalement :

- les achats de compteurs immobilisés à hauteur de 12 976 M FCFA ;
- les compteurs immobilisés en cours de 4 478 M FCFA ;
- lesrefacturations à CI ENERGIES au titre du Personnel pour 180 M FCFA ;
- les remboursements des assurances liées aux sinistres pour 1 079 M FCFA ;
- les remboursements des assurances automobiles pour 10 M FCFA

Compagnie Ivoirienne d'Electricité

RAPPORT
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
2018

une société du groupe eranove

Périmètre **Production, Transport et Mouvement d'Energie**

Périmètre **Direction de la Production d'Électricité**

SOMMAIRE

Directeur de publication :
Dominique KAKOU

Coordinateur RSE :
Emmanuel KOUADIO
Annick SEHR

Page de Couverture : Océan Ogilvy
Design et mise en page : Océan Ogilvy
Credits photos : CIE
Edition : 2500 copies

Copyright © 2018 CIE
www.cie.ci

INTRODUCTION

EDITORIAL .....P 04

DECLARATION RSE DU COMITE DE DIRECTION GENERALE .....P 05

LA CIE : UNE ENTREPRISE DE REFERENCE DANS LA GESTION DU SERVICE PUBLIC AFRICAIN .....P 06

CHAINE DE VALEURS DES METIERS DE LA CIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE .....P 08

CHAPITRE 01
CONSTRUIRE NOTRE ENGAGEMENT SUR UNE GOUVERNANCE FORTE

A/ DECIDER AVEC DES ORGANES DE GOUVERNANCE FORT .....P 12

B/ PERENNISER UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE .....P 13

C/ PLACER L'ETHIQUE AU CENTRE DE LA DECISION .....P 16

D/ EVALUER ET CERTIFIER NOS SYSTEMES DE MANAGEMENT .....P 19

CHAPITRE 02

RENDRE ACCESSIBLES LES SERVICES ESSENTIELS DE LA VIE

A/ AMELIORER LES PERFORMANCE DES INSTALLATIONS ET DES OPERATIONS .....P 32

B/ ETENDRE L'ACCES AUX PLUS DEMUNIS .....P 34

C/ DEVELOPPER LES SERVICES INNOVANTS .....P 36

CHAPITRE 03

PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ET INTEGRER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

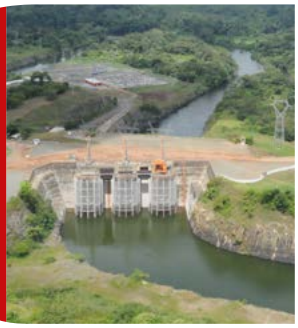

A/ RATIONALISER LES CONSOMMATIONS DE MATIERES PREMIERES .....P 40

B/ INCITER LES CLIENTS A UNE CONSOMMATION .....P 42

C/ MAITRISER NOS REJETS .....P 44

D/ LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES .....P 45

CHAPITRE 04

DEVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN

A/ ENCOURAGER DES EMPLOIS JUSTES ET DURABLES .....P 48

B/ ASSURER UNE PROTECTION FINANCIERE A NOS COLLABORATEURS .....P 55

C/ GARANTIR LA SANTE & LA SECURITE AU TRAVAIL .....P 62

D/ INVESTIR DANS LA FORMATION .....P 66

CHAPITRE 05

CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT LOCAL

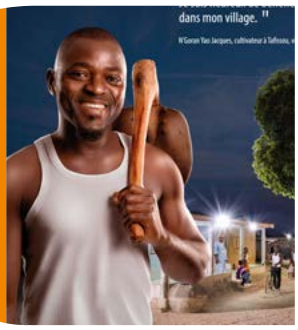

A/ DEVELOPPER DES PARTENARIATS PUBLICS-PRIVES .....P 74

B/ NOURRIR LES LIENS DE PROXIMITE .....P 75

C/ ACTIONS DE SPONSORING ET MECENAT .....P 79

ANNEXES

Tableau de concordance Matrice de recensement des critères de Reporting GRI V4 ..... P.87

Tableau de concordance ODD P.91

Editorial

LA NECESSITE DE S'ADAPTER EN RESTANT UN ACTEUR DE DEVELOPPEMENT DURABLE.

Mue par une vision de long terme, la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE) ne cesse de construire les bases d'une Entreprise performante ancrée dans le développement durable.

Pour y arriver, elle met, cette année, un accent sur la digitalisation de ses méthodes de travail. Cette digitalisation constitue un jalon particulièrement important des efforts à faire pour adapter les actions de notre entreprise aux réalités de l'économie contemporaine, sans toutefois porter atteinte aux droits des collaborateurs.

Aussi, les changements structurels qu'a connu la CIE en 2018 la prépare à affronter des défis importants. La création de nouvelles directions, entre autres la Direction Centrale Commerciale Marketing et Relation Clientèle (DCCMRC), la Direction de l'Organisation (DO) et la Direction de la Stratégie et de la Transformation Digitale (DSTD), correspond à notre entrée dans un cycle pérenne de croissance.

Leur existence symbolise une attitude positive et constructive face aux réalités des activités, aux nécessités d'évoluer et de s'adapter pour amorcer le cap 2020.

Aux côtés de l'Etat ivoirien, la CIE continue d'investir dans la production suffisante d'une électricité de qualité et d'en assurer la distribution. Elle innove dans des investissements durables qui prennent en compte les attentes de toutes ses parties prenantes et s'appuie sur l'expertise de son capital humain toujours mobilisé.
Certes, les défis sont grands ; mais nous n'avons aucun doute à les relever car nous pouvons compter sur l'engagement et la détermination des collaborateurs. Nous travaillons avec des diagnostics qui appliquent des solutions éprouvées pour le bonheur de nos concitoyens et le bien-être de tous.
Les rapports de développement durable que notre entreprise émet depuis cinq ans en sont le témoignage. Je vous invite donc à lire cette sixième édition qui se fait l'écho de nos performances économiques, sociales, sociétales et environnementales réalisées en 2018.

Agréable lecture !

Ahmadou BAKAYOKO
Directeur Général CIE

Déclaration RSE du Comité de Direction Générale

Dans ce monde où les enjeux de la lutte contre le changement climatique et la production d'énergie propre s'imposent, le développement durable apparaît comme une exigence incontournable pour la CIE.

C'est une opportunité pour mettre à profit la mission de service public exercée dans le cadre de la délégation reçue de l'Etat afin de participer pleinement au développement de la Côte d'Ivoire et contribuer à la satisfaction de la population. Aussi, la Responsabilité Sociétale constitue-t-elle l'un des piliers de notre politique et stratégie.

Pour cela, nous nous engageons à :

- **Répondre de nos impacts sur la société, l'économie et l'environnement ;**
- **Renforcer notre rôle de partenaire de référence de l'État en contribuant à l'équilibre du secteur de l'électricité et à l'accroissement de l'accès à l'électricité ;**
- **Réaffirmer notre capacité à assurer notre mission par notre savoir-faire ;**
- **Déployer notre expertise sur l'ensemble de nos métiers et du territoire ivoirien pour assurer notre mission ;**
- **Développer le professionnalisme de la CIE, par la qualité du management, des méthodes et de la formation, en nous appuyant notamment sur la démarche qualité, sécurité et environnement ;**
- **Construire une entreprise citoyenne qui prend en compte les attentes de ses parties prenantes.**

Ainsi, la réalisation en 2018 de nos performances économiques, sociales, sociétales et environnementales, décrites dans ce rapport, confirme notre engagement constant sur la voie du Développement Durable.

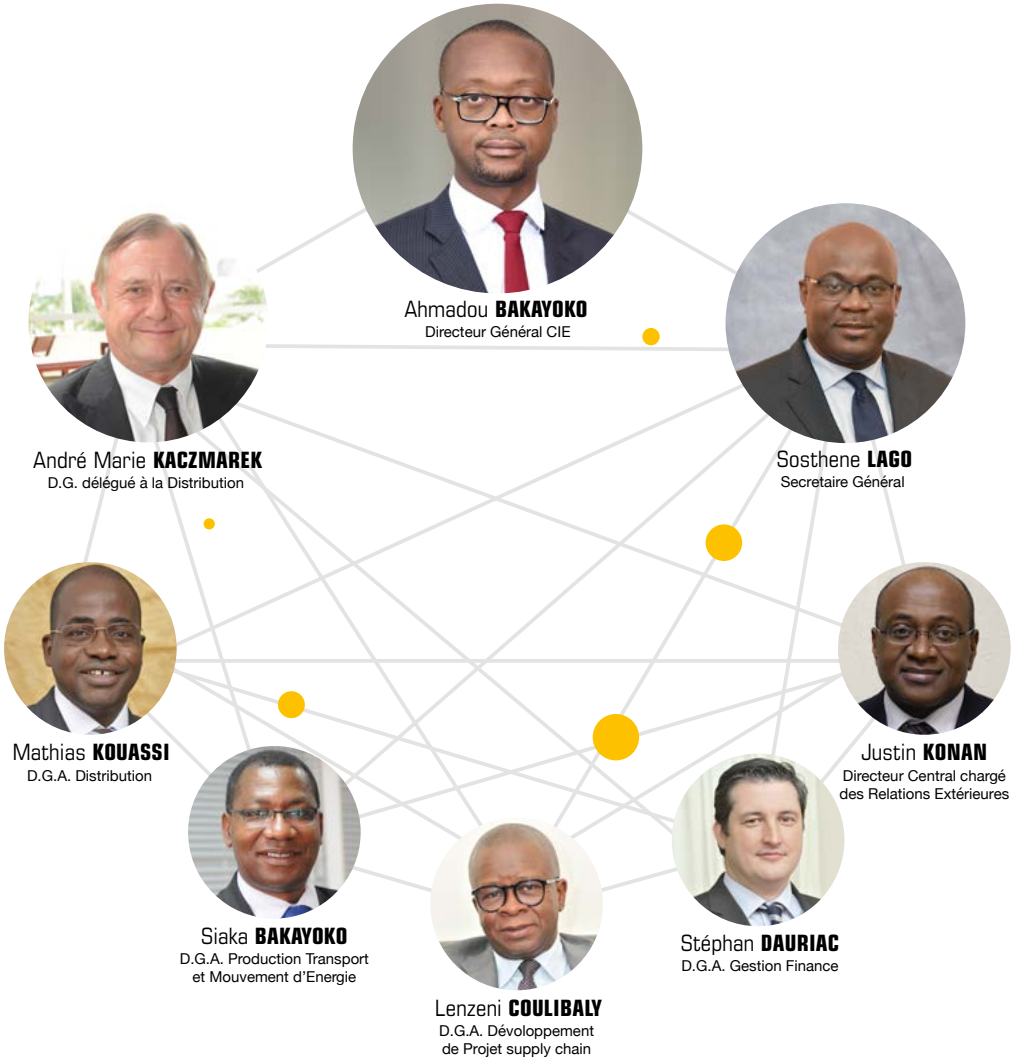

LA CIE : UNE ENTREPRISE DE REFERENCE DANS LA GESTION DU SERVICE PUBLIC AFRICAIN

PRÉSENTATION DE LA CIE

La Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE) est une société anonyme de droit ivoirien créée en 1990. Elle a pour objet social, sur le continent africain, la gestion du service public de la production, du transport, du dispatching, de la distribution, de l'importation, de l'exportation et de la commercialisation de l'électricité.

LE CONCESSIONNAIRE DU SERVICE PUBLIC IVOIRIEN DE L'ÉLECTRICITÉ

La CIE est liée à l'Etat de Côte d'Ivoire depuis 1990 par une convention de concession qui lui définit ses missions et ses obligations. L'Etat ivoirien est le responsable du secteur électrique. Il exerce les fonctions de régulateur et de maître d'ouvrage de son développement, et détermine les règles tarifaires. La CIE est l'opérateur du réseau interconnecté : elle exploite les ouvrages de production, de transport, de distribution et de commercialisation de l'Etat. A ce titre, elle assure le pilotage du centre de dispatching national qui garantit l'équilibre technique du secteur de l'électricité. Au plan commercial, la CIE est chargée de la vente de l'électricité auprès de la clientèle et son importation auprès des pays voisins. Elle collecte l'ensemble des produits liés à la vente de l'électricité et assure pour le compte de l'Etat le règlement des factures des fournisseurs de combustibles et des producteurs d'électricité. Conformément aux règles légales de gestion des flux financiers du secteur de l'électricité, la totalité de la facturation des clients transite par son bilan, pour être reversée à l'État et aux opérateurs du secteur.

UNE ENTREPRISE PRIVÉE OUVERTE À L'ÉPARGNE PUBLIQUE

Le capital social de la CIE est ouvert au grand public depuis sa cotation à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières d'Abidjan (BRVM - UMOA) en 1992.

D'une valeur de 14 milliards de FCFA, il est principalement détenu par la société **ERANOVE** (54%) et par l'État de Côte d'Ivoire (15%). Le capital restant est réparti entre divers porteurs représentant 26% de l'actionnariat et les collaborateurs de la CIE présents à hauteur de 5% par le biais de leur Fonds Commun de Placement (FCP). Le cours de l'action au 31 décembre 2018 s'établit à 1 445 FCFA, pour un cours moyen annuel de 1 683 FCFA. Pour la 4ème année consécutive, la notation financière de la CIE, attribuée par l'Agence Bloomfield, est AA+ pour la catégorie long terme et A1+ pour la catégorie court terme, avec une perspective stable dans les deux (2) cas.

DES COLLABORATEURS CITOYENS ENGAGÉS SUR TOUT LE TERRITOIRE

Au 31 décembre 2018, la CIE comptait 4 818 collaborateurs, dont 4 733 en CDI et en 85 CDD, avec 1 255 collaboratrices. Son siège social est situé dans la commune de Treichville au 1 Avenue Christiani à Abidjan. Elle comporte 14 directions régionales, 7 sites de production d'électricité et 95 centres d'accueil clientèle sur le territoire ivoirien. Dévoués à leur mission de service public, les collaborateurs de la CIE exploitent 6 barrages hydroélectriques qui totalisent 604 mégawatts (MW), une centrale thermique de 100 MW, un réseau de transport de 5 093 km, un réseau de distribution de 45 259 km et 460 088 foyers d'éclairage public.

Leur engagement a permis de produire 9 831 GWh, de transporter et distribuer 8 173 GWh au bénéfice de 2 196 725 clients ivoiriens, tout en exportant 1 156 GWh vers les pays voisins.

Au titre du Programme Electricité Pour Tous (PEPT), les équipes dédiées ont réalisé 205 521 branchements sociaux. L'ensemble des collaborateurs travaille en symbiose, sur la base d'un modèle managérial qui allie les exigences du professionnalisme et de la culture africaine solidaire.

CHAÎNE DE VALEURS DES METIERS DE LA CIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

1-PRODUIRE L'ÉLECTRICITÉ

Métiers : Produire l'électricité à partir de sources hydrauliques et thermiques (Gaz naturel, HVO, DDO).

Enjeux : Disponibilité de la ressource en eau et en combustibles – Changement climatique – Sécurité des installations et des collaborateurs – Développement des compétences – Développement des communautés locales – Image.

Actions : Maintenir les outils de production – Améliorer le taux de disponibilité des ouvrages- Développer les compétences – Maintenir le certificat QSE – Atteindre l'exemplarité RSE – Mettre en œuvre le plan d'actions RSE 2019 – 2020 établi à la suite du dialogue avec les parties prenantes.

Indicateurs et résultats : 6 barrages hydroélectriques (604 MW) – 1 centrale thermique (100 MW) – 49 centrales isolées – 16,2% de la production nationale – 1 589 GWh nets produits. La production DPE en 2018 est de 1 756 GWh. Les 49 centrales isolées sont gérées par la DTD.

2-GÉRER LE RÉSEAU DE TRANSPORT INTERCONNECTÉ

Métiers : Transporter l'électricité des sites de production jusqu'au réseau de distribution.

Enjeux : Disponibilité et fiabilité des ouvrages de transport – Amélioration du rendement du réseau – Sécurisation des installations et des collaborateurs – Amélioration des compétences – Gestion des déchets – Préservation de la biodiversité le long du réseau.

Actions : Exploiter le réseau – Assurer la maintenance du réseau – Développer les compétences – Maintenir le certificat QSE.

Indicateurs et résultats : 40 Unités de production raccordées – 5 413 km de réseaux – 3 interconnexions HTB transfrontalières (Mali, Burkina Faso, Ghana) – 50 postes de livraison vers les réseaux de distribution – 9 802 GWh transportés vers les réseaux de distribution.

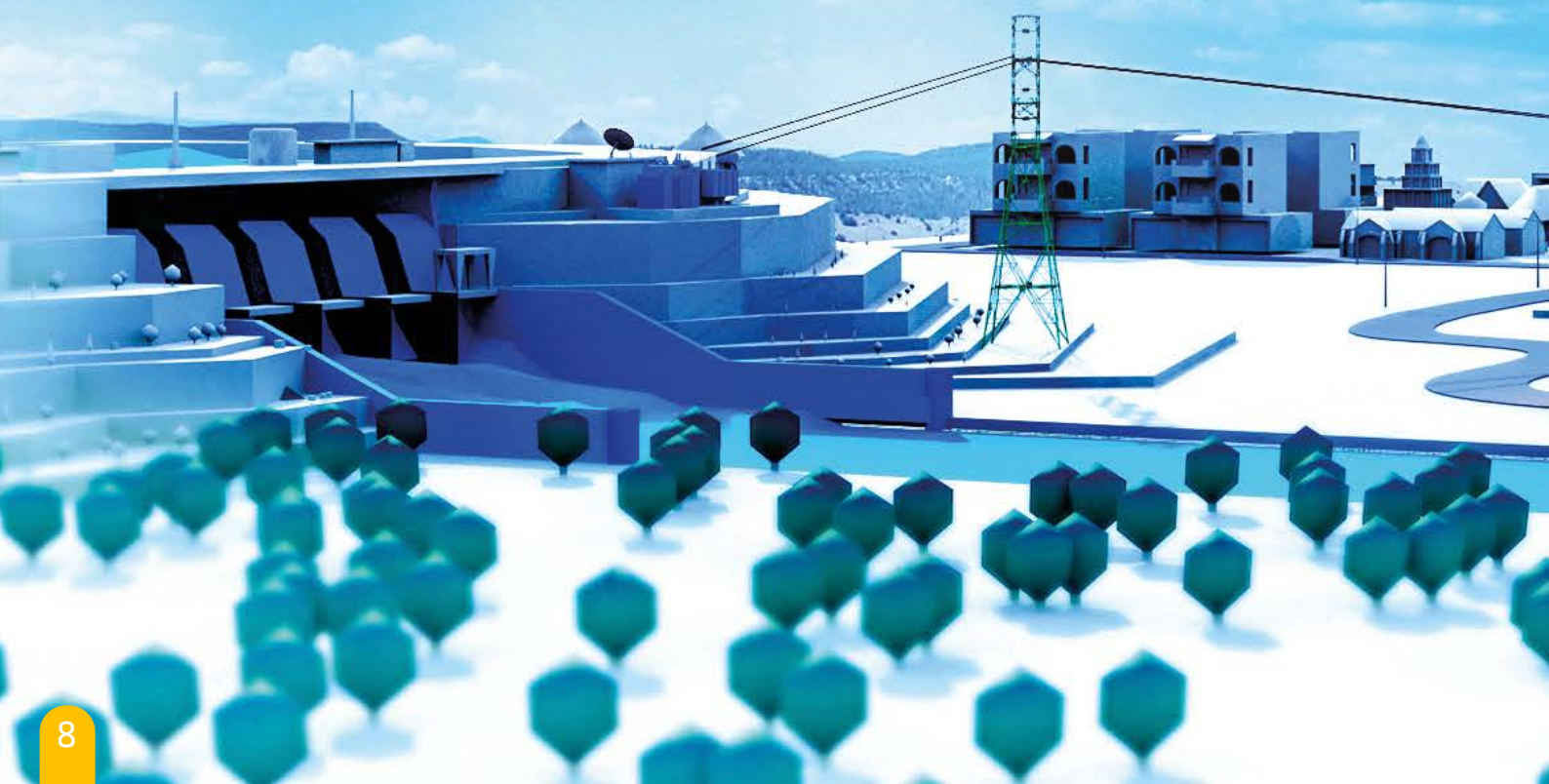

3-SUPERVISER LES MOUVEMENTS D'ÉNERGIE

Métiers : Gérer l'équilibre offre-demande du système électrique et coordonner l'exploitation des moyens de production et de transport du système électrique ivoirien pour l'alimentation des postes sources de distribution et des postes d'interconnexion.

Enjeux : Assurer l'équilibre du système électrique – Assurer l'accès équitable des producteurs indépendants au réseau – Garantir le fonctionnement d'un système électrique, économique et efficace axé sur une production et un transport d'énergie responsable de l'environnement.

Actions : Anticiper la demande et la production nationale – Elaborer le plan de production de la CIE – Gérer le stock hydraulique – Coordonner la production d'électricité et la disponibilité des sources d'énergie – Maintenir l'équilibre technique du système – Maintenir le certificat QSE.

Indicateurs et résultats : 4 producteurs indépendants d'électricité – 1 150 millions de mètre cube de gaz naturel – 16 936 mètres cube d'eau turbinée – 9 990 GWh supervisés – 1 156 GWh exportés – 94 GWh importés.

4-DISTRIBUER L'ÉLECTRICITÉ

Métiers : Distribuer l'électricité des postes sources aux compteurs des clients.

Enjeux : Contribuer à l'accès à l'électricité pour tous - Sécuriser les installations et les collaborateurs – Améliorer les compétences des collaborateurs - Améliorer le taux de distribution.

Actions : Raccorder les populations au réseau - Entretenir et maintenir le réseau de distribution - Lutter contre la fraude – Développer les innovations technologiques (télé-relève des compteurs) – Réduire et valoriser les déchets.

Indicateurs et résultats : 24 534 km de réseaux haute tension, 21 651 km de réseaux basse tension – 3 interconnexions HTA transfrontalières (Liberia, Mali, Ghana) – 8 091 postes de distribution – 4 639 localités raccordées – 482 835 Foyers d'Eclairage Public – 93 087 branchements BT réalisés – 205 521 branchements PEPT.

5-COMMERCIALISER L'ÉLECTRICITÉ

Métiers : Répondre aux attentes des consommateurs - Assurer la facturation et le recouvrement.

Enjeux : Assurer l'équilibre du système électrique - Assurer l'accès équitable des producteurs indépendants au réseau.

Actions : Abonnement / réabonnement - Facturation et Recouvrement – Déploiement d'un réseau d'Agences clientèle – Traitement en temps réel des demandes – Information et Sensibilisation des consommateurs – Innovation dans les modes de paiement.

Indicateurs et résultats : 2 196 725 clients BT

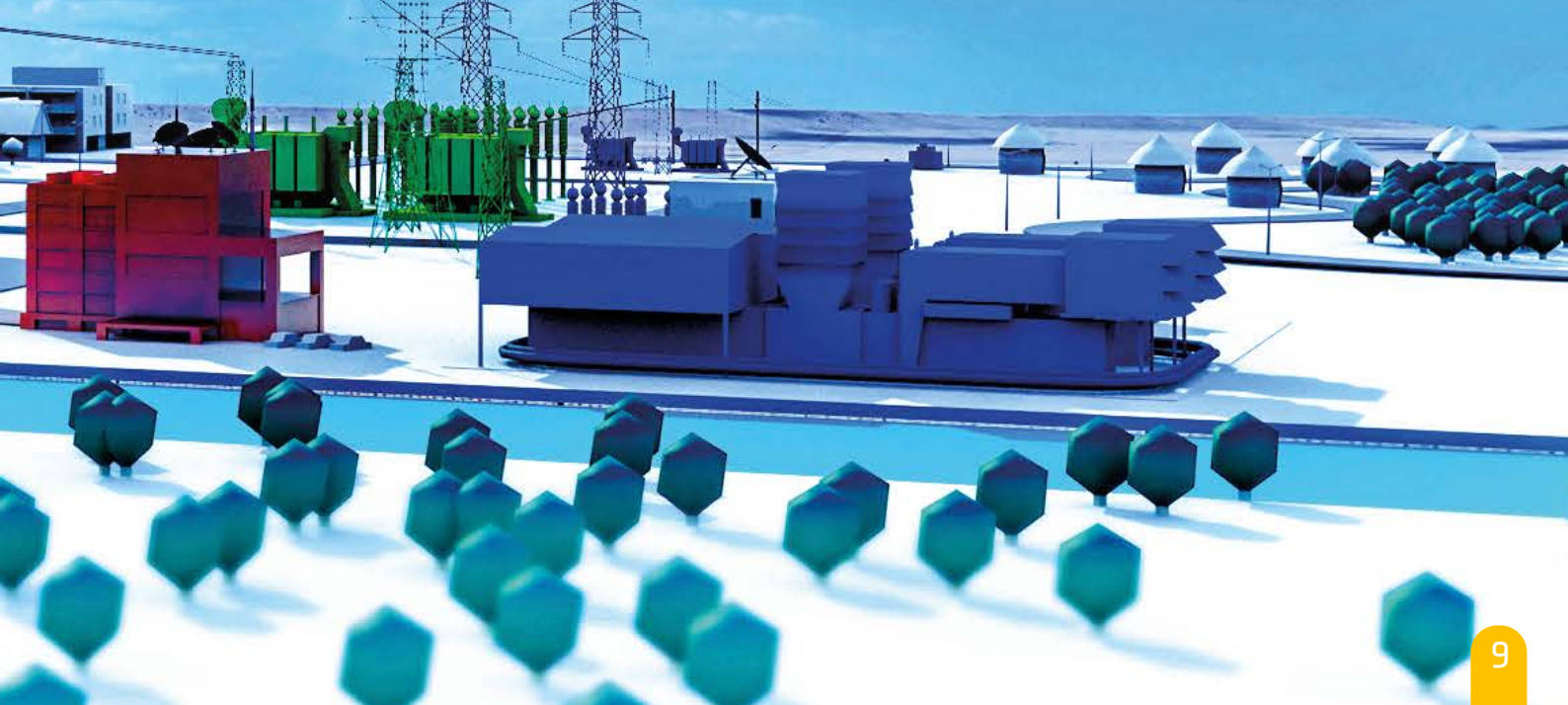

CHAPITRE 07

CONSTRUIRE NOTRE ENGAGEMENT SUR UNE GOUVERNANCE FORTE

La Gouvernance de la CIE reflète les dispositions légales s'appliquant aux entreprises privées ivoiriennes faisant appel public à l'épargne sur la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM-UMOA). S'y ajoutent des organes de gouvernance chargés de la bonne exécution de sa mission de service public, un modèle managérial empreint des réalités africaines et des exigences internationales, qui réunissent les parties prenantes de l'entreprise autour d'une culture commune et de son plan stratégique 2015-2020.

et HT - Chiffre d'Affaires Energie : 533,4 Mds de FCFA - 95 Agences commerciales - 1 Centre de Relation Client: 179 - 1 Service de dépannage 24h/24 et 7j/7.

A/ DÉCIDER AVEC DES ORGANES DE GOUVERNANCE FORTS

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le premier organe de gouvernance de la CIE est son Conseil d'Administration. Il détermine les orientations de ses activités, veille à leur mise en œuvre. Il agit sous réserve des pouvoirs attribués aux assemblées d'actionnaires, dans la limite de l'objet social de la CIE et conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme de l'OHADA. Le Conseil d'Administration est composé de 10 membres qui nomment leur Président. L'actuel Président est M. DIARRA Ousmane.

2. LES COMITÉS DÉPENDANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- LE COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Mis en place lors de la séance du 24 mai 2011 du Conseil d'Administration, il est composé de trois (3) Administrateurs chargés d'examiner les rémunérations et avantages en nature des mandataires sociaux.

- LE COMITÉ D'AUDIT

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 03 décembre 2015, conformément aux dispositions de l'article 829-1 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et en application de l'article 20-4 des statuts, s'est doté d'un comité d'audit composé de trois (3) Administrateurs non-salariés de la société ou n'exerçant aucun mandat de directeur général ou directeur général adjoint au sein de la société.

Le comité d'audit a pour missions essentielles de :

- *Procéder à l'examen des comptes et s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes de l'entreprise ;*
- *Assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;*
- *Assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;*
- *Emettre un avis sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.*

Le comité d'audit rend compte régulièrement au conseil d'administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

3. LA DIRECTION GÉNÉRALE ET SES COMITÉS

- LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le second organe de gouvernance de la CIE est la Direction Générale. Elle est assurée par le Directeur Général désigné et nommé par le Conseil d'Administration. Il agit conformément aux dispositions prévues par l'Acte Uniforme et les statuts de la CIE qui lui confèrent son mandat. La Direction Générale reflète le modèle managérial de la CIE. Son organisation « en râteau » est pilotée par le Directeur Général lui-même.
Le Directeur Général, le Directeur Général Délégué à la Distribution, les 5 Directeurs Généraux Adjoints et le Directeur Central chargé des Relations Extérieures forment le Comité de Direction Générale (CDG).

- LES COMITÉS DE DIRECTION

Les décisions stratégiques et les sujets évoqués en Comité de Direction Générale sont déclinés dans les organes de direction par les Directeurs Généraux Adjoints des différents pôles. Un Comité de Direction (CODIR) comprenant les membres du CDG, les Directeurs Centraux, les Directeurs, Directeurs adjoints est organisé régulièrement pour évoquer les sujets concernant la vie de l'Entreprise.

Un comité de Direction élargi (CODIR Elargi) comprenant les membres du CODIR, les Directeurs Régionaux du Transport, les Directeurs Régionaux de la Distribution, et les Directeurs d'Usines est

organisé en fonction des circonstances.

B/ PÉRENNISER UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE

1. RAPPEL DU CADRE INSTITUTIONNEL

La Côte d'Ivoire dispose d'un cadre institutionnel et réglementaire innovant qui régit le secteur de l'électricité. Historiquement, le secteur de l'électricité fut géré par l'Etat lui-même à travers une société 100% publique, verticalement intégrée qui a développé et exercé sa mission de service public.

La réforme du marché de l'électricité en Côte d'Ivoire a démarré avec la loi n° 85- 583 du 29 juillet 1985, organisant la production, le transport et la distribution de l'énergie électrique en Côte d'Ivoire. Avec comme particularités :

- *L'ouverture du segment de la production au secteur privé mais soumise à autorisation ;*
- *Le maintien sous le régime du monopole d'Etat pour les segments du transport, de la distribution ainsi que de l'exportation et l'importation ;*
- *La possibilité de concéder le monopole à un opérateur public ou privé.*

L'application de cette loi a facilité en août 1990 la conclusion d'un Partenariat Public Privé entre l'Etat de Côte d'Ivoire et la CIE par la signature d'une convention de concession qui s'est traduite par une délégation de la gestion du service public de l'électricité. Cette loi a également permis l'entrée des producteurs indépendants sur le marché de l'électricité avec la CIPREL en 1995.

La Loi n° 2014-132 du 24 mars 2014 portant Code de l'électricité a été adoptée par l'Etat pour renforcer le dispositif légal existant et donner au système électrique ivoirien les instruments modernes nécessaires à son redressement et à la dynamisation de son développement. Le cadre institutionnel du secteur électrique reste inchangé en 2018 et fait toujours intervenir des entreprises du secteur public et privé sous la tutelle de l'Etat.

LE CADRE INSTITUTIONNEL

- LES ACTEURS DU SECTEUR PUBLIC

Le secteur public est représenté par l'État de Côte d'Ivoire et ses démembrements. L'État décide, régule, finance et fait réaliser les investissements de développement et de renouvellement des ouvrages, assure l'approvisionnement en combustibles, et fixe les tarifs de l'électricité.

Les Ministères de tutelle

Le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables assure la tutelle technique. Il a pour missions de définir la politique énergétique du gouvernement, d'en faire le suivi et d'en contrôler la mise en œuvre. La Direction Générale de l'Energie assure l'interface entre le Cabinet du Ministre et les structures sous tutelle du secteur. Elle oriente la stratégie de développement du secteur en matière :

- *De gestion et de planification du secteur de l'énergie ;*
- *D'équipements de production, transport et distribution de l'énergie électrique ;*
- *D'électrification sociale, de renforcement et d'extension des réseaux ;*
- *De maîtrise d'énergie et de promotion des énergies renouvelables.*

La gouvernance du secteur voit également intervenir le Ministère de l'Economie et des Finances, et le Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'État, ceux-ci, en leurs qualités de tutelle économique et financière du secteur.

Les sociétés d'État

Deux sociétés d'Etat exercent une partie des prérogatives régaliennes de l'Etat :

- *La Société des Energies de Côte d'Ivoire (CI-ENERGIES), en charge notamment de la gestion du patrimoine de l'Etat dans le*

secteur de l'électricité, du suivi des flux financiers et flux énergétiques ainsi que la maîtrise d'œuvre des travaux revenant à l'État en tant qu'Autorité Concédante ;

- *L'Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Electricité de Côte d'Ivoire (ANARE-CI), chargée du contrôle des opérateurs du secteur, de l'arbitrage des conflits et de la protection des intérêts du consommateur.*

- LES ACTEURS DU SECTEUR PRIVE

Outre la CIE agissant en qualité de concessionnaire, deux familles d'acteurs privés interviennent dans le secteur.

Les fournisseurs du combustible gaz naturel

Les centrales thermiques du secteur de l'électricité utilisent un gaz naturel provenant du bassin sédimentaire ivoirien produit par trois groupements d'opérateurs privés, tous les trois liés à l'État de Côte d'Ivoire par des contrats d'achat/vente de gaz naturel :

- *PETROCI-CI 11 : est depuis août 2013, l'opérateur des gisements Lion et Panthère du bloc CI-11 en offshore, mis en exploitation en 1995 ;*
- *FOXTROT International (ex APACHE): est un opérateur producteur de gaz naturel qui exploite depuis 1999, le champ FOXTROT sur le bloc CI-27 ;*
- *CANADIAN NATURAL RESOURCES (CNR International) : CNR exploite deux blocs en offshore : CI-26 - gisement Espoir et CI- 40 - gisement Baobab.*

Les producteurs indépendants d'électricité

Le premier producteur indépendant d'électricité est la Compagnie Ivoirienne de Production d'Electricité (CIPREL), avec qui l'État a conclu, le 20 juillet 1994, une convention pour la construction, l'exploitation et le transfert de propriété d'une centrale thermique de production d'électricité. Au 31 décembre 2018, elle opérait une puissance installée de 569 MW. L'année 2016 avait été marquée par la mise en service du cycle combiné.

La Société AZITO ENERGIE est le second producteur indépendant d'électricité avec qui l'État a conclu, le 5 septembre 1997, une convention de concession pour le développement d'une centrale thermique mise en service en janvier 1999. Au 31 décembre 2018, la centrale thermique d'Azito exploitait une puissance installée

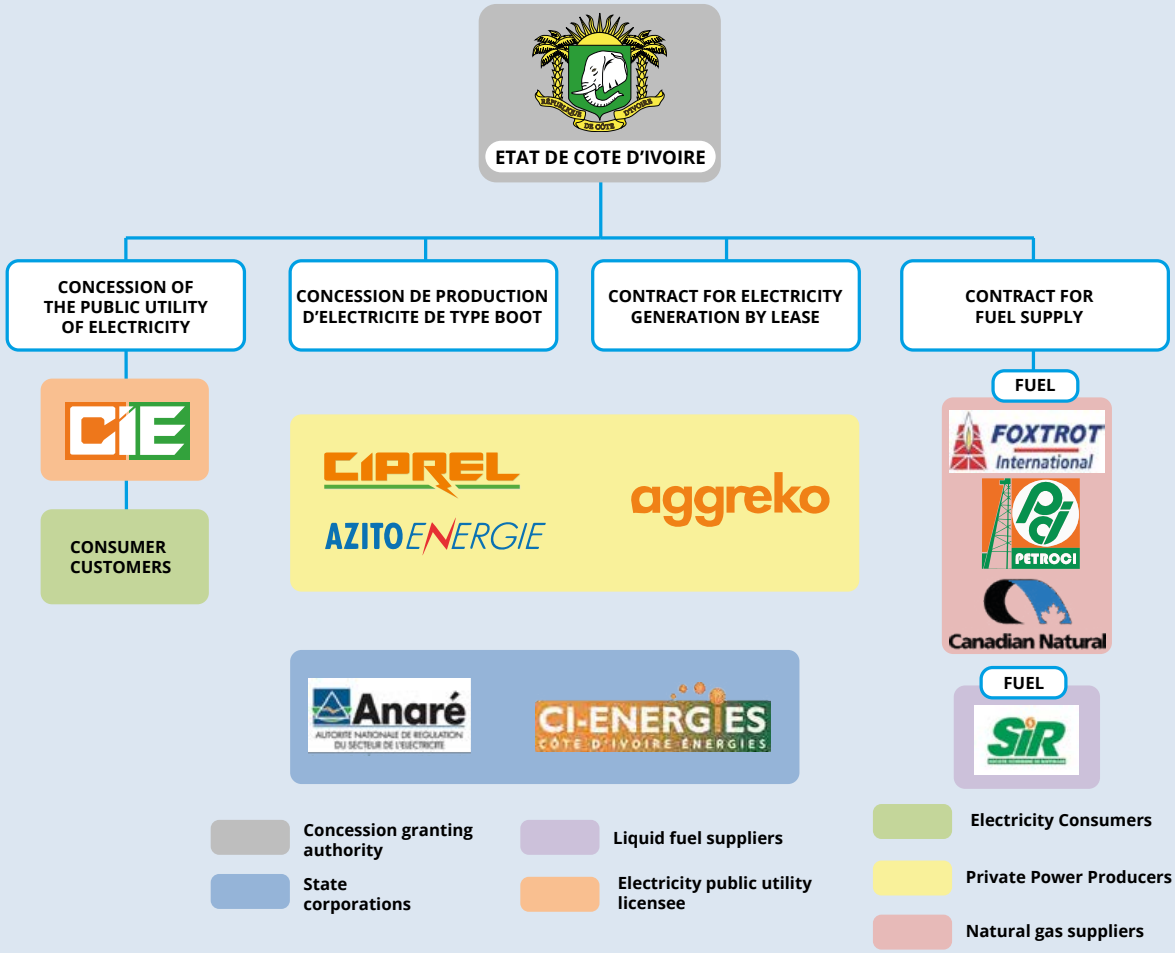

de 441 MW, avec la pleine entrée en service de son cycle combiné en 2015.

La Société AGGREKO, producteur indépendant d'électricité avec lequel l'État a conclu une convention pour la location et l'exploitation d'une centrale thermique en 2010, représente 210 MW de puissance installée depuis juillet 2013.

EVOLUTION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les mutations dans le secteur de l'électricité en Côte d'Ivoire se poursuivent avec la directive de la CEDEAO relative à l'organisation du marché régional de l'électricité adoptée en 2013 et l'institution du Code ivoirien de l'électricité adopté en 2014.

Le nouveau code ivoirien de l'électricité

Contexte

La loi N° 2014-132 du 24 Mars 2014 portant Code de l'électricité remplace la précédente loi de 1985. Elle s'inscrit dans la dynamique d'une plus grande ouverture du marché national et régional de l'électricité. Le nouveau Code de l'électricité entend dynamiser le secteur, avec la participation de nouveaux acteurs. Il permet de présager le développement de réseaux locaux, déconnectés du réseau national, auxquels seront associées des capacités de production locales.

L'État, garant du service public de l'électricité

Bien que le monopole de l'État sur certains segments fût concédé à la CIE, elle exerce toujours ses activités dans l'application d'une mission déléguée de service public selon des règles fixées par la convention qui les lie. La CIE reste liée par sa convention avec l'État jusqu'à son terme (article 65 du Code de l'électricité) ; elle met son expérience au profit du dynamisme insufflé par le nouveau Code.

Production et consommation durable

L'État entend promouvoir la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies nouvelles et renouvelables (article 2). Toute convention pour l'exercice d'activités dans le secteur de l'électricité prendra en compte « le choix optimum des sources d'énergie, notamment des énergies nouvelles et renouvelables » (article 26).

Toute installation devra sauvegarder les valeurs culturelles, esthétiques, scientifiques, historiques, archéologiques et écologiques de la zone d'implantation où elle sera installée (article 3). La maîtrise de l'énergie est spécifiquement introduite par l'article 37, pour assurer de meilleurs rendements et favoriser les économies d'énergie. Plusieurs objectifs sont visés, tels que l'introduction des normes et exigences d'efficacité énergétique ; le contrôle et les sanctions en matière d'efficacité énergétique ; l'audit énergétique obligatoire et périodique.

L'équilibre financier du secteur

Les conditions tarifaires restent définies par l'État (articles 15, 16, 44, 47 et 48) à l'exception des surplus de production des opérateurs indépendants ou auto-producteurs (article 49). Ainsi, l'État s'assure que la commercialisation de l'électricité réponde toujours aux objectifs d'inclusion sociale et favorise l'accès de tous à l'électricité. Car l'équilibre financier doit être maintenu dans des conditions qui soutiennent le développement du secteur, l'équité et la non-discrimination tout en assurant la couverture des coûts et des charges découlant des obligations de service public, d'une part, et, d'autre part, l'équilibre financier des opérateurs en charge. Le Code renforce enfin les dispositions prises contre la fraude, un sujet qui pèse sur l'équilibre technique et financier du secteur, d'autant que les personnes bénéficiant frauduleusement d'électricité en consomment plus que de raison. Les articles 40, 59 et 60 prévoient de lourdes sanctions pour toute fraude ou tentative de fraude constatée.

Le Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain

L'institution

Le secteur de l'électricité fait aussi l'objet d'un développement et d'une harmonisation à l'échelle de la CEDEAO. Les principales sociétés d'électricité de la région sont organisées au sein du Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEOA) ou le WAPP (en anglais). Organisation internationale d'intérêt public, le WAPP vise à assurer l'intégration du système régional d'énergie et la réalisation d'un marché régional de l'électricité.

Les progrès

De nombreux projets dans la constitution du

marché régional Ouest Africain de l'électricité ont été enregistrés. La phase 1 de ce marché, qui en compte trois (3), devrait entrer en vigueur à la fin du premier semestre 2018.

2. NOTRE POLITIQUE ET STRATÉGIE

LE PLAN STRATÉGIQUE 2015-2020

L'année 2015 marque le début de la mise en œuvre du nouveau plan stratégique de la CIE pour la période 2015-2020. Il se décline en diverses actions stratégiques organisées autour des quatre axes suivants :

- *Se positionner comme un partenaire de référence, acteur et force de proposition pour le développement harmonieux du secteur et la mise en oeuvre du code de l'électricité ;*
- *Réaffirmer la capacité de la CIE à assurer sa mission, en consolidant son expertise pour une exploitation optimale du système électrique ;*
- *Accroître le professionnalisme de la CIE par la qualité du management, des méthodes, des outils, de la formation et le recours à des partenariats stratégiques ;*
- *Construire l'image forte d'une Entreprise citoyenne, centrée sur le client, totalement engagée dans le Développement Durable, par une communication efficace, gage de transparence.*

3. NOTRE MODÈLE MANAGÉRIAL

Le modèle managérial de la CIE formulé par M. Marcel ZADI KESSY, premier Président Directeur Général de 1990 à 2002, est un cas d'école du management africain qui allie les exigences du professionnalisme et de la culture africaine. Il a été érigé en une culture de groupe par **Eranove**, qui prône un management interculturel et décentralisé. Il facilite une direction participative des collaborateurs et des managers dans la réalisation des objectifs qui leur sont assignés. Il favorise également une politique de proximité qui rend la hiérarchie plus accessible aux collaborateurs, développe un esprit de famille dans l'entreprise. Le dialogue social en est d'autant plus facilité entre les représentants des salariés et la Direction Générale.

Ce modèle donne aussi à la formation une place de premier rang, afin que tous les collaborateurs développent leurs compétences professionnelles.

C/ PLACER L'ÉTHIQUE AU CENTRE DE LA DECISION

La Responsabilité Sociétale de la CIE est inscrite dans son plan stratégique 2015-2020 et repose sur 3 principaux piliers :

- *La Charte d'Ethique qui soutient les valeurs de l'Entreprise ;*
- *La Politique QSE destinée à améliorer ses performances ;*
- *Son engagement dans la Démarche RSE.*

1. LA DEMARCHE ÉTHIQUE

Depuis la lettre d'engagement N°013-13 du 10 mai 2013 du Directeur Général, la CIE s'est engagée dans une démarche éthique cohérente répondant à sa mission d'entreprise citoyenne. Ainsi, à l'issue d'un travail auquel de nombreux collaborateurs et clients ont été associés, elle s'est dotée d'une charte d'éthique. Cette charte a pour but, d'une part, de développer ou renforcer des rapports harmonieux entre les différentes parties prenantes de l'entreprise (entre les collaborateurs eux-mêmes, entre les collaborateurs, les clients et les fournisseurs), et, d'autre part, d'améliorer l'image et les résultats techniques et financiers de l'entreprise.

Pour cela, l'équipe dédiée au respect de la démarche Ethique a encore mené des actions en 2018 :

LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES : OUTIL INDISPENSABLE DE CONFORMITE

La cartographie des risques est un outil visant à identifier les risques spécifiques auxquels une organisation est confrontée (analyse des risques en fonction des secteurs d'activités et des zones géographiques), les analyser et les hiérarchiser. Elle doit permettre de mieux comprendre le profil de risque et orienter/adapter les mesures de lutte contre la corrup-

tion et définir une stratégie de gestion des risques. Pendant deux (02) mois, les structures de la CIE ont passé en revue, avec le comité d'éthique, leurs différents processus.
Principaux objectifs :

- Identifier les risques de corruption et les failles des processus de maîtrise opérationnelle et de contrôle;
- Evaluer l'adéquation et l'efficacité des moyens de maîtrise et de contrôle mis en place pour atténuer les risques de corruption évalués ;
- Surveiller les risques persistants/résiduels une fois que toutes les stratégies d'atténuation des risques ont été mises en place ;
- Communiquer la stratégie en matière de gestion des risques à la fois à l'encadrement et aux employés ;
- Revoir l'évaluation des risques de corruption de manière régulière pour tenir compte des changements et des nouvelles informations.

La méthodologie utilisée est la suivante :

- Collecte de données (interviews, rapports d'études ou d'audits, remontées d'informations, plaintes, anciens cas de corruption) ;
- Identification des situations à risque (par service, activité, zone géographique) ;
- Evaluation des risques ;
- Compréhension des risques (probabilité et impact potentiel)
- Attribution d'une note selon une grille d'évaluation
- Identification des procédures de maîtrise et de contrôle du risque pouvant modifier le niveau de probabilité et d'impact ;
- Evaluation des risques résiduels ;

Ainsi, la cartographie des risques de corruption pour la CIE se présente comme suit :

Gravité / Niveau risque résiduel	
36 risques **surveillance continue**	8 risques **Management actif**
57 risques **Pas d'enjeu majeur**	43 risques **Revue périodique**

Maîtrise

Légende :

- risque très élevé
- risque élevé
- risque moyen
- risque maîtrisé

- Hiérarchisation (classer par ordre de priorité en fonction de leur gravité).

Chaque année cette cartographie sera passée en revue. Il s'agira d'auditer les structures et leurs différents facteurs de maîtrise et d'analyser les plans d'actions mis en place pour réduire le risque résiduel de corruption dans les différentes activités. En outre, cette revue de la cartographie servira à faire une mise à jour des activités potentiellement corruptibles.

La structure chargée de la compliance aura pour mission la mise à jour et le suivi de cette cartographie.

L'étude de la cartographie des risques va permettre de choisir une stratégie de gestion de risques et notamment :

- Accepter certains risques mais les surveiller ;
- Agir sur les risques, par des actions de prévention ou de protection (empêcher la survenance des risques ou diminuer leurs conséquences).

Cette cartographie ne prétend pas couvrir tous les risques de corruption dans les activités de

TABLEAUX DE BORD 2018

Au titre de l'année 2018, l'activité de la démarche éthique révèle les chiffres suivants :

REQUETES PAR STATUT

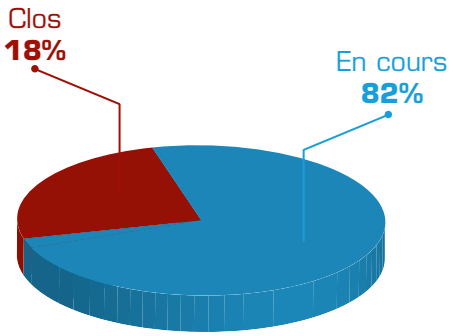

Exercice 2018
(octobre 2017 à octobre 2018)

Nombre de plaintes : **49**
Résolues : **37 soit 82%**
En cours : **12 soit 18%**

l'entreprise, mais sert de fondement, de socle pour toute action consistant à les réduire dans nos différentes tâches.
Le nombre de plaintes adressées au comité a très sensiblement baissé. Les raisons pourraient être :

- La prise en compte des remarques des années antérieures par les collaborateurs et donc le traitement des préoccupations dans les délais ;
- Les actions de formation et de sensibilisation de l'équipe O'Client sur les bonnes pratiques qui permettent d'éviter certains problèmes.

TAUX DES PRINCIPES ET VALEURS LES PLUS IMPACTES

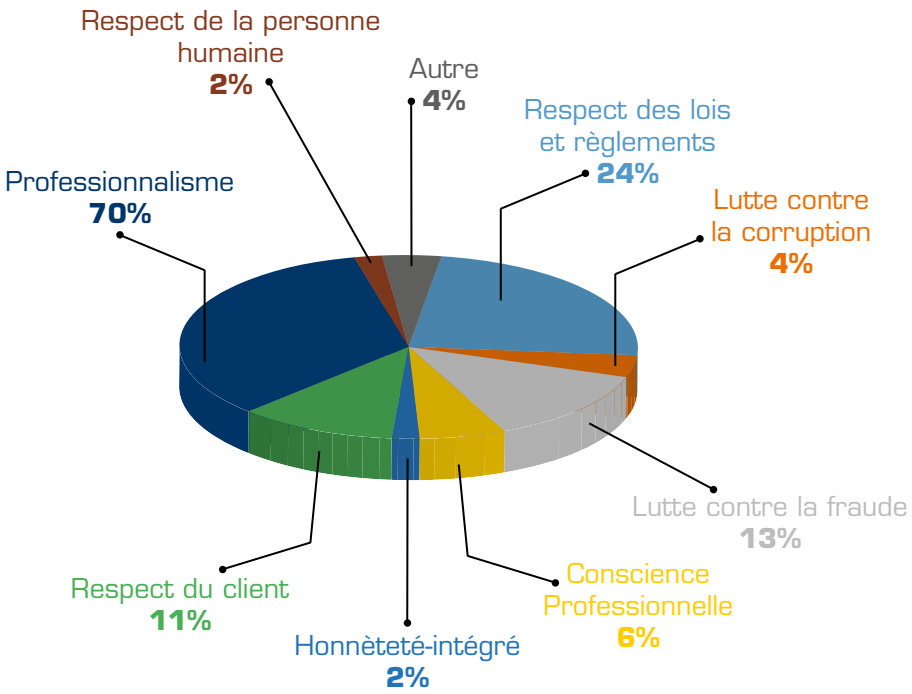

Analyse : La valeur la plus impactée demeure le professionnalisme, suivie du respect des lois et règlements. A ce niveau, il faut des actions fortes des responsables de proximité afin de pallier ce manque de professionnalisme de

certains de nos collaborateurs. La partie «Autre» fait allusion au rôle de facilitateur qu'a pu jouer le comité d'éthique dans certains dossiers.

D/ EVALUER ET CERTIFIER NOS SYSTÈMES DE MANAGEMENT

1. CERTIFIER NOS DÉMARCHES QSE

Par lettre d'engagement du 10 juin 1999, la CIE a fait le choix de mettre en œuvre une démarche qualité permettant d'adopter un mode de fonctionnement destiné à améliorer le professionnalisme de ses collaborateurs en tenant compte des exigences de ses clients. Cette démarche a débuté à la Direction de la Production de l'Electricité (DPE), qui fut certifiée Qualité, Sécurité et Environnement sur tout son périmètre, respectivement en 2001, 2004 et 2007, selon les référentiels ISO 9001, 14001 et OHSAS 18001. En 2009, la CIE a fait progresser son système de management qualité vers le référentiel ISO 9001 version 2008 et celui de la sécurité vers OHSAS 18001 version 2007.

A compter de 2010, elle a mis en place un Système de Management Environnemental (SME) au sein du Pôle PTME pour assurer sa performance environnementale suivant le référentiel ISO 14001 version 2004. Aujourd'hui, tout le Pôle Production, Transport et Mouvement d'Energie (PTME) est certifié Qualité, Sécurité, Environnement et les certificats ont tous été renouvelés en 2016. En 2017, la CIE a eu pour objectif d'élargir le périmètre de ses entités certifiées, en suivant un plan d'actions décliné dans toutes ses directions. Ainsi, en septembre 2017, le Centre des Métiers de l'Electricité s'est vu certifier ISO 9001 version 2015.

De ce qui précède, il faut noter que la politique et stratégie 2015-2020 élaborée par la Direction Générale de la CIE vise, en ses axes 3 et 4, l'accroissement des performances au sein de l'entreprise. Dans un tel contexte, la mise en place d'un Système de Management intégré de la Qualité, Sécurité et Environnement représente un enjeu stratégique pour la Direction Générale qui a engagé l'ensemble des entités à obtenir la triple certification ISO 9001-2015, ISO 14001-

Rewarding excellence in anti-corruption compliance since 2006

ETHIC Intelligence

ISO 19600

COMPLIANCE MANAGEMENT SYSTEMS

A la suite d'un audit de vérification,
le Président du Comité de Certification atteste que

LA COMPAGNIE IVOIRIENNE D'ELECTRICITE

Immatriculée RCCM : CI-ABJ-1990-B-149296

a mis en oeuvre un système de gestion de la conformité
selon le standard ISO 19600: 2015
portant sur les champs suivants :

- La prévention de la corruption, des conflits d'intérêts et de la fraude
- Le professionnalisme au travail, l'intégrité et le respect de la personne
- La sauvegarde de l'environnement

Numéro d'enregistrement: F – 2017 – 1910
Date de certification: 20/04/2017
Date de validité: 19/04/2020

Philippe Montigny, Président
ETHIC Intelligence
Date le 21 avril 201

www.ethic-intelligence.com

2015 et ISO 45001-2018.

Le Système Management Qualité (SMQ) à la Direction du Patrimoine

Enjeu de la démarche Système de Management de la qualité (SMQ)

Depuis sa création, la Direction du Patrimoine (DP) s'est appropriée la politique qualité afin de renforcer le professionnalisme de ses collaborateurs et assurer la satisfaction de ses clients.

Actions menées en 2018

L'objectif principal de la Direction du Patrimoine pour l'année 2018 était l'obtention du certificat Qualité ISO 9001-2015. A cet effet, un plan qualité suivi et évalué périodiquement a été bâti.

La mise en œuvre de ce plan s'est traduite par la réalisation de nombreuses actions conformément aux exigences de la norme ISO 9001-2015 pour atteindre l'objectif de certification. Les travaux ont préalablement concerné la réalisation de la revue des textes légaux, règlementaires et normatifs applicables à la DP, étape devant nous assurer la conformité légale et règlementaire de nos métiers. La convention de concession a également fait l'objet d'une revue pour garantir le respect des exigences liant la CIE à l'Etat de Côte d'Ivoire.

Par la suite, les Parties Intéressées Pertinentes (PIP) de la DP ont été identifiées. Leurs besoins et attentes ont été identifiés et transcrits dans un plan d'actions qui est en cours de mise en œuvre.

Pour ce qui est des équipements utilisés dans le cadre de nos activités, ils ont été soumis à des vérifications règlementaires et étalonnés (laser mètres, vélo mètres, multimètres, extincteurs, etc.).

Notons également que les prestataires mandatés par la DP pour assurer la réalisation de travaux immobiliers ou fournir des prestations de services ont été systématiquement évalués au moyen de PV de réception des travaux / prestations et des check-list de contrôle travaux élaborés à cet effet.

Concernant le management des activités de la DP, un plan de formation a été élaboré et mis en œuvre. Ce programme devrait favoriser à moyen terme le renforcement du professionnalisme des collaborateurs en intégrant la maîtrise des exigences liées à la QSE.

Perspectives 2019

Les orientations définies pour l'année 2019 visent, d'une part à renforcer les acquis obtenus au cours de l'exercice précédent, et d'autre part à la conduite d'actions majeures s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue de nos processus. Il s'agit principalement :

- Obtention du renouvèlement du certificat Qualité ISO 9001-2015 en 2019 ;
- Obtention de la certification Sécurité (ISO 45001-2015) et Environnement (ISO14001-2015) en 2019 ;
- Réflexion pour la mise en place d'un système de gestion durable des déchets du bâtiment, d'équipements électriques et électroniques ;
- Finalisation des rencontres avec l'ensemble des PIP en y intégrant les non business;
- Mise en œuvre les plans d'actions issus du dialogue avec les PIP ;
- Mise en œuvre de l'ensemble des plans d'actions correctifs (audit à blanc, audit de certification, revue des textes règlementaires, revues de processus, revue de direction, plan de communication, contrôles internes, etc.).

Le Système de Management de l'Energie (Smé)

Enjeu de la démarche Système de Management de l'énergie (SMé)

La mise en œuvre par la Direction Générale de la politique et Stratégie 2020+ a favorisé le lancement de démarches innovantes, tel le Système de Management de l'énergie (SMé) dont les enjeux sont les suivants :

- Maîtrise des consommations d'énergie sur l'ensemble de nos bâtiments et lors de la mise en œuvre de nos process industriels;
- Maîtrise des consommations d'eau sur nos sites ;
- Réduction de l'empreinte carbone de l'ensemble de nos activités de concessionnaire de service public de l'électricité ;
- Obtention de la certification ISO 50001, confirmant notre adhésion à la démarche RSE via un Système de Management de l'énergie.

Actions menées

Suite au déploiement de la démarche au sein des entités CIE, de nombreuses actions ont été menées. Il s'agit notamment de :

- L'intégration systématique des lampes à

basse consommation (LED) aux cahiers de charge de réhabilitation des bâtiments ;

- L'intégration progressive de climatiseurs écologiques et moins énergivores sur nos sites ;
- L'intégration systématique des critères d'efficacité énergétique aux cahiers de charge relatifs à la construction de nouveaux bâtiments ;
- L'évaluation du SMé en juillet 2018 par AFNOR en collaboration avec la DQSE afin de déterminer le niveau de maturité du Système de Management de l'énergie ;
- La signature d'un contrat avec SMART ENERGY pour un accompagnement sur le volet efficacité énergétique.

Performances 2018

A fin 2018, les résultats suivants sont enregistrés :

- Réduction de la consommation de 2.0 GWh sur la période contre un objectif fixé à 1.9 GWh, soit une performance enregistrée de 0.1 GWh ;
- Réduction de 15% du nombre de climatiseurs à réfrigérant non écologique (893 climatiseurs R410 installés sur un parc 5 949), soit une évolution de 5% par rapport à 2017 ;
- Relamping des sites : un plan de relamping au LED des sites Port, Siège, CME et DME est en cours et devra permettre l'obtention d'une économie de 0.5 GWh/an ;
- Maintenance préventive générale de la climatisation centrale du siège.

Perspectives 2019

Les orientations définies pour l'insertion de la démarche dans l'amélioration continue viseront à :

- Elaborer un plan d'actions conformément aux exigences de la norme ISO 50001 ;
- Mettre en œuvre les actions convenues et évaluer leurs impacts sur la consommation d'énergie ;
- Optimiser le temps de fonctionnement de la climatisation centrale du siège, afin d'obtenir une économie de 0.5 GWh/an ;
- Poursuivre le plan de relamping au LED des sites DPE VRIDI, Base Niangon et les barrages. Cette opération devra permettre l'obtention d'une économie de 1.2 GWh/an ;
- Obtenir la certification ISO 50001 version 2011 des périmètres 1 (Siège, CME, Site Port

Périmètre **Production, Transport et Mouvement d'Energie**

Périmètre **Direction de la Production d'Électricité**

et Barrage) et 2 (DPE-VRIDI, DME et Base NIANGON), prévue pour juin 2019.

2. PRÉPARER LA CERTIFICATION ISO 50001

Disposer d'un processus de gestion efficace et durable de l'énergie, dans un monde enclin aux conséquences du réchauffement climatique est l'un de nos défis. La Compagnie Ivoirienne d'Electricité (C.I.E) a donc décidé de s'engager dans une démarche d'amélioration continue de ses performances énergétiques. Ladite démarche structurée par la norme ISO 50001 (Management de l'Energie) et soutenue par la lettre d'engagement de la Direction Générale d'Avril 2016 a pour objectif de nous permettre de maîtriser nos consommations d'eau et d'électricité, am performances énergétiques. P objectifs, nous avons mis en œ ions constitué comme suit :

- *Recensement de nos principales consommations énergivores au moyen d'un audit énergétique ;*
- *Désignation de responsables et correspondants Energie par Pôle et par direction dont la mission principale est de rendre compte de l'efficacité du Système de Management de l'énergie;*
- *Intégration systématique des lampes à basse consommation dans les cahiers de charges de réhabilitation des bâtiments afin de réduire nos consommations relatives à l'usage de l'éclairage ;*
- *Intégration progressive de climatiseurs écologiques et moins énergivores sur nos sites pour le respect des normes environnementales et la réduction de nos consommations relatives à l'usage de la climatisation;*
- *Formation des responsables énergies Pôle sur l'économie d'énergie ;*
- *Sensibilisation des collaborateurs des sites Port, CME, Siège, DME, Base NIANGON, DPE VRIDI, Barrages et Marcory (Représentant 70 % des consommations totales d'énergie) sur la pratique des éco gestes.*

QUELQUES RESULTATS DE CERTIFICATION OBTENUS EN 2018 PAR LES DIRECTIONS DE LA CIE

- **Cas du Centre des Métiers de l'Electricité (CME)**

Certifications Agréments

Rappelons que le CME est devenu en mai 2017, le premier Centre d'Excellence Francophone d'Afrique subsaharienne du Réseau Africain des Centres d'Excellence en Electricité (RACEE). Le CME a été agréé en décembre 2018 comme Institution d'enseignement supérieur par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (MESRS). Cet agrément permet au CME de délivrer ses propres diplômes. Le CME a obtenu le maintien de sa certification ISO 9001 version 2015 en septembre 2018.

Le CME est le seul centre de formation en Afrique subsaharienne à disposer des certificats d'agrément SERECT BT et HTA. Il symbolise la reconnaissance de la qualité des réseaux écoles, des modes opératoires, du respect strict des consignes de sécurité et du professionnalisme des formateurs. Rappelons que :

- L'agrément SERECT pour les formations relatives aux Travaux Sous Tension Basse Tension (TST BT) a été obtenu en janvier 2016. L'agrément est valable 4 ans ;
- L'agrément SERECT TST Haute Tension de type A (TST HTA) a été obtenu en décembre 2017 et renouvelé en décembre 2018 pour une durée de 03 ans ;
- Une certification REA (RH Excellence Afrique) qui a pour but d'agréer l'adéquation emploi-formation des programmes du CME.

Cas de la Direction Adjointe Médecine du Travail
Responsabilité sociétale/Audit de la Direction Adjointe Médecine du Travail (DMT)

En 2018, la Médecine du Travail s'est engagée dans une démarche QSE afin de garantir et de développer :

- La satisfaction des collaborateurs et de leurs ayants-droit ;
- L'exécution des tâches par les collaborateurs de la DMT dans le respect des principes et règles de santé et sécurité au travail;
- La protection de l'environnement de travail et péri-professionnel.

Ainsi à l'issue d'un audit réalisé par le cabinet AFNOR/AFAQ du 16 au 18 avril 2018, la DMT a pu obtenir la certification de son système de management qualité selon la norme ISO 9001 version 2015.
L'auditeur AFNOR/AFAQ a affirmé que la DMT est l'une des premières structures certifiées dans son domaine d'activités notamment tous ses processus opérationnels avec pour perspectives de :

- ✓ Faire certifier la DMT QSE (ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001) ;
- ✓ Faire certifier ISO 26000 (RSE) la DMT.

Cas de la Direction du Budget et du Contrôle de Gestion et du Contrôle Interne (DBCGCI).
Depuis maintenant deux ans, la Direction du Budget du Contrôle de Gestion et du Contrôle Interne (DBCGCI) s'est appliquée à organiser ses processus conformément à l'ISO 9001 2015 afin de tendre vers l'amélioration continue de sa mission.
Ainsi, le 7 Décembre 2018, à l'issue de l'Audit de Certification, elle a obtenu la certification avec zéro écart, quatre points sensibles et quatorze pistes de progrès. Sur cette lancée, elle a pour perspective, le maintien de son certificat pour l'année 2019 et son engagement dans une démarche intégrée Sécurité – Qualité.

3. S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE RSE

La prise en compte des questions de développement durable (DD) par les entreprises prend de l'ampleur. Passant d'un enjeu de communication à un enjeu de gestion des risques, puis d'innovation et de création de valeurs, la RSE s'inscrit progressivement dans la stratégie des entreprises et impacte peu à peu l'ensemble des fonctions et des collaborateurs.

POLITIQUE ET STRATÉGIE INTÉGRANT LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La politique et stratégie 2015-2020 élaborée par la Direction Générale de la CIE vise, en ses axes 1, 2, 3 et 4 à l'accroissement des performances au sein de l'entreprise et la construction, non seulement d'une image forte, mais également d'une entreprise citoyenne. Dans un tel contexte, la mise en place d'un Système de Management intégré de la Qualité, Sécurité et Environnement représente un enjeu stratégique pour la Direction Générale de la CIE qui a engagé l'ensemble des entités à obtenir la triple certification ISO 9001-2015, ISO 14001-2015 et ISO 45001-2018.

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

parvenir à l'égalité des sexes en autonomisant les femmes et les filles

Établir des modes de consommation et de production durables

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

prendre des mesures d'urgence pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Axe stratégique 1

Se positionner comme un partenaire de référence

- contribuer activement au renforcement de l'équilibre financier ;
- contribuer au rétablissement d'un équilibre énergétique durable ;
- donner des gages de transparence et de franche collaboration ;
- contribuer activement à l'accroissement de l'accès à l'électricité ;
- développer une stratégie marketing orientée vers la satisfaction du client ;
- participer activement à la mise en œuvre des initiatives de développement du secteur de l'électricité.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Axe stratégique 2

Réaffirmer la capacité de la CIE à assurer sa mission

- spécifier et tenir les engagements contractuels et règlementaires ;
- relever les performances du secteur au niveau des standards internationaux ;
- bâtir une référence CIE en matière d'exploitation de système électrique alignée sur les standards internationaux ;
- mettre sous protection (brevets, normes) ses méthodes spécifiques de travail.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Axe stratégique 3

Accroître le professionnalisme de la CIE

- transformer le système de management pour l'adapter aux nouveaux défis ;
- perfectionner les méthodes, notamment par la mise en œuvre de la démarche Qualité, Sécurité, Environnement (QSE) ;
- développer et promouvoir des expertises métiers ;
- adapter les moyens d'exploitation aux exigences de performance.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Axe stratégique 4

Construire l'image forte d'une entreprise citoyenne centrée sur le client, engagée dans le développement durable.

- faire savoir et reconnaître par le plus grand nombre les réussites de la CIE ;
- donner au public et autres parties prenantes des gages d'une bonne écoute ;
- tisser un partenariat avec les associations de consommateurs ;
- consolider la démarche de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE).

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

✓ LA CREATION ET LA MISE EN PLACE DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réponse aux enjeux de développement durable est une nouvelle donne pour les entreprises. L'adresser est un profond bouleversement qui impacte les politiques et les processus mais surtout l'organisation et le management des équipes. Elle ne se concrétisera que si les hommes et les femmes de l'entreprise en comprennent le sens. Pour renforcer l'implémentation de sa politique de DD /RSE, la CIE a opté en 2018 pour la mise en place d'un Comité de Développement durable. Ci-contre la lettre d'engagement du Directeur Général.

En mettant en place ce Comité, la CIE formalise ainsi son réseau de correspondants RSE/DD qui a pour mission de relayer les orientations RSE au niveau local (zone, entité, direction, métier) et agir en support de la fonction DD dans le déploiement de ses actions. La CIE compte environ une trentaine de correspondants qui allient à la fois les missions de QSE et de RSE. Ils sont répartis dans plusieurs directions et travaillent en étroite collaboration avec le Responsable RSE. Le choix de constituer ce réseau tient à notre organisation décentralisée, avec un fort ancrage local.

✓ LA MISSION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Conformément aux dispositions de l'article 21 du décret n° 2015-268, les membres du comité de développement durable ont pour mission, chacun au sein de leur processus :

- D'analyser la situation du développement durable et de la responsabilité sociétale ;
- De participer à la définition du plan de développement durable ;
- D'élaborer et mettre en œuvre du plan d'action annuel ;
- De sensibiliser le personnel à l'adoption de comportements conformes aux exigences du développement durable ;
- De promouvoir la formation du personnel aux exigences du développement durable ;
- D'intégrer les exigences du développement durable dans les plans, politiques et programmes développement durable.

Ce faisant, ils contribueront, au sein de leur processus, à :

- L'organisation d'une gouvernance opérationnelle du développement durable ;
- L'intégration de la RSE dans leurs métiers, en conseillant le pilote de processus dans l'identification et la mise en œuvre d'actions de développement durable pertinentes;
- La promotion d'un comportement responsable et durable, et la mobilisation de leurs collaborateurs à ces fins ;
- La promotion de l'image citoyenne de la CIE et la mobilisation des parties prenantes de leurs processus ;
- L'amélioration de la collecte et du suivi des indicateurs de performance RSE de la CIE, et l'établissement d'un point semestriel de ces indicateurs ;
- L'élaboration du rapport de développement durable annuel de la CIE.

LETTRE D'ENGAGEMENT DU DIRECTEUR GENERAL

Les crises économiques, écologiques et sociales observées dans le monde ces dernières années placent les enjeux de développement durable au cœur des économies de marché. Ceci particulièrement en Afrique où nous sommes confrontés à un triple défi :

1. *Favoriser un développement économique inclusif et solidaire dans un contexte de forte croissance démographique ;*
2. *Développer des modèles de production satisfaisant les besoins des populations, avec des ressources écologiquement ou économiquement moins disponibles ;*
3. *S'adapter à des changements environnementaux qui affectent déjà le cadre de vie des populations et les opérations des entreprises.*

Face à ce défi, l'intégration du Développement Durable et de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) dans les modèles de management s'impose comme solution. Il s'agit d'assurer un développement des entreprises qui soit respectueux des Hommes et de l'environnement, et qui favorise l'accès des générations présentes aux services essentiels à la vie tout en préservant les besoins des générations futures.
Cette démarche vise ainsi à l'amélioration de toutes les performances de l'entreprise :

- *Performances techniques et économiques pour renforcer la qualité des processus de production ;*
- *Performances sociales pour améliorer la gestion des ressources humaines ;*
- *Performances environnementales pour réduire les dégradations de notre environnement ;*
- *Performances sociétales pour prendre en compte les populations ivoiriennes dans la croissance économique.*

Pour y parvenir toutes les parties prenantes des entreprises sont aussi mobilisées : internes (actionnaires, dirigeants, collaborateurs, etc.) ou externes (fournisseurs, clients, communauté d'accueil etc.).
C'est pourquoi la Compagnie Ivoirienne d'Electricité qui s'est très tôt engagée à développer l'efficience de ses processus, a adopté **la loi en vigueur n°2014-390 du 20 juin 2014** portant orientation sur le Développement Durable. Elle stipule plusieurs principes généraux et prévoit notamment 3 obligations :
(i) la création d'un Comité de Développement Durable, (ii) l'élaboration d'un plan stratégique de développement durable et (iii) la publication d'un rapport de développement durable.
En Côte d'Ivoire l'application de la RSE et du Développement Durable en entreprise s'inscrit dans un cadre législatif et réglementaire. En créant aujourd'hui son Comité de Développement Durable, la CIE répond aux obligations du décret n°2015-268 du 22 avril 2015 et entend renforcer sa démarche RSE.
Elle prendra appui sur son Comité de Développement Durable dont la mission **est de soutenir et promouvoir toutes les actions réalisées par l'entreprise en faveur des Objectifs de Développement Durable en Côte d'Ivoire.** Ensemble, nous devons l'intégrer formellement dans notre modèle de management et assurer sa promotion dans tous nos métiers.

Sachant compter sur l'engagement de tous pour construire le Développement Durable de la CIE et de la Côte d'Ivoire.

Le Directeur Général

Dominique KAKOU

✓ LE FONCTIONNEMENT DU COMITE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le comité de développement durable se réunit une fois tous les 2 mois et, autant de fois qu'il le sera nécessaire, sur invitation du Président du comité. Ces réunions ont pour objectifs :

- De réaliser des séances de formation et d'information pour le bon exercice de leurs missions ;
- De mettre à disposition des outils de mise en œuvre, des critères de suivi et d'évaluation des résultats des activités du comité ;
- De partager les bonnes pratiques et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses missions pour favoriser une amélioration continue des travaux du comité ;
- De réaliser un benchmark RSE pour identifier les bonnes pratiques ou innovations externes qui pourraient contribuer à l'amélioration de la démarche RSE de la CIE ;
- De formuler des recommandations au président du comité pour améliorer le fonctionnement du comité.

Dans l'exercice de leurs missions auprès des parties prenantes internes et externes de la CIE, les membres du comité proposeront et diffuseront des documents ayant fait l'objet de validation avant communication. Ceci afin d'assurer de la cohérence des messages.

✓ L'ORGANISATION DU COMITE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Structure

Conformément aux dispositions de l'article 20 du décret n° 2015-268 du 22 avril 2015, le Comité de développement durable est organisé en une cellule transversale de la CIE. Le comité a vocation à représenter les pôles de la CIE et leurs principaux métiers, ainsi que ses directions régionales.

Organes

Les organes sont définis conformément aux dispositions de l'article 22 du décret n° 2015-268. Il est composé :

- D'un président ;
- D'un point focal ;
- D'un comptable ;
- De cinq coordinateurs ;
- De membres permanents ou non permanents et d'invités permanents.

Tableau n°1 : schématisation de l'organisation du comité de développement durable

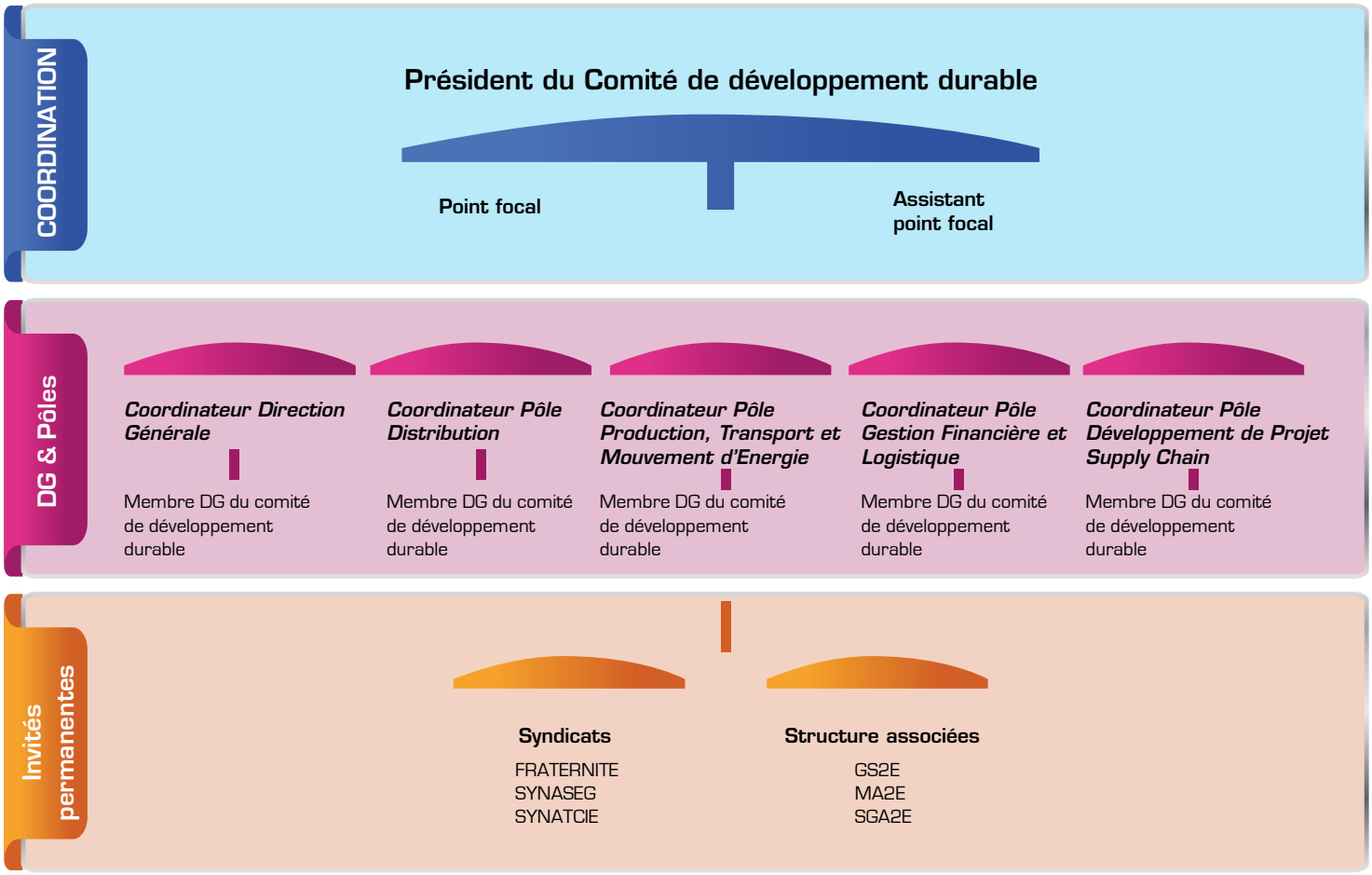

Président du comité de développement durable

Le comité de développement durable est présidé par le premier responsable de la CIE ou la personne désignée par lui à cet effet. Le président est garant de la bonne mise en œuvre de la démarche développement durable au sein de la CIE et est chargé de :

- Valider toutes les étapes de la démarche ;
- Fixer l'ensemble des axes stratégiques ;
- Prendre connaissance et approuver tout document produit dans le cadre de la démarche.

Il propose les membres du comité en coordination avec les responsables de chaque pôle de la CIE, s'assure du bon fonctionnement et de la bonne gestion du comité.

Point focal

Le Point focal est chargé de réaliser les tâches techniques et opérationnelles du comité. Il s'agit :

- D'animer le comité développement durable
- De préparer le calendrier des réunions et de transmettre aux membres du comité les documents et dossiers sur lesquels ils auront à se prononcer ;
- D'élaborer et proposer au président l'ordre du jour des réunions ;
- De rédiger les compte-rendu des réunions et établir les relevés de décisions prises ;
- De s'assurer de la bonne exécution des missions confiées au comité développement durable ;
- D'assurer les relations avec le Secrétariat permanent du Comité national du développement durable.

Le comptable

Conformément à l'article 27 du décret n° 2015-268, la CIE se dote d'un budget de fonctionnement de son comité de développement durable. Un compte d'imputation est créé par pôle. La désignation du responsable comptable et l'administration financière de ce budget est réalisée conformément aux règles de fonctionnement internes de la CIE.

Les coordonnateurs

Conformément à l'organisation de la CIE, est désigné un coordinateur par pôle ainsi qu'un coordinateur pour les entités rattachées à la Direction Générale. Chaque coordonnateur est chargé d'animer la démarche développement durable au sein de son pôle de rattachement et de coordonner les activités idoines des membres du comité.

Les membres du comité

Les membres du comité sont issus de toutes les Directions et sous-Directions de la CIE et sont des membres permanents. Ils exercent sous la coordination d'un Coordinateur Général qui représente leur pôle respectif.

CHAPITRE 02

RENDRE ACCESSIBLES LES SERVICES ESSENTIELS DE LA VIE

CIE
179
CIE

A/ AMÉLIORER LES PERFORMANCES DES INSTALLATIONS ET DES OPÉRATIONS

1. SUR LE SEGMENT DE LA PRODUCTION

La mise en œuvre des programmes de maintenance sur les installations de production hydraulique a permis d'obtenir une amélioration générale des disponibilités sur l'ensemble des sites de production. La disponibilité globale des groupes hydrauliques est de 83,32% en 2018 contre 75,50% en 2017, soit une hausse de 7,68 points.

Toutefois le groupe n°3 de BUYO est toujours indisponible suite à un incident survenu le 09 octobre 2015. Au terme de la rencontre avec l'Agence Française de Développement (AFD) et CI-ENERGIES du 16 décembre 2016, un accord de financement AFD a été obtenu pour les travaux de réhabilitation. Les travaux devraient débuter en 2019 pour prendre fin en 2021.

Notons que suite à une inondation exceptionnelle en 2018, l'usine de Fayé est restée indisponible toute l'année.

Taux de disponibilité	Décembre 2017	Décembre 2018
AYAME 1	72,30%	80,39%
AYAME 2	60,38%	87,55%
KOSSOU	92,90%	91,74%
TAABO	78,44%	96,82%
BUYO	58,33%	61,05%
FAYE	15,70%	0%
Total Hydraulique	**75,49%**	**83,32%**

Au niveau des installations thermiques, l'indisponibilité prolongée de la TAG2 en attente des travaux d'inspection majeure, a fait passer la disponibilité globale des installations thermiques de 83,23% en 2017 à 63,37% en 2018. Les travaux sont prévus être réalisés en 2019, après validation des propositions techniques et financières par CI-ENERGIES.

Taux de disponibilité	Décembre 2017	Décembre 2018
VRIDI 1	**83,23%**	**63,37%**

2. SUR LE SEGMENT DE LA DISTRIBUTION

✓ LES DÉLAIS DE PROCÉDURE RELATIVE AU RACCORDEMENT

La CIE s'est résolument engagée à contribuer à l'amélioration de l'environnement des affaires en Côte D'Ivoire. Cette volonté se traduit par un soutien à la mise en œuvre des réformes initiées par les pouvoirs publics dans le cadre du Doing Business, dont l'un des axes majeurs est la réduction des délais et procédures relatifs au raccordement des industriels à l'électricité.

L'Arrêté Interministériel N°187/MPE/MIE du 7 mai 2014, portant règlementation des procédures de raccordement au réseau public de distribution électrique, a consacré la réduction du nombre de procédures qui passe de 8 à 4, et les délais de 55 à 28 jours pour le raccordement à l'électricité d'un opérateur au réseau électrique. Ces dispositions concernent les clients dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 160 KVA et la distance de branchement est de moins de 200 m.

Dans ce cadre, 164 demandes de raccordement ont été traitées en 2018 avec en moyenne 4,9 jours d'études et 13,5 jours de travaux de raccordement/Abonnement.

Pour les plus importantes installations qui vont au-delà de cette puissance, la CIE s'est engagée à respecter le nombre de 4 procédures dans un délai maximum de 11 jours pour les études et remise de devis et 160 jours calendaires pour les travaux de raccordement/ abonnement y compris la fourniture des équipements électriques.

Les Différentes Directions Commerciales (Directions Commerciales Grand Public, Direction Entreprises, Directions Clients Institutionnels)
Depuis sa création en 1990, la CIE répond à l'évolution et aux attentes de sa clientèle grâce à une politique managériale visant à mettre le client au centre de ses préoccupations.

A partir d'une segmentation adaptée au profil et aux besoins de chaque frange de la clientèle, les directions commerciales assurent un suivi personnalisé et une prise en charge complète des préoccupations de chaque segment de marché.

A cela, s'ajoutent des offres de services et produits marchands ou non marchands pour leur apporter des solutions différenciées et ciblées en réponse à leurs attentes. La mission de chaque Direction Commerciale est de concevoir et de déployer la Politique Commerciale clients par segment en vue de développer les ventes au travers des différents canaux et garantir la satisfaction et la sympathie des clients.

3. SUR LE SEGMENT DES MOUVEMENTS D'ÉNERGIE

A fin décembre 2018, le rendement global du système est de 80,31% contre 78,95% à la même période de 2017, soit une hausse de 1,37 point. Cette amélioration du rendement s'explique par la hausse des rendements transport et distribution. Le rendement du réseau de transport, du fait de la campagne de fiabilisation des comptages HTA, est passé de 92,27 % en 2017 à **93,98%** en 2018 soit une hausse de **1,71** point et le rendement distribution s'est amélioré de 0,24 point par les actions de lutte contre la fraude, il est passé de 84,72% en 2017 à **84,96%** en 2018.
Les ventes d'énergie à l'exportation de 2018 sont de **1 078 GWh** en baisse de **12%** par rapport aux ventes à l'exportation de 2017 (1 225 GWh). Le volume prévisionnel d'exportation de 1 330 GWh du plan de production 2018 n'a pas été atteint.

1078 GWh
Baisse de 12%
des ventes d'énergie à l'exportation

La baisse des exportations est due, d'une part, à la suspension des importations du Ghana, Togo et Bénin à leur demande depuis le mois de juillet 2017 et, d'autre part, à la baisse des exportations vers le Burkina Faso d'octobre à décembre 2018 du fait des contraintes techniques observées sur le réseau.

La production hydraulique brute enregistrée en 2018 est de 2 962 GWh en hausse de 45% par rapport à 2017. Cette hausse est due à la mise en service de la centrale de SOUBRE en 2017.
La production thermique brute enregistrée à fin 2018 est de 7 028 GWh en baisse de 11% par rapport 2017 (7 894 GWh). Cette baisse est

due à l'augmentation de la part hydraulique et à la baisse des exportations depuis le second semestre de 2017. La qualité du produit a connu une amélioration, le Temps Moyen de Coupure a nettement baissé (1h30mns). L'exploitation du système électrique en 2018 a été impactée par les faits majeurs suivants:

- Mise en service de deux bancs de condensateur de 7,2 MVArs chacun à Ferké respectivement les 29/01/2018 et 06/02/2018;
- Passage de la quantité journalière disponible (QJD) de gaz de 174 Mpc/j à 154 Mpc/j avec un Take Or Pay de 140 Mpc/j depuis le 01/04/2018;
- Synchronisation des réseaux burkinabé et ghanéen avec la mise en service de la ligne d'interconnexion 225 kV Ghana-Burkina (Bolgatanga-Zagtouli) le 28/06/2018;
- Faible sollicitation des TAG de CIPREL et de VRIDI1 pour un fonctionnement au HVO due à la bonne disponibilité des groupes hydrauliques;
- Une pointe de consommation de 1 388 MW atteinte le mercredi 03 mai 2018 à 23h15;
- Mise en service de la file Laboa-Boundiali-Ferké le 31 décembre 2018.

Pour l'année 2018, la consommation s'établit à 8 913 GWh, soit un taux de croissance de +2,2% par rapport à 2017 (8716 GWh). La pointe de 1 400 MW prévue en décembre 2018 n'a pas été atteinte.
La situation d'exploitation du réseau électrique à l'intérieur du pays qui était caractérisée, les années précédentes, par le problème de surcharge de la file 225 kV Taabo-Kossou-Bouaké2-Ferké et par celui des chutes de tension dans les réseaux Nord et Est s'est sensiblement améliorée. En effet, la mise en service dès février 2018, des bancs de condensateurs à Bouaké 2 (7,2 MVAr), Boundiali (7,2 MVAr) et Ferké (14,4 MVAr) et celle de la file 225 kV Laboa-Boundiali-Ferké en décembre 2018, ont non seulement rehaussé les tensions sur le réseau Nord, mais ont permis la décharge de la file 225 kV Taabo-Kossou-Bouaké2-Ferké. Ce qui s'est traduit lors des derniers essais par un gain minimum sur l'export de 30 MW en hors pointe et de 20 MW à la pointe. Toutefois à ce jour, les chutes de tension sur le réseau demeurent.

B/ ETENDRE L'ACCÈS AUX PLUS DÉMUNIS

✓ PEPT : PROGRAMME ÉLECTRICITÉ POUR TOUS

Contexte :
L'accès à l'électricité est une condition du Développement Durable indispensable pour faciliter l'accès aux services essentiels à la vie : eau potable, éducation, services de santé. Ces réalités appellent toute politique d'accès à l'électricité à répondre aux exigences d'équité sociale et d'amélioration du bien-être des populations. Pour ce faire, l'État de Côte d'Ivoire a engagé, en partenariat avec la CIE, le Programme Electricité Pour Tous (PEPT). Une ambition qui vise à raccorder 1 million de ménages sur la période 2015-2020, soit une moyenne de 200.000 ménages par an pendant 5 ans. Il en résultera une demande additionnelle moyenne autour de 60 MW par an, soit environ 400 MW de puissance à distribuer d'ici 2020.

Analyse
Cette ambition réaliste vise à faire progresser la capacité de production d'électricité d'environ 1900 mégawatts en 2016 à 4000 mégawatts en 2020, avec un taux d'accès national de 95% et l'électrification de tous les villages de plus de 500 habitants.

Divers travaux comme l'extension de la capacité de la centrale thermique d'Azito et la construction du barrage de Soubré d'une capacité de 275 mégawatts, sont des atouts qui permettront au pays d'atteindre ce cap. Le défi est de permettre aux populations couvertes par le réseau électrique de s'y connecter.

Par ailleurs, les populations ciblées par le PEPT disposent de revenus faibles, le plus souvent saisonniers provenant essentiellement de l'agriculture et des petits métiers du secteur informel. Elles parviennent difficilement à constituer une épargne pour financer le coût du raccordement au réseau électrique et une installation intérieure, ou à assurer le paiement des factures bimestrielles. Rarement bancarisées, ces populations disposent de peu de garanties

pour préfinancer l'électrification de leurs habitations. Aussi, à la conception du PEPT, la CIE a mis en œuvre un modèle économique innovant pour répondre à ces réalités.

Innovations

La première innovation dans le cadre de ce programme est technique, avec un compteur à prépaiement, télé-communicant et rechargeable à partir de 500 FCFA. Le bénéficiaire peut ajuster sa consommation à ses capacités financières, bien entendu après l'avoir réduite grâce au dispositif d'ampoules à économie d'énergie installé.

La seconde est réglementaire : l'État a pris un arrêté qui autorise un tarif linéaire prépayé, car le prix de l'électricité relève de ses prérogatives.

La troisième est commerciale : le bénéficiaire ne pouvant financer l'installation au moment de sa réalisation, il le fera au fur et à mesure de ses achats d'énergie (sur une période de 3 à 10 ans) ou par des paiements libres de la dette de branchement.

La quatrième innovation est financière : un fonds spécial PEPT est créé et alimenté. La CIE préfinance les branchements.
Ce programme est ainsi bâti sur 4 axes :

- *La simplification des conditions d'accès à l'électricité ;*
- *La réduction et le financement du coût d'accès;*
- *La maîtrise des consommations grâce aux compteurs électroniques ;*
- *La recherche d'une efficacité énergétique.*

Il propose à partir de 1 000 FCFA à la souscription, des facilités structurelles, techniques et économiques pour financer l'accès et la consommation de l'électricité. Ces nouvelles consommations apporteront de nouvelles ressources au secteur de l'électricité, pour financer des extensions et le renforcement de réseau.

A l'échelle d'un million de foyers raccordés pouvant acquitter une facture mensuelle de 10 800 FCFA, il s'agirait d'environ 130 milliards de FCFA de ressources engrangées par an à l'horizon 2020.

Réalisations

Le PEPT illustre aussi le partenariat de confiance liant l'État de Côte d'Ivoire et la CIE. L'État en est le promoteur, il a élaboré son cadre juridique, linéarisé la structure tarifaire des clients au prépaiement par arrêté et créé le Fonds PEPT.

L'Etat intervient par le biais de ses deux sociétés : CI-ENERGIES, maître d'ouvrage du programme et co-gestionnaire du Fonds PEPT, et ANARE-CI régulateur du Secteur.
La CIE est maître d'oeuvre du PEPT: elle préfinance et réalise les travaux de raccordements, les travaux d'installations intérieures par le biais des prestataires agréés, recouvre le paiement des redevances sur le branchement qu'elle reversera au Fonds PEPT, lequel aura la charge de payer à la CIE les branchements réalisés. Fin 2015, le PEPT fut étendu au District d'Abidjan notamment dans les quartiers périurbains défavorisés. Pour le déploiement du PEPT à l'échelle nationale, la CIE a renforcé ses équipes par le recrutement de 160 collaborateurs et mobilisé des moyens matériels et techniques nécessaires, notamment une flotte de 25 camions, une dizaine de véhicules légers et les outillages nécessaires.

Pour accroître ses capacités, la CIE a introduit une demande d'agrément à l'investissement qui a été accordée pour financer l'acquisition de **329 147 compteurs.** A fin décembre 2018, au total 564 954 branchements sociaux ont déjà été réalisés permettant de porter le taux de desserte à 44% contre 38% en 2017.

Forte de cette expérience, la CIE s'est fixée l'objectif de réaliser **200 000 branchements par an jusqu'en 2020.** Le taux de desserte devrait atteindre 49% en 2018 et 54% en 2020.

C/ DÉVELOPPER LES SERVICES INNOVANTS

1. TERE : SOLUTION DE TELEGESTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Bien que la CIE ait réalisé des progrès importants ces dernières années dans la gestion quotidienne de l'éclairage public, l'utilisation des systèmes intelligents notamment, la TELEGESTION apparaît comme une innovation majeure.

✓ ***La télégestion***

La télégestion est un outil de contrôle et de gestion à distance des réseaux pour l'optimisation du fonctionnement du réseau d'éclairage public (commande de l'éclairage, contrôle et paramétrage, surveillance du réseau, suivi et réponse en temps réel, détection des anomalies) et contribuer ainsi à l'efficacité énergétique. Le système intelligent de détection des anomalies, installé dans le coffret (panneau de comptage de l'éclairage public), rapatrie en temps réel les informations sur le fonctionnement du réseau Eclairage Public (EP) vers une plate-forme de supervision dédiée au suivi et au traitement des anomalies. Avec la mise en place du projet de télégestion de l'éclairage public « TERE », la Compagnie Ivoirienne d'Electricité et la Côte d'Ivoire amorcent un important processus d'amélioration de la qualité de service et de vie dans nos cités. TERE permettra de valider l'acquisition du savoir-faire et des technologies sur un projet concernant plus de 460 000 foyers lumineux sur l'ensemble du pays.

✓ ***Mise en place de la solution de télégestion***

Après la mise en route d'une première solution du projet à travers un automate à Abidjan dénommé TERE 1, et fort de cette expérience, il est apparu nécessaire de rechercher une solution plus simple et moins onéreuse pour le déploiement global du projet de télégestion sur l'ensemble du pays dénommé TERE 2. Cette solution TERE 2 a été conçue par la CIE avec un compteur intelligent. Le compteur intelligent remplace plusieurs équipements du coffret classique, donc réduit le nombre d'anomalies liées au coffret ; ce qui se traduit par une amélioration de la réactivité d'où un meilleur éclairage pour les usagers.

Cette dernière solution a permis de télégérer tous les Districts et régions du pays. Pour l'année 2018, ce sont 5 598 coffrets télégérés portant ainsi le nombre global de coffrets télégérés à 9 822 sur l'ensemble du pays. Cela correspond à 479 292 foyers télégérés sur l'ensemble du territoire.

Résultats obtenus en 2018		
	Attendus	Obtenus
Au plan sociétal	Contribuer à l'amélioration de la sécurité nationale par la qualité de l'éclairage dans notre ville, et contribuer de ce fait à la qualité du développement urbain	Indice de satisfaction lié au confort et à la sécurité : 90% de satisfaction
Au plan Environnemental	Réaliser des économies d'énergie	Bonne maîtrise du temps d'allumage et d'extinction des lampes Eviter les allumages en journée
Au plan Technique et Economique	Améliorer le délai de détection des anomalies	0 jour (systématique)
	Réduire le délai de traitement des anomalies (améliorer la réactivité en exploitation)	
	Améliorer la facturation	1 jour (antérieurement 10 jours)
	Réduire la fraude	Alerte immédiate en cas de fraude
	Améliorer le taux d'efficacité EP sur les grands axes	98% d'amélioration (Cf ANARE-CI)

2. TICKET CONSO

Le « Ticket Conso CIE » est un service de la CIE permettant le calcul instantané de la consommation du client pendant le relevé de l'index de son compteur. Ainsi, à partir d'un TPE, un ticket lui est délivré aussitôt après le relevé de l'index du compteur. Ce projet qui a débuté en juin 2018 à Cocody et qui avait pour premier objectif la satisfaction des clients, a permis d'avoir des résultats probants sur la qualité de la facturation.

Ticket conso CIE

CONNAÎTRE MA CONSO PLUS TÔT, C'EST MIEUX !

CHAPITRE 3

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET INTÉGRER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

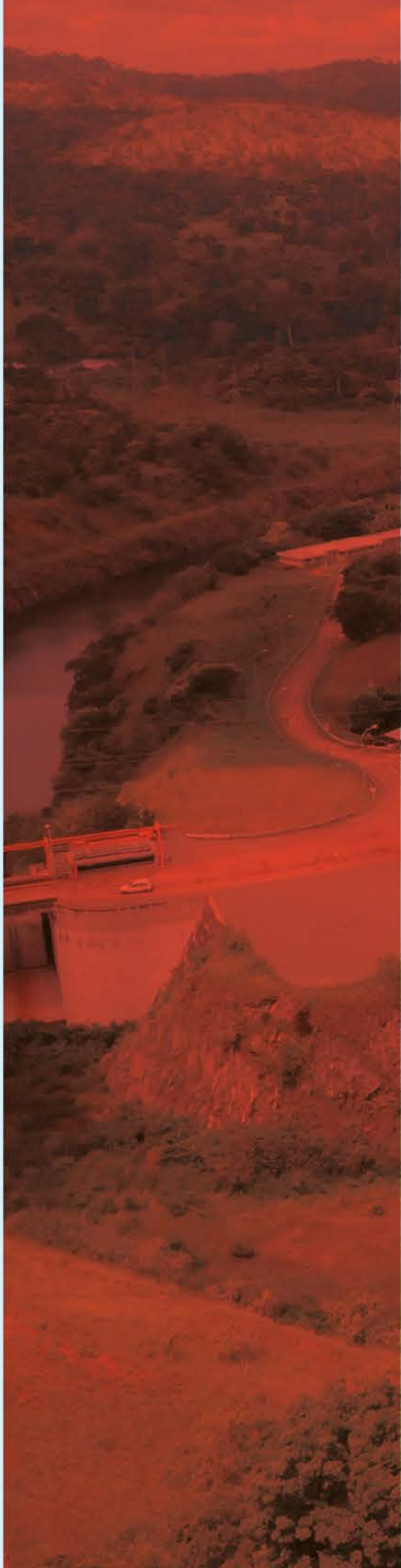

A/ RATIONALISER LES CONSOMMATIONS DE MATIÈRES PREMIÈRES

1. RESSOURCES CONSOMMÉES (HYDROCARBURES, ÉLECTRICITÉ, EAU, MATIÈRES PREMIÈRES)

✓ AU NIVEAU DE LA DIRECTION DE LA PRODUCTION

Au niveau de la production de l'électricité, les ressources consommées sont l'eau, le combustible, le gaz et les produits chimiques.

L'eau

Le volume des apports hydrauliques enregistré en 2018 est de 30 403 millions de mètres cubes contre 16 203 millions de mètres cubes en 2017, avec un indice global d'hydraulicité qui est passé de 0,89 m3/kWh en 2017 à 1,74 m3/kWh en 2018. Ce qui correspond en apport énergétique net de 3 394 GWh en 2018 contre 1 639 GWh en 2017. Ce stock pourrait être revalorisé en prenant en compte le barrage de Soubré.

C'est l'apport le plus important enregistré depuis 1980. Le barrage de Kossou a atteint la côte de 190,91m jamais atteinte depuis 30 ans, le volume des apports enregistré, 5 924 Millions de mètres cubes, est le plus élevé depuis la création du barrage.

Ces apports exceptionnels ont inondé de nombreuses localités en amont du lac de Kossou, notamment des installations industrielles et des villages, entrainant des déplacements massifs de population. Quant à Ayamé les autorités locales ont déclenché le plan d'urgence pour prendre en compte les populations sinistrées.

Compte tenu de la nécessité de maitriser ce type de situations exceptionnelles, la DPE envisage dans le cadre des relations avec les parties prenantes, d'organiser un atelier sur la prévention des situations d'urgence à travers l'organisation d'un plan d'opération interne (POI) débouchant sur un plan particulier d'intervention (PPI) pris en main par les autorités locales.

Le HVO et le DDO

Depuis la mise en service du barrage de Soubré le 2 novembre 2017, la CIE n'utilise pratiquement plus le combustible liquide. De fait, avec les crues exceptionnelles de 2018, la CIE n'a utilisé le combustible liquide que pour les essais au liquide des groupes thermiques de Vridi. La quantité utilisée pour ces essais réalisés notamment sur les deuxième et quatrième trimestres, est de 77 Tonnes pour le HVO et 13 521 litres pour le DDO.

Le gasoil

Notons que la consommation des groupes de secours dans les usines a baissé de 14,3 m3 à 11,3 m3. Il y a eu moins de démarrage du groupe secours suite à un manque tension barres 225/90 kV au poste. Les incidents de 2018 ont eu moins d'impact en termes de temps moyen de coupure qu'en 2017.

Le gaz

Les groupes thermiques n'étant utilisés qu'à la période de point de consommation, lorsque la demande d'énergie l'exige, la consommation de gaz naturel a également baissé de 2017 à 2018, passant de 83,09 Mm3 à 13 521 m3.

Les produits chimiques

Il faut noter que la production d'eau déminéralisée à Vridi pour le refroidissement des machines a été arrêtée depuis 2017. La fourniture d'eau déminéralisée à Vridi est maintenant assurée par la CIPREL.

Quant aux centrales hydrauliques, les produits chimiques utilisés pour produire l'eau de refroidissement des machines sont l'hypochlorite de calcium, le sulfate d'alumine et le carbonate de soude. Les consommations de 2017 à 2018 se présentent comme suit :

Produit chimique	2017	2018
Hypo Chlorite de Calcium (T)	1,285	4,815
Sulfate d'alumine (T)	7,7	32,86
Carbonate de Calcium (T)	0	13,51
Carbonate de soude (T)	0,06	0,06

Les quantités de d'hypochlorites de calcium et de sulfate d'alumine ont été multipliées par 4. Cela est lié à l'accroissement de la consommation d'eau dans la cité de Buyo. Par ailleurs les consommations de Buyo prennent en compte l'usine de Fayé.
Les consommations des autres centrales sont restées pratiquement inchangées (Taabo, Kossou et Ayamé). La consommation du carbonate de soude reste marginale en 2018, soit 0,06T.

L'huile
En ce qui concerne l'huile, le suivi se fait au niveau du volume d'huile perdu. En 2018 nous avons enregistré un volume d'huile perdu de 14 178 litres contre 22 830 litres en 2017. Cette baisse s'explique principalement par l'intervention sur les organes en défaut à Kossou, Taabo et Ayamé.

✓ **AU NIVEAU DE LA DIRECTION DU TRANSPORT D'ENERGIE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS**

En 2018 la Direction du Transport d'Energie et des Télécommunications (DTET) a suivi sa consommation de gaz SF6, l'un des six types de gaz à effet de serre, spécifiquement visé par le protocole de Kyoto. Elle fut de 1022 kg pour l'année 2018 contre 700 kg en référence. Cette hausse est due en partie aux pertes de propriétés des joints des disjoncteurs et aux contraintes d'exploitation retardant les interventions d'étanchement des fuites. Des actions de réduction prévues sur la consommation de gaz seront mises en œuvre.

2. ASSURER UNE CONSOMMATION DURABLE DES CONSOMMABLES DE BUREAU

La CIE utilise des cartouches d'encre recyclées de Type X qui représentent 30% des achats de cartouches de l'année 2018

B/ INCITER LES CLIENTS À UNE CONSOMMATION DURABLE

Le groupe **ERANOVE** attache une importance particulière à la sauvegarde des ressources mais aussi à la prise en compte du changement climatique. L'efficacité énergétique est donc un sujet stratégique qui s'est matérialisé par la mise en place d'une filiale dépendante de la CIE.

Smart Energy
Garantir votre performance énergétique

Filiale de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité et du Groupe **ERANOVE**, **SMART ENERGY** est une Société Anonyme au capital de 350 millions de FCFA.

SMART ENERGY a pour mission d'accompagner les entreprises pour atteindre les niveaux de performance énergétique les plus ambitieux, avec une approche personnalisée répondant aux besoins spécifiques de chaque client.

La création de **SMART ENERGY** répond à la vision globale de la CIE d'être un acteur majeur de la mise en œuvre de la loi N° 2014-132 du 24 mars 2014 portant code de l'électricité, d'aider les entreprises à réduire leur consommation d'électricité et développer l'utilisation des énergies de source renouvelable.

SMART ENERGY a donc développé son expertise autour de 3 champs d'action:

- **Performance énergétique** pour réaliser des économies substantielles sur les consommations d'énergie ;
- **Energies de source renouvelable** en proposant des solutions techniques adaptées aux besoins du client ;
- **Vente d'équipements économiseurs d'énergie.**

SMART ENERGY se fixe comme ambition d'être l'entreprise de référence en efficacité énergétique et Energie Renouvelable. A cet effet, elle ne cesse de nouer des partenariats et développer son expertise.

En 2018, en plus d'augmenter son effectif technique, **SMART ENERGY** s'emploiera à satisfaire les besoins de ses clients existants et à augmenter son portefeuille d'affaires.

Des tests d'une solution technique pour les économies sur la consommation d'électricité au niveau de l'éclairage public sont en cours et sont très concluants. L'ambition est de faire un déploiement rapide de cette technologie sur le réseau ivoirien.

La démarche de **SMART ENERGY** se résume en 6 étapes :

1. *Une visite technique du patrimoine énergétique en vue d'une étude préliminaire mettant en exergue l'analyse des systèmes, les mesures ponctuelles, les préconisations, les prévisions d'économie, les taux de rentabilité, la valeur actuelle nette;*
2. *Un audit énergétique pour une analyse technique détaillée du patrimoine énergétique ;*
3. *Un Système de mesurage avec installation d'équipements de mesures et répartitions par usage et par zone des données énergétiques ;*
4. *Une supervision via une Gestion Technique Centralisée pour faire le suivi des consommations en temps réel et historisées ;*
5. *La mise en œuvre des solutions techniques ;*
6. *L'enregistrement des premières économies.*

Cette démarche respecte le protocole IPVMP (sur les mesures) et est conforme à la norme NF EN 16247 (audits énergétiques).

Des résultats allant jusqu'à 30% d'économie sur la consommation générale et 60% sur la consommation de certains usages ont été constatés.

SMART ENERGY propose également des solutions en énergie de sources renouvelables et met à disposition du matériel de nouvelle génération, économiseur d'énergie.

Plusieurs entreprises de divers domaines d'activité ont fait appel à l'expertise de **SMART ENERGY** : cosmétique, plasturgie, textile, aéroportuaire, transport logistique, meunerie, banques, grande distribution, agroalimentaire, écoles, immeubles, hôtels ...

SMART ENERGY a développé des partenariats avec des fournisseurs de solutions techniques dans l'optique de réduire la consommation énergétique de ses clients. Quelques solutions :

- *Des analyseurs capables de mesurer plusieurs grandeurs énergétiques, de les stocker sur un serveur online ou en local. Ces analyseurs permettent de faire également la répartition des consommations par usage et par zone, déterminer les sources énergivores et de mesurer la consommation par unité de production ;*
- *Des économiseurs d'énergie sur la consommation générale et sur la consommation par usage ;*
- *Des peintures isolantes thermiques et anti-condensation. Elles permettent de réduire la consommation en limitant l'usage du climatiseur ;*
- *D'autres solutions techniques : domotique, électricité industrielle;*
- ***Le Centre des Métiers de l'électricité de la CIE,** met à disposition de bancs d'essais pour les équipements. Il est aussi un centre expérimental dans le développement des Energies Renouvelables.*

SMART ENERGY est engagée dans la préservation de l'environnement. Ses actions d'efficacité énergétique permettent d'éviter le rejet de quantités importantes de CO2 (Gaz à effet de serre) dans l'atmosphère. Pour l'année 2018, nous prévoyons une baisse de plus de 1 000 tonnes de CO2.

Le Groupe Eranove se positionne donc à travers **SMART ENERGY** comme un groupe respectueux et soucieux de l'environnement.

C/ MAITRISER NOS REJETS

1. DÉVELOPPER NOTRE SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Le développement et l'amélioration de notre système de Management Environnemental passe par la prise en compte de nos aspects et impacts environnementaux jugés majeurs dans la gestion de nos activités au quotidien à travers la maîtrise de nos rejets (rejets liquides, déchets solides ou émission atmosphérique).

Un état des lieux a été fait sur l'ensemble de nos sites, avec l'aide de plusieurs organismes :

- ***La Sous-Direction des Inspections des Installations Classées (SDIIC) ;***
- ***Le bureau d'études Azur Développement International (ADI SA) ;***
- ***Le laboratoire d'analyse ENVAL ;***
- ***Le bureau VERITAS.***

Le système de Management Environnemental de la CIE a consisté en la mise en œuvre des mesures d'atténuation des aspects et impacts environnementaux, l'analyse des rejets (article 25 du code environnement), le tri et l'enlèvement des déchets sous la supervision des inspecteurs du SDIIC (Art.28), un programme de remplacement des transformateurs contenant le PCB à Kossou et à Buyo, la protection de l'environnement avec l'utilisation des bacs de rétention ou la construction de murets pour contenir les effluents liquides (Art. 17).
Les démarches sont en cours avec le CIAPOL (Centre Ivoirien Anti-Pollution) pour l'obtention des arrêtés devant régir l'exploitation des installations (Art. 3 et 5).

2. RENFORCER LE PROCESSUS DE GESTION DES DÉCHETS

Pour améliorer la gestion des déchets, tous les parcs à déchets ont été clôturés et couverts, tous les contenants sont posés sur des bacs de rétention, et un registre est mis en place pour le suivi des enlèvements des déchets et leur traitement sous la supervision du CIAPOL. Par ailleurs, chaque trimestre, une déclaration des déchets est faite au CIAPOL, donnant le volume de déchets produits, enlevés et traités.

Les parcs à déchets contiennent entre autres des déchets industriels qui proviennent de la maintenance ou de l'exploitation des groupes. Il s'agit entre autres, des chiffons souillés, des batteries, des lampes, du matériel électrique ou électronique, des condensats de compresseurs, des plastiques, etc.
Les mesures prises actuellement sont :

- ***La mise à jour de l'instruction de travail sur la gestion des déchets avec de nouvelles recommandations, notamment le tri des déchets ;***
- ***L'enlèvement des déchets par des organismes agréés par le SDIIC ;***
- ***La supervision des enlèvements des déchets par le SDIIC et le suivi de leur traitement, de leur valorisation ou de leur recyclage, sous le contrôle CIAPOL ;***
- ***La recherche de la valorisation des déchets banals (ferraille).***

Concernant les produits dangereux comme le PCB, le taux de remplacement des transformateurs à la DPE, contenant du PCB est de 11,76 % (4/34). Ce taux n'a pas varié en 2018.

3. RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DANS L'AIR

La pollution de l'air se fait à l'occasion des rejets de gaz chauds dans le fonctionnement des turbines à gaz, des groupes diesels et des chaudières.

Les mesures prises actuellement sont :

- ***L'analyse régulière des rejets de gaz (NOx, CO2, CO, COV) ;***
- ***La correction par le réglage de la combustion des groupes.***

Des travaux ont été réalisés sur les injecteurs pour optimiser la consommation spécifique des groupes et réduire les émissions atmosphériques.

De plus le projet d'acquisition d'un système de mesure en fixe (Control Emission Monitoring System) permettant de réaliser en continu la mesure des émissions atmosphériques, permettra d'assurer une surveillance et une traçabilité des rejets et de garantir une bonne maîtrise environnementale.

Un contrat est en cours d'élaboration avec EDF pour la finalisation de ce projet.

D/ LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

1. GÉRER LES STOCKS HYDRAULIQUES DES BARRAGES

Les stocks hydrauliques des barrages sont suivis chaque jour à travers les renseignements journaliers d'exploitation (RJE) transmis par les usines à DME qui est chargée de transmettre ces informations à l'Autorité Concédante. Ces informations concernent le niveau de stock sur chaque barrage en fonction de la côte des lacs, les apports journaliers ainsi que la production journalière de chaque groupe.

La gestion des lacs assurée par DME tient compte du plan de production, lui-même élaboré sur la base des hypothèses économiques de croissance.

La gestion des stocks hydrauliques reste très tributaires des aléas de l'hydraulicité dus au dérèglement climatique constaté ces dernières années. Cette année a connu une hydraulicité exceptionnelle.

0,82% CO2 en moins

2. COMPTABILISER NOS ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

La quantité des gaz émis dans le processus de production d'électricité est fortement impactée par le volume de gaz ou de combustible consommés.
Il est en baisse en raison de la réduction du volume de gaz, avec l'arrivée du barrage de Soubré. Les gaz à effet de serre dont les émissions sont suivies sont le gaz carbonique (CO2), les oxydes d'azote (NOx) et les oxydes de soufre (SOx). Les contrôles sont faits chaque année à Vridi par un organisme spécialisé, dans le cadre d'un contrat signé avec Bureau Veritas. Les mesures sont faites sur l'ensemble des groupes, y compris le diesel de lancement, le diesel secours et la chaudière.
Le résultat d'analyse le plus élevé pendant la période de reporting est comparé au seuil réglementaire (225 mg/Nm3 au-delà de 500 heures de fonctionnement par an et par machine).

En 2018, les valeurs de rejet atmosphérique enregistrées sont :

- ***NOx : 192.1 mg/Nm3 contre 195 mg/Mm3 en 2017 ;***
- ***SOx : 0 mg/Nm3 ;***
- ***GES : 3.08 % (gaz sec) contre 3.90 % en 2017 (plage de 0 à 20 %, selon la règlementation ICPE).***

Les valeurs des émissions sont contenues dans les plages définies par la réglementation.

L'équivalent CO2, correspondant à ces émissions, calculé sur la base des formules proposées par ADEME donne les résultats suivants :

- ***teq CO2 : 12 601 en 2018 contre 20 274 en 2017.***

Cette baisse est due essentiellement au placement des groupes thermiques de Vridi, uniquement aux heures de pointe, lorsque la demande d'énergie l'impose.

CHAPITRE 4

DÉVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN

A/ ENCOURAGER DES EMPLOIS JUSTES ET DURABLES

1. RESPECTER LES LOIS NATIONALES ET INTERNATIONALES

- **Application du nouveau code du travail ivoirien.**

Le code du travail a été révisé en septembre 2015, une étude comparative entre l'ancien et le nouveau code a été réalisé. Des supports de formation ont été confectionnés. Les Responsables Gestion du Personnel (RGP) et leurs Maitrises Administratives ont été formés

- **Gestion du temps de travail**

En Côte d'Ivoire, la durée du temps de travail est en moyenne de 8 heures par jour, soit 40 heures par semaine. Au-delà, toutes les heures travaillées en plus sont considérées comme supplémentaires pour les agents de maîtrise et les employés/ouvriers, dans le respect des dispositions légales et internes, avec validation de la hiérarchie. La CIE respecte les dispositions légales relatives aux temps de travail.

Suivi des heures supplémentaires

Le nombre d'heures travaillées théoriques totales en 2018 s'élève à 11 341 192 heures, toutes catégories confondues, contre 11 369 352 heures en 2017, soit une baisse de 0,2%. Le nombre d'heures supplémentaires passe à 232 989 heures en 2018 contre 281 802 heures en 2017, soit une baisse de 17,3% liée aux différents accords d'établissement. Cette baisse devrait se poursuivre les années à venir.

Suivi des absences

Le taux d'absentéisme passe à 1,1 % en 2018 contre 0,97 % en 2017.

Sensibilisation à la prise de congés

Le respect du temps de travail est aussi celui des périodes de congés. Le non-respect des plannings de congés a pour incidence de fortes augmentations sur l'ensemble des charges d'exploitation de l'entreprise, une baisse de la performance des collaborateurs et surtout une hausse des risques de maladie, de sécurité pour les collaborateurs.

C'est pourquoi, la CIE a mis en place un monitoring de gestion des congés par Direction et engagé une campagne de sensibilisation auprès des collaborateurs pour les encourager à prendre leurs congés au moment opportun.

Ainsi, l'objectif du solde congé moyen par agent est passé de 3 jours en 2017 à 2 jours en 2018. Le réalisé s'établit à un solde moyen de 1,90 jour ouvrable de congé par agent au 31 décembre 2018.

2. SOUTENIR LE RECRUTEMENT LOCAL ET L'EMPLOI DURABLE

La croissance des nouveaux clients raccordés et les travaux réalisés par la CIE ont favorisé le recrutement de 124 nouveaux collaborateurs. L'effectif total de la CIE a donc augmenté de 2,6% pour atteindre un total de 4 818 collaborateurs ; soit 98,23% de CDI et 1,76 % de CDD (85 collaborateurs) ; ce qui confirme la volonté de la CIE de recourir à des emplois stables, en offrant une visibilité à long terme à ses collaborateurs.

Avec 181 départs en retraite prévus sur la période 2019 à 2020, la CIE entend confirmer des collaborateurs CDD en CDI.

124
Nouveaux collaborateurs

Evolution des effectifs de la CIE

Année	2016	2017	2018
Effectif	4576	4812	4733

Evolution du ratio CDD/CDI de la CIE

Année	2016	2017	2018
Ratio CDD/CDI	4,15%	1,60%	1,80%

En 2018, la tendance reste la même en matière de recrutement. Les collaborateurs locaux sont recrutés en priorité, ce qui démontre la volonté de la CIE de toujours faire appel aux compétences locales. Sur 4818 collaborateurs 99,99% sont des locaux.

3. CADRE DE TRAVAIL DÉCENT ET ÉPANOUISSANT

✓ Le comité d'Entreprise

Au titre de l'année 2018, deux (02) actions ont été organisées au profit des collaborateurs :

- ✓ Une journée sportive dans la ville d'Abengourou, en septembre, à l'attention des collaborateurs de la Direction Régionale Est (DRE) ;
- ✓ Une journée sportive dans la ville de Daloa, en novembre 2018, à l'endroit des collaborateurs de cette région.

Pour la pratique régulière du sport, des partenariats ont été signés avec 31 établissements sportifs (13 à Abidjan et 18 à l'intérieur du pays) sur tout le territoire national, depuis le 1er juillet 2017.

4. LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La charte de la diversité signée le 27 avril 2017 reste toujours en vigueur à la CIE. Cette charte est un texte d'engagement proposé à la signature de toute entreprise, qui condamne les discriminations dans le domaine de l'emploi et décide d'œuvrer en faveur de la diversité. Par son application, la CIE favorise

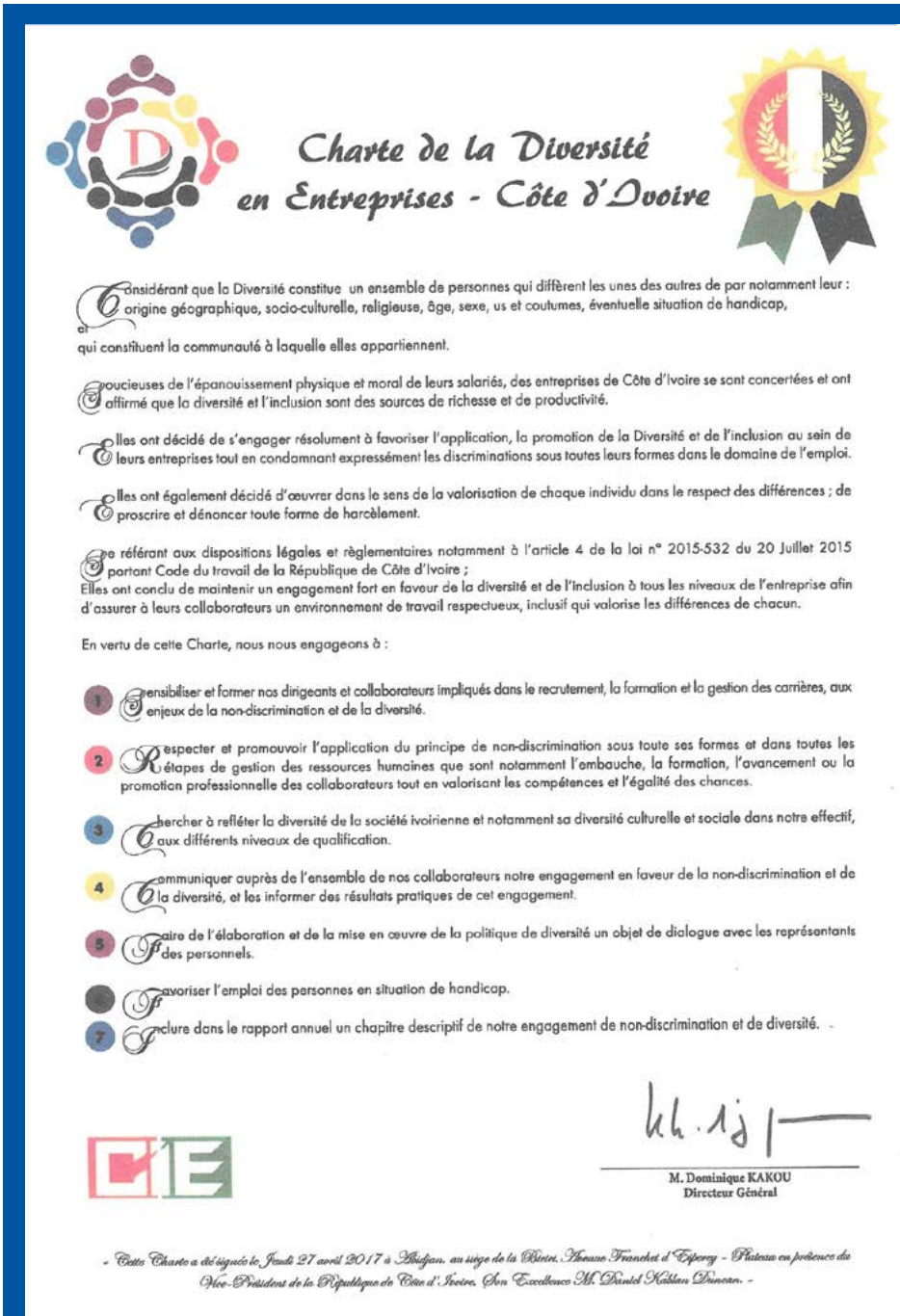

Charte de la Diversité en Entreprises - Côte d'Ivoire

Considérant que la Diversité constitue un ensemble de personnes qui diffèrent les unes des autres de par notamment leur : origine géographique, socio-culturelle, religieuse, âge, sexe, us et coutumes, éventuelle situation de handicap, et qui constituent la communauté à laquelle elles appartiennent.

Soucieuses de l'épanouissement physique et moral de leurs salariés, des entreprises de Côte d'Ivoire se sont concertées et ont affirmé que la diversité et l'inclusion sont des sources de richesse et de productivité.

Elles ont décidé de s'engager résolument à favoriser l'application, la promotion de la Diversité et de l'inclusion au sein de leurs entreprises tout en condamnant expressément les discriminations sous toutes leurs formes dans le domaine de l'emploi.

Elles ont également décidé d'œuvrer dans le sens de la valorisation de chaque individu dans le respect des différences ; de proscrire et dénoncer toute forme de harcèlement.

Se référant aux dispositions légales et règlementaires notamment à l'article 4 de la loi n° 2015-532 du 20 Juillet 2015 portant Code du travail de la République de Côte d'Ivoire ;
Elles ont conclu de maintenir un engagement fort en faveur de la diversité et de l'inclusion à tous les niveaux de l'entreprise afin d'assurer à leurs collaborateurs un environnement de travail respectueux, inclusif qui valorise les différences de chacun.

En vertu de cette Charte, nous nous engageons à :

1. Sensibiliser et former nos dirigeants et collaborateurs impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières, aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité.
2. Respecter et promouvoir l'application du principe de non-discrimination sous toute ses formes et dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines que sont notamment l'embauche, la formation, l'avancement ou la promotion professionnelle des collaborateurs tout en valorisant les compétences et l'égalité des chances.
3. Chercher à refléter la diversité de la société ivoirienne et notamment sa diversité culturelle et sociale dans notre effectif, aux différents niveaux de qualification.
4. Communiquer auprès de l'ensemble de nos collaborateurs notre engagement en faveur de la non-discrimination et de la diversité, et les informer des résultats pratiques de cet engagement.
5. Faire de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de diversité un objet de dialogue avec les représentants des personnels.
6. Favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap.
7. Inclure dans le rapport annuel un chapitre descriptif de notre engagement de non-discrimination et de diversité.

M. Dominique KAKOU
Directeur Général

- Cette Charte a été signée le Jeudi 27 avril 2017 à Abidjan, au siège de la Bicici, Avenue Franchet d'Esperey - Plateau en présence du Vice-Président de la République de Côte d'Ivoire, Son Excellence M. Daniel Kablan Duncan. -

ainsi, la cohésion et l'équité sociale, et permet une augmentation de la performance de l'Entreprise.

Pour la CIE, le respect des Droits de l'Homme est un principe de Responsabilité Sociétale qui prône la reconnaissance universelle des êtres humains et des travailleurs. Signer la charte de la Diversité, c'est donc :

- *Réaffirmer notre engagement en faveur de la non-discrimination et de la diversité,*
- *Favoriser l'égalité des chances face à l'emploi,*
- *Améliorer la performance de l'Entreprise.*

5. MOTIVER LA PERFORMANCE

✓ RÉMUNÉRATION JUSTE ET COMPÉTITIVE

Le principe de non-discrimination est un des principes fondamentaux édictés dans la Charte d'Ethique de la CIE. Ce principe se retrouve aussi bien dans sa politique de ressources humaines que dans l'existence d'une politique de rémunération connue, notamment en matière de genre, d'origine ou de religion.

La CIE entend fournir à ses collaborateurs une rémunération juste et compétitive, tenant compte des qualifications, des compétences et des performances mobilisées.
La politique de rémunération globale proposée comporte une rémunération directe incluant elle-même une part fixe et une part variable et une rémunération indirecte offerte aux collaborateurs en plus de leur salaire.
Ce dispositif favorise l'attrait, la fidélisation des meilleurs talents et la mobilisation du capital humain pour l'atteinte des objectifs stratégiques de la Compagnie.

✓ RECONNAISSANCE DU MÉRITE

Après la 1ère édition 2017des « KessyZ », étendue à l'ensemble des structures de la CIE, l'année 2018 a été marquée par la mise en œuvre des recommandations de la Direction Générale, en vue d'harmoniser les différents systèmes de récompense existant au sein de la compagnie. A cette occasion, il a été arrêté le principe d'un séminaire en 2018.
Celui-ci, largement imprégné de l'expérience du Pôle Distribution et Commercialisation visait à favoriser l'appropriation de l'outil « KessyZ » par les autres pôles.

C'est ainsi qu'avec l'appui de la Direction Générale, les travaux sur la mise en place d'un « dispositif unique d'évaluation » ont été réalisés en 2018.

Les résultats devront permettre, outre des critères additionnels, d'identifier les collaborateurs éligibles au titre des « KessyZ », d'identifier les collaborateurs devant faire l'objet d'un avancement au mérite et de calculer la prime d'intéressement.

✓ RECONNAISSANCE DES COMPETENCES

La CIE a pris le pari sur l'avenir afin d'accroître son capital compétences et humain par l'acquisition de nouveaux savoirs et savoir-faire opérationnels. Dans cette optique, la CIE a mis en place, à compter de novembre 2017, un système de reconnaissance des compétences clés consistant à évaluer les compétences attendues puis à leur attribuer une prime d'expertise.
Pour l'année 2017, 128 agents ont bénéficié de la prime d'expertise pour un montant de 39 M FCFA.
Pour l'année 2018, 310 agents ont bénéficié de la prime d'expertise pour un montant de 410 M FCFA.

6. INVESTIR DANS LA FORMATION

✓ DÉMARCHE COMPÉTENCES

Entamée depuis 2013, la Démarche Compétences a été initiée par le Groupe Eranove dans le but :

- D'identifier les différents métiers et compétences pour la réalisation optimale des activités ;
- D'identifier le niveau de compétences de ses collaborateurs pour exercer ces activités;
- De mesurer les écarts entre les compétences actuelles et celles attendues;
- De mettre en adéquation ces compétences avec les exigences attendues.

A titre de rappel, l'enjeu de la mise en œuvre de la Démarche consiste en l'acquisition, le développement et la validation des savoirs,

Ci-dessous un exemple extrait de la fiche d'évaluation des compétences :

FICHE D'EVALUATION DES COMPETENCES

Imprimé le 20/04/2018

Matricule : 004081L
Nom : TOMES
Prénoms : YAO KOUASSI
Famille Professionnelle : GESTION COMMERCIALE
Métier : GESTION RELATION CLIENTELE ET RECOUVREMENT
Emploi : GESTIONNAIRE CLIENTELE
Poste : AGENT RECOUVREMENT EPN
Direction : DIRECTION ADJOINTE TRESORERIE ET RECOUVREMENT
Exploitation : HG7
Date Naissance : 01/08/1959
Date Embauche : 21/03/1977
Date d'entrée dans le poste : 01/10/2016

Les Missions

Suivre la mise en œuvre des actions clientèle
Superviser le traitement des préoccupations des clients (demandes et réclamations)
Elaborer le plan d'actions clientèle

Pratiques Professionnelles	NIVEAU DE PROFESSIONNALISME ATTENDU	NIVEAU DE PROFESSIONNALISME REEL	ECART NPRE-NPRA	MODALITE D'ACTIONS		
				Formation	Coaching	Autres
Etablit l'état des clients à suspendre en exploitant le portefeuille clients à partir des données prédéfinies* en vue de garantir le paiement des factures	EXPERT					
Suit l'exécution des avis* édités en s'assurant de leur mise en œuvre effective par les agents d'intervention en vue d'améliorer le taux de recouvrement	CONFIRME					
Anime la réunion de recouvrement en commentant le rapport de la période précédente et la situation générale des impayés en vue d'améliorer le résultat du recouvrement	CONFIRME					
Oriente la demande vers le service concerné en transmettant les informations nécessaires en vue d'un meilleur suivi	CONFIRME					
Elabore le planning d'intervention en tenant compte des données prédéfinies en vue du respect des délais de recouvrement	MAITRISE					
Recueille la préoccupation du client en l'écoutant attentivement en vue de traiter efficacement sa demande	MAITRISE					

savoir-faire et savoir-être nécessaires, pour permettre à chaque collaborateur, de construire au mieux son projet professionnel à l'intérieur d'une entreprise ambitieuse.

ACTIONS REALISÉES EN 2018 :

L'année 2018 a été marquée par la continuité de l'extension de la mise en œuvre de la Démarche Compétences aux métiers techniques et commerciaux.
En effet, sur la base des référentiels des compétences identifiés, l'étape essentielle de l'évaluation des compétences a été réalisée. L'objectif étant de confirmer les informations recueillies lors de la phase pilote (2016) sur les compétences disponibles au niveau des métiers techniques et commerciaux.

Dès lors que la Démarche Compétences s'inscrit dans un processus d'amélioration continue, sa mise en œuvre a également rendu nécessaire l'harmonisation des systèmes de récompense des collaborateurs.

PREVU	REALISE	COMMENTAIRES
ACTUALISATION ET ELABORATION DU REPERTOIRE	ENSEMBLE DES METIERS PTME ET DISTRIBUTION	5 FAMILLES PROFESSIONNELLES 35 METIERS 3702 collaborateurs 79,07% de l'effectif de la CIE
ACTUALISATION ET ELABORATION DES REFERENTIELS DES COMPETENCES DES METIERS CONCERNES		
ACTUALISATION DES FICHES DE POSTES SUITE A L'ACTUALISATION DES REFERENTIELS	ENSEMBLE PÔLE PTME ET DISTRIBUTION DEMO	• 425 fiches de postes rédigées • 100 jours de travail
FORMATION : VIA UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE / CLARIFICATION DES ROLES DDRH, CME, MANAGERS, RGP	ENSEMBLE CIE	Intégration des modules O'Client dans les référentiels métiers pour adapter les compétences aux nouvelles exigences ; Automatisation intégrale du plan de formation dans l'application dédiée, HR ACCESS ; Actualisation du catalogue de formations CME
CAMPAGNE D'INVENTAIRE DES COMPETENCES	ENSEMBLE PÔLE PTME ET DISTRIBUTION	
ACTUALISATION DU SYSTEME D'EVALUATION DES PERFORMANCES	ENSEMBLE CIE	Objectif : mesurer les résultats obtenus par le collaborateur sur la base du contrat objectifs
ATTRIBUTION DES PRIMES D'EXPERTISE EN FONCTION DU NIVEAU DE COMPETENCES	PÔLES PTME ET DSITRIBUTION	
HARMONISATION DES SYSTEMES DE RECOMPENSE	ENSEMBLE CIE	

Eléments de langages préalables
1 – Démarche de construction d'un dispositif E-Learning CME : Organisation, fonctionnement, production de contenus, formation de tuteurs, diffusion de formation, évaluation continue.
Finalité : Optimisation du dispositif et positionnement du CME comme leader au sein des centres d'excellences du domaines d'activités d'ERANOVE
2 – Motivation prévalue dans le choix des participants à la formation :
• Cadres en quête de compétences sur les outils numériques d'analyse de données pour l'aide à la définition des orientations stratégiques et aux décisions
• Cadres n+1 ayant beaucoup de n-1 demandeurs des formations bureautiques => cible intéressante pour promouvoir et conseiller le E-Learning en entreprise
3 – Appeler les participants de la cohorte à contribuer largement à l'évaluation de l'expérience de formation en vue de consolider la construction d'un dispositif E-Learning CME.

7. ENCOURAGER LE DIALOGUE SOCIAL

Le dialogue social à la CIE a été institutionnalisé à travers un Cadre de Dialogue Permanent (CDP) qui est une rencontre d'échanges, de discussions et de négociations entre la Direction Générale et les différents Syndicats de la CIE.
Il existe deux types de rencontres : le CDP Ordinaire lorsque la Direction Générale reçoit séparément chaque Syndicat et le CDP Extraordinaire dans les cas où tous les syndicats sont reçus conjointement par la Direction Générale.

Elles visent à anticiper et à prévenir les crises et les conflits, à instaurer un cadre de concertation et de résolution des problèmes et à créer un climat de confiance pour maintenir la paix sociale.
A l'issue des rencontres du CDP, la mise en œuvre des décisions est suivie par toutes les parties.
En 2018, les négociations avec les organisations syndicales ont abouti à la signature d'un accord d'établissement portant sur le report de l'élection des délégués du personnel.

B/ ASSURER UNE PROTECTION FINANCIÈRE A NOS COLLABORATEURS

1. MÉCANISMES DE PROTECTION SOCIALE

✓ **Fonds commun de placement (FCP)**

Le FCP est un dispositif de constitution d'épargne pour l'ensemble des collaborateurs de la CIE. Il assure leur présence au capital de l'entreprise à hauteur de 5,27% et les associe à la performance de sa valeur boursière. L'épargne ainsi constituée est rendue disponible lors du départ de la société.

A fin décembre 2018, l'actif net du FCP s'élevait à 31,9 milliards de FCFA. La constitution de l'épargne s'effectue par prélèvement obligatoire à la source sur le salaire, avec la possibilité d'un prélèvement complémentaire pour ceux qui souhaitent augmenter leurs parts en souscrivant au régime facultatif dans la limite de la quotité cessible du salaire et au régime exceptionnel. Le prélèvement du FCP se fait par catégorie :

- *Employés et Ouvriers : 1 part équivalente à 5 300 FCFA ;*
- *Agents de maîtrise : 3 parts équivalentes à 15 900 FCFA ;*
- *Cadres : 6 parts équivalentes à 31 800 FCFA.*

Au titre de l'année 2018, 212 collaborateurs, sortis du fonds pour retraite (81,23%), 18 pour démissions (6,90%), 21 licenciements (8,05%) et 10 décès (3,82%) ont perçu, ensemble, la somme de 2 481 MFCFA.

✓ ***Mutuelle des Agents de l'eau et de l'électricité (MA2E)***

Mise en place en 2006, la MA2E est une mutuelle des collaborateurs des sociétés CIE, SODECI, CIPREL, GS2E et SIVE. Elle est régie par la loi règlementant les systèmes financiers décentralisés (SFD) notamment l'ordonnance n° 2011-367 du 03 novembre 2011. Elle est agréée par arrêté n° 827 du 26 août 2009 sous le n°1-1.1.9/09.03. Sa vision est de donner aux travailleurs les moyens de satisfaire leurs besoins financiers. MA2E a pour mission de collecter l'épargne de ses adhérents et de leur consentir des crédits. C'est pourquoi elle leur offre la possibilité d'épargner et de bénéficier au besoin d'un prêt avec un taux de remboursement inférieur au taux du marché. Le montant total de crédit accordé en 2018 est de 4 199 MFCFA.

✓ ***Fonds de solidarité***

Le Fonds de solidarité est une caisse d'entraide alimentée par des cotisations mensuelles prélevées sur les salaires des collaborateurs. Il sert à les soutenir lors d'évènements malheureux ou heureux de leurs vies (naissance, mariage, retraite, décès agents, décès ascendants, décès enfants, décès conjoints).
Le montant des cotisations salariales par catégorie se présente comme suit :

- *Employés/ouvriers : 1 000 F CFA ;*
- *Agents de Maîtrise : 2 000 F CFA ;*
- *Cadres : 3 000 F CFA ;*
- *Sous-Directeurs : 4 000 F CFA ;*
- *Directeurs : 5 000 F CFA.*

- Chiffres 2018

727 évènements ont été enregistrés en 2018 pour un coût total de 131,8 MFCFA décaissés. A ce jour, le solde du fonds est de 241,7 MFCFA.

2. MÉCANISMES DE PRÉVOYANCE SOCIALE

✓ **LA MEDECINE DU TRAVAIL**

CADRE LEGAL :

La loi n° 2015-532 du 20 Juillet 2015 portant code du travail Ivoirien à son TITRE IV, relatif à la Santé et Sécurité et Organismes de Santé au Travail, en ses articles (43.1, 43.2, 43.3) stipule : Tout employeur doit assurer un service de santé au travail au profit des travailleurs qu'il emploie (43.1). Le service de santé au travail doit être soit autonome ou un service inter-entreprises (art 43.1). Les prestations de santé au travail sont essentiellement la surveillance du milieu de travail et la surveillance de la santé des travailleurs (art 43.2). En outre, le service de santé au travail doit être dirigé par un médecin titulaire du diplôme de médecine du travail (art 43.3).

Ainsi, la CIE soucieuse du bien-être physique et moral de ses travailleurs mais également respectueuse des exigences légales et réglementaires a mis en place une Direction de la Médecine du travail (DMT) fonctionnant en service autonome et dirigée par un médecin titulaire d'un diplôme de médecine du travail. La DMT est composée comme suit : 6 centres médicaux (Marcory, Yopougon, Abobo, CME, Bouaké, Daloa) ; 17 infirmeries reparties selon le découpage géostratégique de l'Entreprise ;
9 médecins statutaires titulaires du diplôme de médecine du travail; 1 pharmacien ; 28 infirmiers ; 6 ambulances ; 22 médecins vacataires spécialistes dans les domaines de la pédiatrie, gynécologie, cardiologie, gastro-entérologie, rhumatologie, psychiatrie; 13 agents administratifs.

La DMT assure au quotidien la prise en charge médicale des collaborateurs sur le plan curatif et préventif. La fréquentation de nos infirmeries par les collaborateurs et leurs ayants-droit est une exigence. Etant orientée vers une démarche Qualité, elle s'est modernisée cette année avec l'installation d'une borne électronique pour mesurer le niveau de satisfaction client.

✓ **LA NUMERISATION ET LA DIGITALISATION DES ACTIVITES MEDICALES**

OBJECTIFS :

- *Assurer la disponibilité des informations médicales à la DMT ;*
- *Assurer la fiabilité des données médicales à la DMT ;*
- *Garantir la confidentialité des informations médicales ;*
- *Assurer la traçabilité des informations médicales ;*
- *Réduire l'impact de la destruction des dossiers médicaux sur l'environnement.*

RESULTATS OBTENUS :

- *Installation d'une Borne Ecoute client « CUSTOMER FEEDBACK » dans les infirmeries de Marcory, Abobo, Bingerville, Yamoussoukro et Bouaké) pour le captage et l'évaluation au quotidien du degré de perception de nos prestations par nos clients ;*
- *Acquisition de « PREMYS HOSTO », un logiciel de numérisation des activités de médecine préventive, curative et de la pharmacie ;*
- *Acquisition et installation de « GEFA », un logiciel de gestion de la file d'attente à l'infirmerie de Yopougon (Site pilote).*

PERSPECTIVES :

- *Installation de la borne « CUSTOMER FEEDBACK » dans toutes les 17 infirmeries de la DMT ;*
- *Installation de « PREMYS HOSTO » dans toutes les 17 infirmeries de la DMT ;*
- *Installation de « GEFA » dans toutes les 17 infirmeries de la DMT.*

RENFORCEMENT DU PARTENARIAT PUBLIC/PRIVE

OBJECTIFS :

- *Améliorer la prise en charge médicale des travailleurs et leurs ayants-droit ;*
- *Accroitre l'employabilité ;*
- *Développer les retours d'expériences (REX) ;*
- *Accroitre les compétences ;*

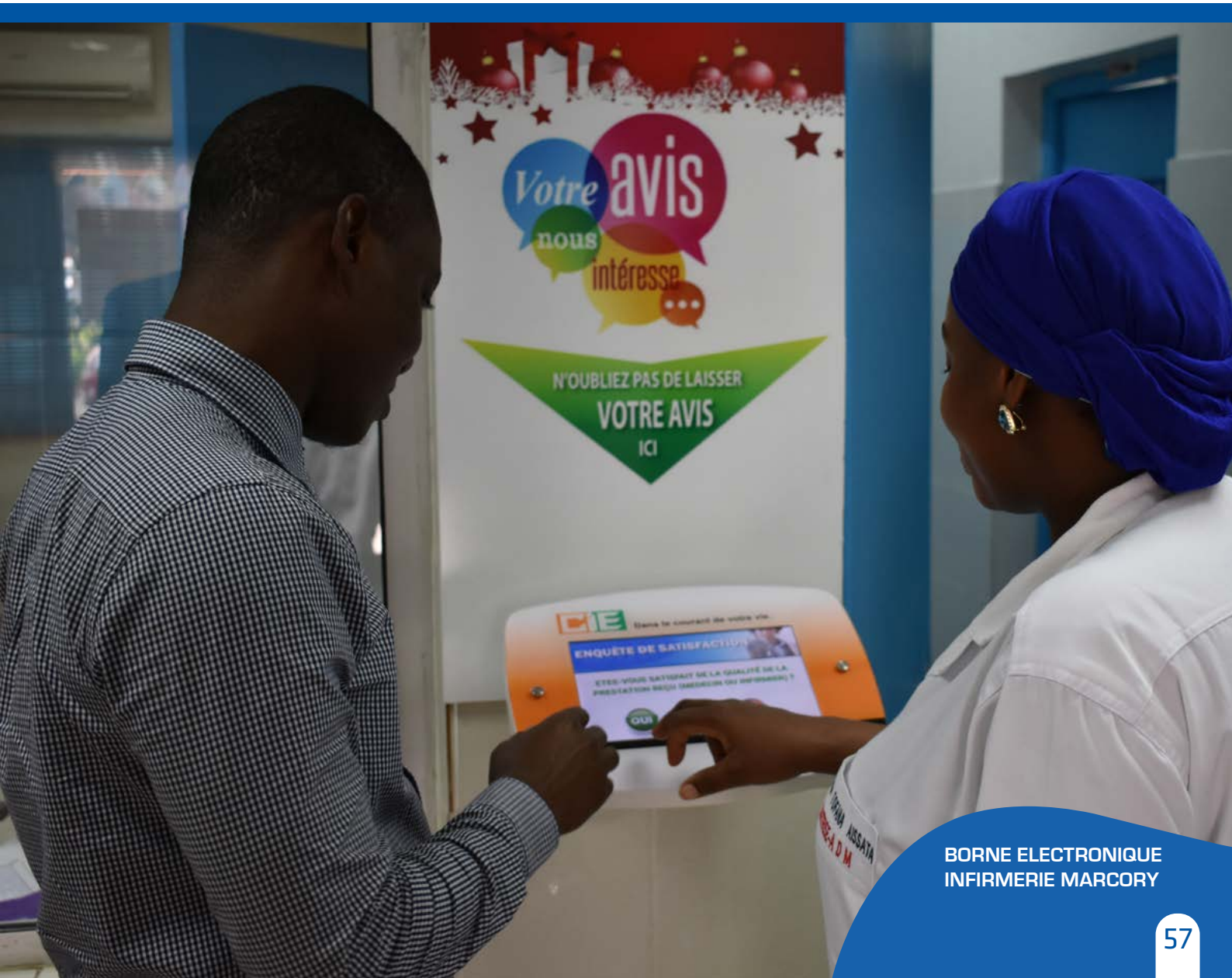

BORNE ELECTRONIQUE INFIRMERIE MARCORY

RESULTATS OBTENUS :

- Visite du nouveau centre d'oncologie et de radiothérapie d'Abidjan le 11/10/2018 par le DGA-AGF et le DMT ;
- Soutenance publique d'une thèse de doctorat en médecine à l'UFR de Science médicale de Cocody, portant sur « l'expérience de la CIE dans le dépistage et la prise en charge des hépatites virales B et C en entreprise » réalisée le 14/12/2018 ;
- Signature d'une convention de partenariat entre la CIE et deux firmes pharmaceutiques, la Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique (NPSP) et la CIPHARM.

PERSPECTIVE :

- Identification et participation aux congrès nationaux et internationaux (PREVENTICA) pour des REX ;

✓ LE REGIME ASSURANCE MALADIE

Les collaborateurs de la CIE et leurs ayants-droit bénéficient d'une couverture médicale couvrant 80 à 100% du coût des prestations médicales. Ils bénéficient d'un réseau de soins interne et externe. Un système du tiers-payant généralisé a été mis en place au moyen de bons de prise en charge ayant valeur d'ordonnance. C'est un régime d'assurance auto-financé qui ne demande aucune participation du salarié. Cependant, en cas de soins engagés, le collaborateur supporte un ticket modérateur d'une valeur de 20 ou 100% en cas d'exclusion de la prestation.

NOMBRE / ANNEE	2015	2016	2017	2018
Nombre d'employés	4 559	4 586	4 935	4 839
Nombre d'assurés	11 265	11 914	12 601	12 802

EVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE D'EMPLOYES ET D'ASSURES DE 2015 A 2018

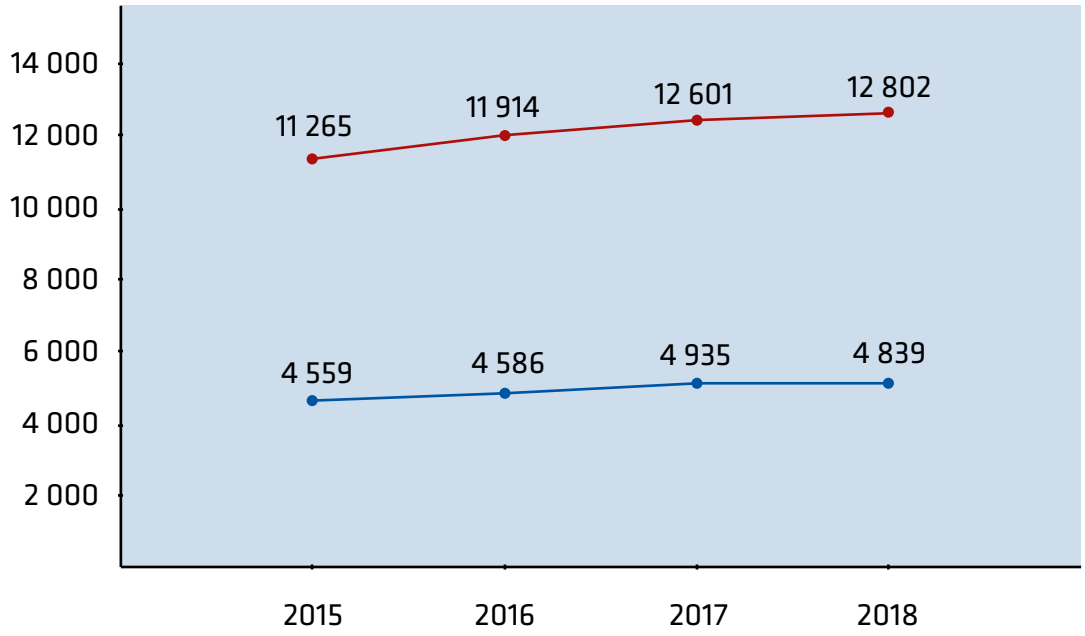

MONTANT EN MFCFA	ANNEES			
	2015	2016	2017	2018
Budget prévisionnel + PEPT	1 725	1 850	1 950	1 950
Sinistres net	2 013	2 172	2 330	1 845
Montant moyen sinistres par assurés	179	182	185	141

EVOLUTION EN FCFA DU BUDGET PREVISIONNEL ET DES MONTANTS DE SINISTRES DE 2015 A 2018

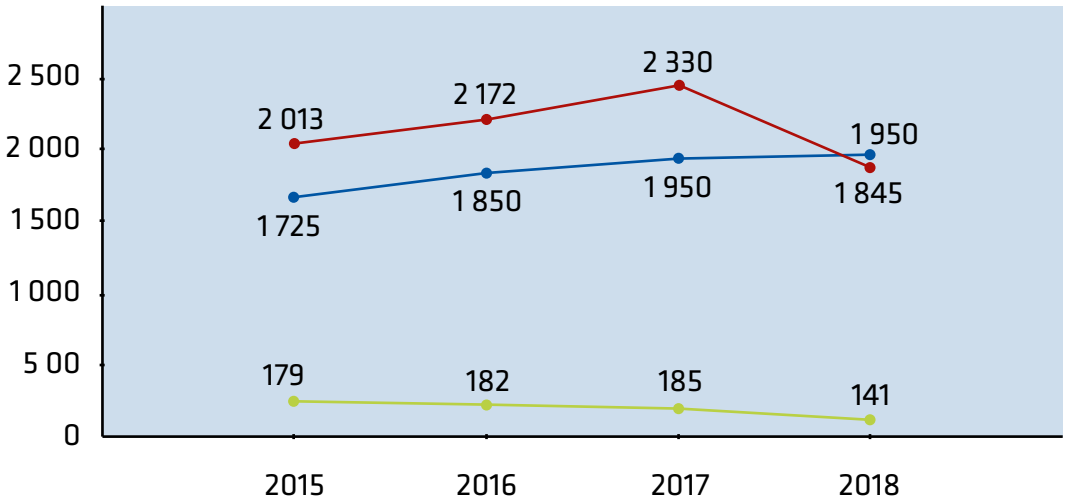

Commentaires : A fin décembre 2018, il est enregistré un sinistre net de 1 845 MFCFA et un sinistre tardif 2017 de 457 MFCFA, soit un sinistre brut de 2 302 MFCFA, pour un débours en frais réels présentés de 2 980 MFCFA (100%) et un reste à charge des agents de 678MFCFA (tickets modérateurs).

✓ **Mise en place de la Mutuelle Sociale Santé (Mu2S)**

Mise en place de la Mutuelle Sociale Santé (Mu2S): Le 01 novembre 2018, suite à l'obtention de l'immatriculation de la Mutuelle auprès de l'Autorité de Régulation, les activités de la Mutuelle ont effectivement démarré.

Réalisés des dépenses de la Mutuelle du 01 novembre au 31 décembre 2018 (MFCFA)

Mois	Frais réels 100%	Sinistres 80%	Ticket Mod 20%
01-30 novembre 2018	6	5	-
01-31 décembre 2018	95	72	19
TOTAL	**101**	**77**	**19**

NB : Ces frais figurent dans les dépenses ci-dessus, toutefois nous avons voulu mettre en évidence les premières dépenses enregistrées sur ce nouvel outil de gestion. Ces dépenses préfinancées par l'entreprise seront considérées à compter de cette date comme des cotisations patronales. Par conséquent, elles seront exonérées de taxes fiscales.

✓ **La retenue Ticket Modérateur :**
Le ticket modérateur préfinancé par la CIE après paiement des factures à fin **2018** s'élève à **605 MFCFA.** Le solde des tickets récupérés fin 2018 après le prélèvement de **465 MFCFA** sur salaires est de **179 MFCFA.**

✓ **Le Fonds de Solidarité Santé (FSS)**
A l'origine, le FSS a été constitué pour soutenir l'accès des collaborateurs aux antirétroviraux dans le cadre de la lutte contre le VIH SIDA, afin de réduire la prévalence. Ce fonds est conjointement abondé par la CIE au titre des cotisations patronales et par ses collaborateurs au titre des cotisations salariales.

LE BILAN DU FSS en Millions de FCFA de 1999 à 2018

(MFCFA)	1999 à 2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL
Cotisations employés	573	49	51	55	62	68	73	75	79	79	1 164
Cotisations patronales	702	25	0	100	100	100	0	0	0	0	1 027
Total cotisations	1 275	74	51	155	162	168	73	75	79	79	2 191
Total Prestations servies	426	0	16	14	9	24	64	67	74	66	759
SOLDE	**849**	**74**	**35**	**141**	**153**	**144**	**9**	**8**	**5**	**13**	**1 432**

Commentaires : A ce jour, ce fonds est excédentaire en raison de la baisse des coûts des ARV (antirétroviraux). Cette baisse est également liée à la subvention des produits versés par l'Etat.
Par ailleurs, le montant de **66 MFCFA à fin 2018** correspond à l'achat des antirétroviraux tant pour les malades atteints de VIH que pour le traitement des hépatites.

NB : Depuis le **01 novembre 2018,** les cotisations au Fonds de Solidarité Santé sont considérées comme les cotisations des adhérents et comme l'une des sources de financement de la Mutuelle. Ce changement d'affectation des cotisations en faveur de la Mu2S, est une résolution de l'Assemblée Générale du **31 Aout 2018,** qui a autorisé non seulement la création de la Mutuelle Sociale Santé mais aussi que les cotisations FSS soient utilisées comme les cotisations des adhérents.
Ainsi les prélèvements des cotisations sur les bulletins de salaire sont désormais libellés **Mu2S** et non FSS.

✓ **Actions spécifiques réalisées au titre du système de Santé**

- Renégociation des honoraires de gestion de Gras Savoye dans le cadre du PEP: Après d'âpres négociations, les honoraires ont été renégociés à 105 M FCFA en 2018 au lieu des 220 M FCFA et ils seront de **90 MFCFA pour les années 2019 et 2020.**

- Création d'une mutuelle de santé pour la gestion de l'Assurance maladie : Mutuelle Sociale Santé (Mu2S). La gestion des dépenses de santé à travers une mutuelle va permettre de bénéficier des tarifs mutualistes afin de réduire le coût de la couverture médicale.

L'Assemblée générale constitutive s'est tenue 31 août 2018 et il est prévu une mise en œuvre de la mutuelle sur le 4ème trimestre 2018 dès l'obtention de l'agrément.

✓ Retraite complémentaire / ASMAR

Effectifs assurés (gérés avec le gestionnaire MCI SOGEM)

SOCIETES	2015		2016		2017		**2018**	
	Retraités	Assurés	Retraités	Assurés	Retraités	Assurés	**Retraités**	**Assurés**
CIE	257	569	257	569	280	401	**449**	**816**

Commentaires :
Au 4ème trimestre 2018 nous enregistrons 169 retraités et 415 ayants-droit soit 584 nouveaux assurés. Ces adhésions massives reflètent les départs massifs à la retraite à 60 ans ainsi que des retraites anticipées. Elles sont aussi le signe fort que les retraités sont non seulement satisfaits de ce régime de santé, mais aussi qu'ils ont bien perçu l'importance d'avoir une couverture médicale à la retraite. Ainsi sur 9 années de fonctionnement, la satisfaction est générale tant pour le salarié, retraité certain, que pour l'employeur qui croit avoir répondu à un besoin d'une envergure nationale.

C/ GARANTIR LA SANTÉ & LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

1. SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL

✓ GARANTIR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La CIE vise la performance sur l'ensemble de ses activités. Ainsi, des actions pertinentes ont été menées au niveau de la sécurité pour accroître le professionnalisme des collaborateurs et améliorer l'image de l'entreprise.
Des actions de sensibilisation ont aussi été menées au bénéfice des populations et des entreprises pour éradiquer les accidents d'origine électrique. Concernant les collaborateurs, le plan d'actions s'est articulé autour de trois axes majeurs :

1-Eradiquer les accidents d'origine électrique

La formation des collaborateurs :

- Les risques électriques : A partir de 2011, tous les collaborateurs travaillant sur le réseau ont bénéficié de cette formation pour impulser le changement de comportement.
- Habilitation électrique : La définition du rôle des acteurs sur le réseau et la formalisation par les lettres de désignation et les habilitations nous ont permis d'éviter les confusions des rôles qui sont sources d'accidents. Un test d'évaluation est effectué avant les habilitations électriques et permet une mise à jour des acquis.
- Consignation : Afin de travailler hors tension en toute sécurité, différents modules ont été dispensés aux collaborateurs et des rappels sont faits en exploitation.
- Travaux Sous Tension (TST) en Haute Tension et Basse Tension : Afin de dispenser ces formations, le CME a adapté son réseau pédagogique et ses modules de formation pour obtenir l'agrément SERECT en BT en 2015 suivi de son renouvellement pour 4 ans en 2016. L'agrément SERECT en HTA probatoire d'un an a été obtenu en décembre 2017. En décembre **2018, l'agrément TST HTA a été renouvelé pour 3 ans. Ainsi, tous les électriciens ont été formés aux travaux** sous tension BT et les recyclages sont réalisés en fonction du niveau de pratique.

En accompagnement de la formation, un carnet de prescriptions au personnel (CPP) sur les risques électriques a été rédigé conformément à la nouvelle UTE C 18 510. Ce CPP a été déployé à tous les électriciens qui ont chacun reçu un exemplaire

- La protection des collaborateurs : Pour éviter les conséquences d'éventuels accidents sur l'intégrité physique des collaborateurs, ces derniers ont été dotés d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés (casques à écran facial, gant composite. Une mise à niveau des dotations en Equipement de Protection Collective (EPC) a été faite pour permettre aux collaborateurs de travailler en toute sécurité. Toutes les équipes formées ont été dotées de caisses spéciales composées avec les outils et matériels adaptés à leur activité.
- Implication de la hiérarchie : Les VHS figurent dans les objectifs des managers. Ce qui s'est traduit par un accroissement de la présence hiérarchique sur le terrain. Ainsi, le nombre de visites hiérarchiques de sécurité est en hausse avec **1 474 en 2018 et 1 755 VHS en 2017 contre** moins de 1 000 VHS par an avant 2015.

Aussi, en présence de la hiérarchie et du **Directeur Adjoint en charge de la Sécurité au Travail,** tous les accidents d'origine électrique sont analysés systématiquement avec élaboration d'une fiche de retour d'expérience déployée à tous les électriciens.

L'animation au quotidien par les Ingénieurs Prévention Sécurité (IPS) qui assurent la veille réglementaire, l'inventaire des dotations, la formation sur site et le partage des bonnes pratiques permettent de pérenniser les acquis. Un rendez-vous sécurité dénommé « Quart d'Heure Sécurité » a été mis en place dans les exploitations pour permettre les rappels réguliers sur la sécurité sous la supervision des IPS pour consolider les connaissances.

PRÉVENTION SÉCURITÉ

Compagnie Ivoirienne d'Electricité

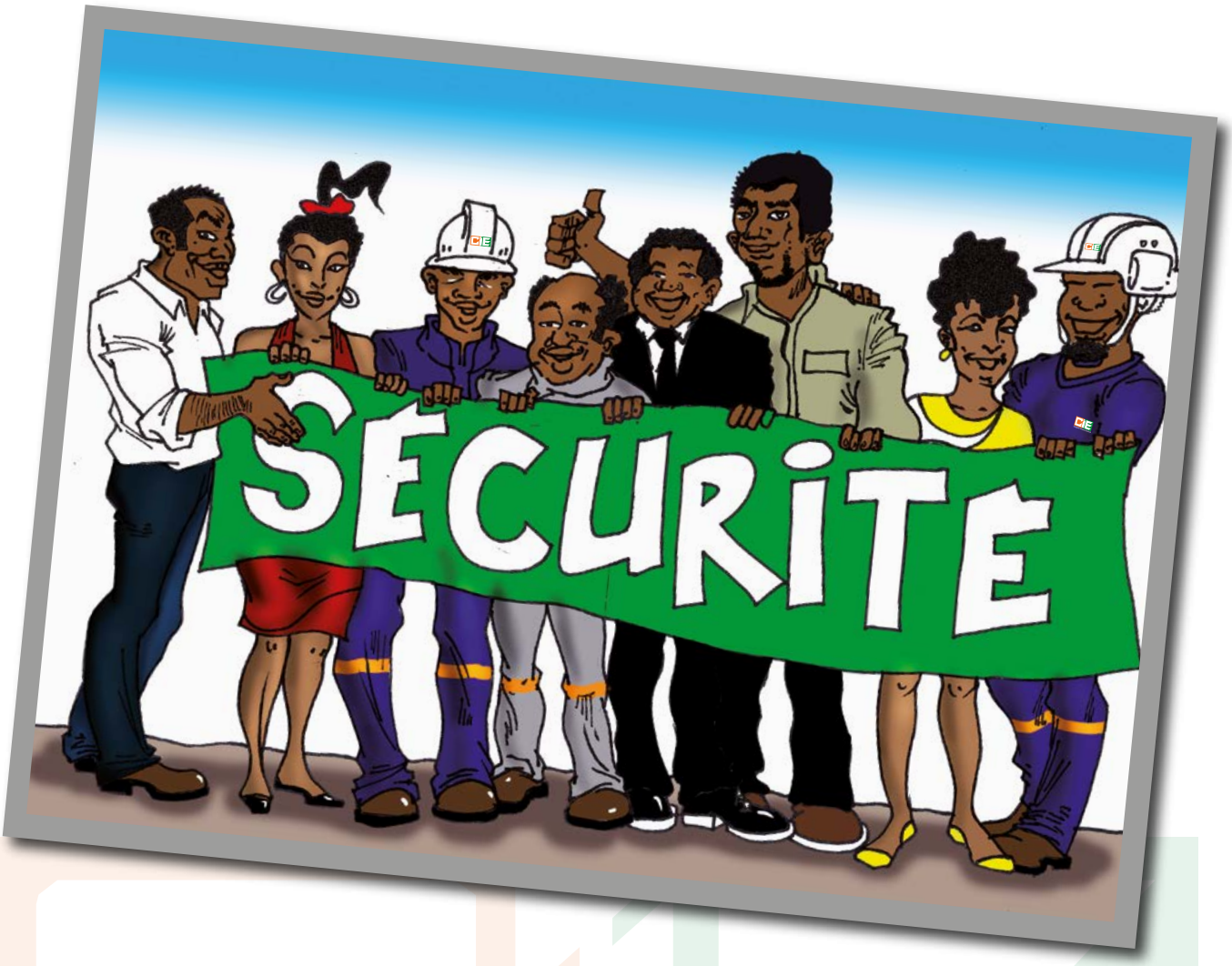

Restons mobilisés :

La sécurité c'est l'affaire de tous !

Compagnie Ivoirienne d'Electricité

Résultats obtenus : Deux accidents d'origine électrique, dont un mortel, ont été enregistrés au cours de cette année 2018. Ces accidents ont fait l'objet de retour d'expérience auprès des collaborateurs.

2-Réduire les accidents motos

- Formation initiale à la conduite moto : Tous les nouveaux collaborateurs devant avoir une moto pour leur activité ont bénéficié de formation à la sécurité routière et à la maîtrise de la conduite moto avant la délivrance de leur permis de conduire.

- Formation continue à la conduite moto : Elle a permis de réaliser un recyclage de tous les utilisateurs de motos à la conduite et à l'entretien. Un contrat a été signé avec un prestataire extérieur pour organiser ces sessions en décentralisé dans les Directions Régionales.

- Contrôle hiérarchique : La hiérarchie s'assure du bon état de fonctionnement de la moto en effectuant des contrôles mensuels des motos et exige les réparations pour éviter des accidents. Résultats obtenus : Ces actions ont permis une réduction significative des accidents pour se situer à 9 en 2018 contre 54 en 2012.

3-Réduire les accidents véhicules

- Installation des balises de géolocalisation : La hiérarchie dispose d'outils de contrôle pour surveiller les excès de vitesse source d'accident. Des messages d'alertes sont transmis pour demander des justifications.

- Formation à la conduite véhicule : Des sessions de formation sur le code de la route et la conduite des véhicules sont régulièrement organisées pour permettre aux collaborateurs de maîtriser leur véhicule. Une tournée sur l'entretien des véhicules est organisée dans les exploitations à cet effet.

- Contrôle hiérarchique : Des contrôles mensuels sont organisés pour détecter les dysfonctionnements et les corriger afin d'éviter les accidents.

- Les sous-traitants : En ce qui concerne les sous-traitants, notre action vise à amener les entreprises vers les mêmes standards exigés pour nos collaborateurs en matière de sécurité. L'accent est mis sur la formation des entreprises sur les règles d'accès au réseau de Distribution et la dotation des collaborateurs des entreprises en EPI adapté. En outre, la redéfinition des conditions d'attribution et de retraits des agréments a permis de relever le niveau de professionnalisme des sous-traitants.

Les accidents d'origine électrique de ces entreprises sont également analysés et les recommandations diffusées aux exploitations.

Résultats obtenus : Aucun accident d'origine électrique de sous-traitant travaillant sur un chantier confié par la CIE n'a été enregistré.

4-La sécurité des tiers,

Nos actions ont consisté à :

- Sensibiliser les collaborateurs sur la nécessité d'éliminer avec célérité les situations à risque pour les riverains ;

- Confectionner et distribuer aux clients un dépliant portant sur les conseils pour leur sécurité et intitulé « Ensemble évitons les risques électriques » afin de leur donner le maximum d'informations ;

- Sensibiliser la population (les écoliers de l'EPP Christ Roi de Daloa, les élèves du Lycée Scientifique de Yamoussoukro, les étudiants de l'Institut Voltaire de Marcory, la presse, les autorités, les chefs traditionnels, les présidents d'associations, les hôtels, les pharmacies, les boulangeries, ...) sur les risques électriques dans toutes les villes sièges des directions régionales du pôle Distribution et Commercialisation.

L'objectif est d'éradiquer les accidents d'origine électrique aussi bien pour les collaborateurs, les entreprises sous-traitantes, que pour les tiers à l'horizon 2020. Les différentes actions menées durant ces dernières années seront maintenues dans les prochaines années :

- *Généralisation progressive des TST HTA ;*
- *Rigueur accrue dans l'accès au réseau à travers la mise en place de bureaux d'exploitation ;*
- *Recyclage dans tous les domaines de la sécurité électrique ;*

- *Elaboration d'instructions permanentes de sécurité, d'instructions de travail ;*
- *Maintien des agréments SERECT en HTA et BT ;*
- *Gestion de l'outillage optimisé afin d'éviter les ruptures (mise en place d'un logiciel) ;*
- *Utilisation des médias (radio, télé, presse écrite) pour toucher le plus de clients dans la sensibilisation ;*
- *Visites hiérarchiques de sécurité réalisées lors des travaux des sous-traitants ;*
- *Démarrage des activités du comité de prévention routière ;*
- *Finalisation du carnet de prescriptions au personnel sur les risques généraux ;*
- *Equipement de tous les véhicules en kits de sécurité ;*
- *Formation sur la manutention manuelle, les gestes et postures.*

5-LES ACTIONS PHARES REALISEES EN 2018 DANS LE CADRE DES ACTIVITES DE SST

✓ Kit sécurité véhicule

A fin 2017, moins de 10% des véhicules de la CIE étaient équipés de kit de sécurité véhicule. Aussi, la plupart des collaborateurs n'avait pas des connaissances claires dans l'utilisation des kits de sécurité.
Par ailleurs, l'arrêté numéro 297/MT/CAB du 25 juin 2009 portant définition d'homologation et de contrôle des accessoires et équipements obligatoires de sécurité dans les véhicules automobile, stipule que les véhicules circulant en Côte d'Ivoire doivent disposer d'un kit de sécurité et d'une trousse médicale.

Aussi, la CIE qui accorde une attention particulière à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs, a décidé de se conformer à cette disposition. D'avril à juin 2018, tous les véhicules du parc de CIE ont été équipés de kit de sécurité comprenant au moins :

- Un extincteur ;
- Un triangle de pré-signalisation ;
- Un gilet fluorescent à haute visibilité ;
- Une lampe torche.

Durant cette période les collaborateurs ont été formés à l'utilisation du kit. Un support audio-visuel a été conçu et déployé à l'ensemble des collaborateurs. Ce support est disponible sur le site intranet de l'entreprise afin de faciliter les rappels.

✓ Généralisation des quarts d'heure sécurité

Dans un souci de renforcer la culture sécurité au niveau de l'ensemble des collaborateurs, les quarts d'heure sécurité sont organisés dans les structures en début de semaine. Pendant 15 minutes, les animateurs (managers et collaborateurs) entretiennent l'auditoire sur des thématiques de sécurité. Ce cadre de partage favorise les échanges d'expériences. Il était initialement organisé uniquement dans les structures opérationnelles. Mais aujourd'hui les structures fonctionnelles tiennent leur quart d'heure sécurité à l'image du siège.
Par ailleurs, par le biais de la messagerie une réflexion hebdomadaire est partagée avec l'ensemble des collaborateurs sur des problématiques de sécurité d'actualité. Chaque collaborateur profite de ces leçons hebdomadaires en matière de sécurité améliorant ainsi ses réflexes pour éviter les accidents.

✓ Challenge des structures sans accident

Dans les contrats objectifs des collaborateurs et des structures un accent est mis sur l'amélioration des indicateurs sécurité. Depuis lors les structures rivalisent les unes et les autres pour créer un cadre favorable à l'épanouissement des collaborateurs sans accident. Ce sont des concours de remontées des presqu'accidents, ou des concours d'images ou de messages de sensibilisation sur la sécurité. Dans cette dynamique la DUH Taabo a réussi la performance de 5 ans sans accident de travail et a organisé une journée pour fêter cet évènement en novembre 2018.

D/ INVESTIR DANS LA FORMATION

1. DÉMARCHE COMPÉTENCE

L'enjeu de la mise en œuvre de la Démarche Compétence consiste en l'acquisition, le développement et la validation des savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires, pour permettre à chaque collaborateur de construire au mieux son projet professionnel à l'intérieur d'une entreprise ambitieuse.

2. PÔLE D'EXCELLENCE CME

Le Centre des Métiers de l'Electricité (CME) est un centre de formation de performance et d'excellence créé le 06 mars 1970, dont l'activité clé est la formation dans les domaines de l'électricité, de la gestion et du management. Le CME a obtenu la certification RH Excellence et le label « centre d'excellence » de l'Association des Sociétés d'Electricité d'Afrique (ASEA). Il est également le seul centre en Afrique francophone à avoir obtenu la certification SERECT pour les Travaux Sous Tension Basse Tension et Haute Tension de type A.

L'ouverture du CME vers l'extérieur et son internationalisation prennent également forme avec six (6) nationalités représentées dans les filières en formation initiale. Ce sont le Niger, la Centrafrique, le Tchad, la Guinée, la République Démocratique du Congo et la Côte d'Ivoire.

✓ LA FORMATION

Pour l'exercice 2018, les formations réalisées par la CIE conformément au plan intègrent les quatre axes stratégiques suivants :

- La correction des écarts de compétences constatés chez les collaborateurs ;
- Le renforcement des capacités métiers en rapport avec la sécurité électrique, les travaux sous tension, l'exploitation des réseaux et des postes sources ainsi que la sécurité routière ;
- La certification qualité, sécurité et environnement ;
- Le développement des compétences managériales des responsables hiérarchiques de proximité et des collaborateurs évoluant dans les métiers supports.

En plus de ces axes qui visent à renforcer durablement les compétences des collaborateurs, le CME a développé depuis 2015 des formations initiales, qualifiantes, certifiantes et diplômantes, ouvertes aux étudiants, entreprises et professionnels.

o **La Formation continue**

Au titre des formations internes

		Exercice 2018
EFFECTIF FORME	Cadres	243
	Agents de Maîtrise	1 962
	Employés-Ouvriers	862
	TOTAL	3 067
EFFECTIF PLANIFIE CONVOQUE		**3 691**
TAUX DE REALISATION		83%

FORMATION PAR COLLEGE ET PAR METIER

DOMAINES	CADRES	MAITRISES	EO	TOTAL
PRODUCTION	77	492	42	611
TRANSPORT ET MVT ENERGIE	30	270	0	300
TRAVAUX SOUS TENSION	4	112	112	228
DISTRIBUTION & COMMERCIALISATION	22	399	359	780
TRANSVERSE METIER	42	387	333	762
TRANSVERSE SUPPORT	68	302	16	386
TOTAL	**243**	**1 962**	**862**	**3 067**

Commentaires :

- **Constats**

A fin 2018, on enregistre 3 067 collaborateurs formés sur 3 691 planifiés convoqués, soit un taux de réalisation de 83%. Sur les 3 067 collaborateurs formés, on note un fort impact des formations Distribution et Commercialisation qui représentent 25% des effectifs formés. Les difficultés rencontrées lors de l'exécution du plan de formation 2018 sont essentiellement dues :

- ✓ A la faible capacité d'hébergement du CME ;
- ✓ La perturbation liée aux inondations jusqu'à la fin des travaux de drainage ;
- ✓ Aux contraintes d'exploitation entraînant l'absence des stagiaires aux formations et des reports de sessions de formation ;
- ✓ Aux restrictions budgétaires.

Malgré ces difficultés, on note une forte amélioration dans la mise en œuvre du plan de formation.

Au titre des formations externes

- Au plan national, il est enregistré des formations pour :

o Les entreprises du groupe Eranove : CIPREL, GS2E, SODECI, SMART ENERGY, pour un montant de **95 MFCFA ;**

o Le secteur de l'électricité et de l'industrie : SUCAF, GESTOCI, LAFARGE HOLDING, BOUYGUES E-S, CI-ENERGIES avec un effectif de 519 stagiaires pour un chiffre d'affaires de **32 MFCFA ;**

o Les sous-traitants en vue d'accroître leur performance pour un service de qualité dans les prestations réalisées pour la CIE : DJERA Services, EICEI, ELECTRIC-BA pour un montant de **60 MFCFA.**

Le chiffre d'affaires externe national s'élève à **187 MFCFA.** Au plan international, le CME a réalisé des formations au bénéfice du Réseau Africain de Centres d'Excellence en Electricité (RACEE) :

o Des formations dans le cadre des bourses du programme RACEE, réalisées au CME pour un chiffre d'affaires de **187 MFCFA.** Fin 2018, 90 stagiaires de 7 pays (SONABEL - Burkina Faso ; ONEE – Maroc ; CEET – Togo ; AGER – Guinée, NIGELEC –Niger, EDM – Mali, ENERCA – République Centrafricaine) ont été formés sur 193 prévus ;

o Des formations sur site, à Brazzaville pour l'ENERGIE ELECTRIQUE DU CONGO (E2C) anciennement Société Nationale d'Electricité du CONGO, pour un chiffre d'affaires de 145 MFCFA. Fin Décembre, 233 stagiaires ont été formés sur **234 prévus.**

Le chiffre d'affaires total des formations externes (hors formation initiale) s'élève en 2018 à 519 MFCFA dont 332 MFCFA pour les formations à l'international.

o **La Formation initiale**

Formations initiales certifiantes

SPECIALITES	FORMATION ACHEVEE	EFFECTIF EN STAGE EN EXPLOITATION	EFFECTIF EN COURS DE FORMATION AU CME	TOTAL	PREVISION 2019
ELECTRICIEN DE RESEAUX (ER)	0	30	66	96	110
AGENT TECHNIQUE EXPLOITATION POSTES (ATEP)	10	0	0	10	16
AGENT TECHNIQUE COMPTAGE HTA (ATCHTA)	0	12	0	12	14
RESPONSABLE COMMERCIAL (RC)	6	0	0	6	0
RESSOURCES PEPT (RH-PEPT)	18	0	0	18	0
RESPONSABLE GESTION DU PERSONNEL (RGP)	0	0	0	0	10
TOTAL	**34**	**42**	**66**	**142**	**150**

En 2018, **142 stagiaires** ont bénéficié d'une formation initiale certifiante dont 34 ont achevé leur formation et sont déclarés aptes. Les 108 autres restants sont toujours en formation dont 42 en stage pratique dans les exploitations de la CIE et 66 encore en formation au CME.

Partenariat avec l'AGENCE EMPLOI JEUNES (AEJ)

En partenariat avec l'AEJ et le concours de la DDRH, le CME a lancé la formation de 150 ER et de 12 Agents de comptage HTA. La durée de ces formations a été revue à la baisse passant de 14 mois (8 mois de formation et 6 mois de stage) à 8 mois (4 mois de formation et 4 mois de stage). Le recrutement s'est fait au niveau BAC alors qu'il se faisait auparavant au niveau BEPC. Les frais de formation ne sont plus à la charge de la CIE et l'AEJ apporte une contribution de 300 000 FCFA par stagiaire pendant toute la période de la formation, y compris le stage. Les 150 ER formés seront recrutés par la CIE. **L'économie réalisée par la CIE s'établit à 357,5 MFCFA par rapport au processus de formation initiale classique.**

Formation initiale diplômante

Année académique 2017-2018 :

230 étudiants ont achevé leur année scolaire au BTS dont **149 en première année** (71 pour la filière Electrotechnique et 78 pour la filière Maintenance Industrielle) et **81 en deuxième année** de BTS Electrotechnique.

Au terme de l'année académique 2017-2018 :

- 144 étudiants sur les 149 en première année ont été admis en deuxième année **avec un taux de réussite de 96,6%** (5 étudiants ont été exclus dont 3 pour insuffisance de résultats et 2 pour abandon) ; tous ont bénéficié d'un mois de stage d'immersion en entreprise.
- Sur 81 étudiants en deuxième année présentés à l'examen du BTS national, 79 sont déclarés admis soit un **taux de 97,5 % de réussite.** 100% des étudiants de deuxième année ont bénéficié d'un stage pratique en entreprise de 03 mois à l'issue duquel ils produiront un mémoire qu'ils soutiendront pour l'obtention du Diplôme Universitaire de Technologie (DUT).

L'année académique 2018-2019 :

Le CME a ouvert une nouvelle filière de DUT **« Froid Industriel et Génie Climatique »** en plus des filières Electrotechnique et Maintenance Industrielle (BTS/DUT) existantes afin de répondre à un véritable besoin en compétences pour ce domaine tant pour l'industrie que pour le commerce et les services. Le CNAM accompagne le CME sur ce nouveau diplôme. Une convention de partenariat a été signée avec l'ENERCA (Energie Centrafricaine) pour la formation initiale et continue par le CME de ses collaborateurs. A ce titre, le CME a reçu pour l'année académique 2018-2019 quatre (4) étudiants Centrafricains pour le BTS/DUT et deux (2) pour la Licence Professionnelle. Les effectifs pour la 1ère et 2ème année au titre de l'année académique 2018-2019 des trois (3) filières de BTS/DUT s'établissent respectivement à 164 et 145 étudiants, soit un total de 309 étudiants dont 19% de filles.

En outre, l'année académique 2018-2019 a été marquée par le démarrage **des formations de Licence Professionnelle avec l'ouverture de 5 filières en présentiel** pour un effectif de 115 étudiants (dont 15% de filles) et une filière en e-learning avec un effectif d'une dizaine d'auditeurs pour la première session, soit au total 125 auditeurs. Il s'agit des filières de :

- Développement Durable, option Efficacité Energétique, Energie de Sources Renouvelables et Domotique (3ESRD) en partenariat avec le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) France : **18 auditeurs ;**
- Automatisme, Régulation et Supervision Industrielle (ARSI) : **28 auditeurs ;**
- Transport et Mouvements d'Energies (TRAME) : **21 auditeurs ;**
- Contrôle Electrique et Informatique Industrielle (CE2I) : **16 auditeurs ;**
- Production d'Energie Hydraulique et Thermique (PEHT) : **32 auditeurs ;**
- Energy Manager (e-learning): **10 auditeurs.**

Chiffre d'affaires en formation initiale

Le chiffre d'affaires réalisé en 2018 est de 478 millions de FCFA dont 358 millions pour les BTS/DUT et 120 millions pour les formations certifiantes.

✓ **Projets pour le renforcement des capacités du CME**

Des projets d'envergure ont été initiés et sont en cours d'exécution afin de doter le CME d'équipements didactiques de pointe, d'outils

modernes de gestion et des modalités pédagogiques innovantes pour des formations de qualité.

Au titre des innovations :

- **Création d'une E-learning Technologie Factory** pour la production et la diffusion de modules de formation en e-learning. En vue de moderniser la mise en œuvre des formations du CME, l'option de la modalité de formation e-learning (formation à distance) a été choisie. Un certain nombre de modules de formation ont été identifiés pour être animés en e-learning. A ce jour, 78 modules sur 95 ont été produits pour le compte de la formation Saphir V3. Les autres modules sont en cours de production.

Le CME a mis en ligne deux plateformes LMS (Learning Management System), à l'usage des collaborateurs CIE et des étudiants, sur lesquelles sont déjà disponibles les suites bureautiques Microsoft et 25 modules liés à la sécurité électrique et au transport d'énergie fournis par General Electric (GE).

Le CME acquiert progressivement les compétences et équipements idoines pour son autonomie complète sur le digital learning. Il s'agit de la mise en place d'un studio de production digitale avec le développement des compétences nécessaires à son fonctionnement et à la diffusion des contenus. Des modules de formation sur le management ont été produits et testés auprès des cadres et chefs de services du pôle Gestion Finance Logistique.

- **Création d'une Drone académie** pour des formations au pilotage de Drone, d'analyse et de traitement des données. Les premières formations sont prévues pour octobre 2018.

- **Développement d'un TECHLAB.** Avec l'appui de Jokkolabs, qui a déjà développé ou appuyé plusieurs concepts similaires en Afrique, le CME a ouvert un FABLAB dénommé **TECHLAB** destiné aux étudiants. Il est en cours d'équipements (imprimante 3D, reprographie, machines-outils...) sur le modèle FABLAB du MIT. Ces équipements et une animation spécialisée permettront aux apprenants la mise en pratique de leurs compétences techniques. C'est un maillon important de la mise en pratique des formations, de l'apprentissage en situation et du développement des compétences d'auto entrepreneurs. Le TECHLAB est un des éléments clé pour garantir l'employabilité des apprenants.
En phase 2, le TECHLAB pourrait nécessiter des investissements matériels et immatériels plus lourds, qui permettraient aux FABLAB de devenir des composantes importantes de l'incubation de start-ups.

- **Mise en place d'un site Internet :** www.cme.ci, et d'une page Facebook et LinkedIn pour la diffusion des informations et la visibilité du CME. + de 10 000 visiteurs à ce jour.

Au titre du matériel pédagogique

- Acquisition d'une application 3D poste source et d'un serious game sur la construction d'un réseau électrique.
- Acquisition et Installation dans un bâtiment dédié de toute la panoplie de simulateurs de production hydraulique et thermique à gaz destinés aux apprentissages sur la production d'énergie.
- Réfection des locaux et équipements du bâtiment destiné aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique.
- Mise en place des ateliers et magasins TST à Bingerville et à Taabo.
- Acquisition de deux salles préfabriquées polyvalentes pouvant accueillir plus de 200 étudiants chacune.

Au titre de la logistique d'accueil et de gestion :

- Mise à niveau du restaurant et des cuisines, de l'hébergement avec la réhabilitation de 32 chambres et la réalisation d'un hôtel VIP de 14 chambres
- Mise en place d'un progiciel de gestion intégrée du CME (ERP) pour automatiser la gestion administrative des activités du Centre et pour fiabiliser l'ensemble du système d'information.
- Mise en place d'un LMS (Learning Management System), logiciel qui accompagne et gère un processus d'apprentissage ou un parcours pédagogique en formation e-learning (formation à distance).

ie Ivoirienne d
CIE
cnrt

CHAPITRE 05

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT LOCAL

CONNECTÉS À LA LUMIÈRE

MISE EN OEUVRE DU (PEPT) PROGRAMME ÉLECTRICITÉ POUR TOUS

" Je suis heureux de bénéficier de l'électricité dans mon village. "

N'Goran Yao Jacques, cultivateur à Tafissou, village ayant bénéficié du PEPT

A/ DÉVELOPPER DES PARTENARIATS PUBLICS-PRIVÉS

✓ CONTRIBUTION DE LA CIE AU PIB NATIONAL

Conformément à sa mission de service public, la CIE est chargée de collecter l'ensemble des produits et des charges du secteur de l'électricité. Les recettes encaissées par le secteur de l'électricité sont affectées selon les modalités fixées par décret n°2010-200 du 15 juillet 2010 portant définition des règles de gestion des flux financiers du secteur de l'électricité en Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires énergie 2018 ressort à 533,4 Mds de FCFA contre 542,2 Mds de FCFA en 2017, soit une évolution à la baisse de 8,8 Mds de FCFA. Ce résultat ne permet pas à nouveau de rétablir l'équilibre financier du secteur.

De plus, la ventilation du chiffre d'affaires énergie 2018 se répartit comme suit :

- *La rémunération de CIE sur vente d'énergie 119,4 Mds de FCFA, en repli de 5% ;*
- *Les achats de combustibles et d'énergie 389,3 Mds de FCFA, en retrait de 11% ;*
- *La redevance excédentaire de 24,7 Mds de FCFA, en variation de -215 %.*

✓ PERFORMANCE FINANCIÈRE DE LA CIE

Le chiffre d'affaires en part propre de la CIE est passé de 176,7 Mds de FCFA en 2017 à 173,8 Mds de FCFA en 2018, affichant une baisse de 2%. Il est principalement composé de la rémunération de la CIE précitée sur les ventes d'énergie (119,4 Mds de FCFA) en repli de 5% ; des travaux liés à l'exploitation et divers produits pour 48,1 Mds de FCFA (+7%) ; et des travaux d'entretien, de rénovation et d'extension pour 6,3 Mds de FCFA (-4%).

B/ NOURRIR LES LIENS DE PROXIMITÉ

1. LE PARTENARIAT CIE-YVEO

Dans le cadre du partenariat entre la Compagnie Ivoirienne d'Electricité et l'ONG YVEO, pour la mise en oeuvre du programme de proximité et de gestion des communautés villageoises, les objectifs poursuivis étaient de :

- *Renforcer le cadre institutionnel de gestion du programme ;*
- *Poursuivre le projet d'alphabétisation des communautés ;*
- *Appuyer les communautés en matière d'entreprenariat rural ;*
- *Réaliser les projets d'infrastructures communautaires ;*
- *Mettre en place des mécanismes d'accompagnement des communautés villageoises dans le processus de sauvegarde de l'environnement et de préservation de la biodiversité.*

A cet effet, la CIE a octroyé à L'ONG YVEO la somme de **50.000.000 FCFA** pour ses activités.

2. LE PROJET HACKATHON

La Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE) dans sa vocation d'entreprise citoyenne et responsable accorde une importance particulière à l'excellence et la formation de la jeunesse. Dans ce cadre, la CIE a organisé, du 24 au 28 juillet 2018, un HACKATHON (concours de développement informatique) qu'elle a nommé AFRICA DIGITAL REVOLUTION. L'objectif principal était d'amener les étudiants ivoiriens à concevoir des solutions innovantes répondant à des défis technologiques auxquels sont confrontées les sociétés africaines.
Cet évènement qui s'est déroulé au Centre des Métiers et de l'Electricité (CME), a regroupé des profils de développeurs et de statisticiens issus d'écoles d'excellence (ENSEA, ESATIC, CME et INPHB) et des startups (Smart Traffic Light, IA Afrik et S-Cash Payment), réunis en équipe mixte autour de 3 thématiques:

1 - Intelligence Artificielle ;
2 - Traffic Management ;
3 - Blockchain.

Au cours de ces 03 jours, la CIE a mis à disposition des participants un cadre d'accueil exceptionnel et un personnel encadrant de renommée internationale. L'équipe de coachs en charge de l'encadrement des participants était composée de professionnels ayant une expertise reconnue. L'évènement s'est déroulé en 3 étapes :

1. La journée d'ouverture au Sofitel Hôtel Ivoire qui a vu l'intervention du Ministre de l'Economie Numérique et de la Poste ;
2. Une journée de formation et 3 jours de conception de solutions ;
3. La journée de clôture au Sofitel Hôtel Ivoire marquée par l'intervention du Ministre de la Promotion de la Jeunesse et de l'emploi des jeunes, représentant le Premier Ministre.

Les projets ont été présentés à un jury de qualité composé de personnalités influentes.
Le super prix a été remporté par le groupe HACKATOR, qui a proposé une solution nommée FiscaChain basée sur la technologie Blockchain et permettant de sécuriser les recettes douanières liées à la mise en circulation des véhicules en Côte d'Ivoire.
Les lauréats de ce prix conduit par le Directeur Général de la CIE, ont été reçus par le Premier Ministre de la République, qui a vivement salué cette initiative de la CIE. Cette première édition de l'AFRICA DIGITAL REVOLUTION aura donc tenu ses promesses.

3. ACTIVITES REALISEES PAR LA DPE AU TITRE DE L'ANNEE 2018

Dès le lancement de la démarche RSE, la CIE, à travers la DPE, a défini en 2014, sa vision et ses engagements en matière de développement durable.

A partir de 2015, elle a mis en œuvre un programme de communication et d'intégration. Tous les collaborateurs ont été sensibilisés et les parties prenantes externes ont été identifiées et analysées. La préparation du dialogue a

commencé par une série de rencontres de l'ensemble des parties prenantes sur tous les sites en vue d'échanger sur les principes du développement durable et de présenter les engagements de la CIE en la matière.

Le plan d'actions 2017 – 2020 décliné localement au niveau des sites d'implantation, s'articule autour de 5 domaines :

✓ **1- Gouvernance et communication :**
Il s'agit de participer aux instances locales de gouvernance des patrimoines d'intérêt commun (digues – lacs - forêts – ressources halieutiques – faune / flore). Il est prévu de renforcer les capacités des Autorités et Elus locaux autour des questions de Développement Durable et d'agir auprès de ceux-ci pour la prise en compte des intérêts légitimes des parties prenantes.

La priorité est portée sur Taabo et Buyo.
Concernant la communication, Il s'agit d'utiliser les radios de proximité comme relais de communication pour diffuser des informations sur les produits et services de la CIE (PEPT). Des partenariats avec les radios locales sont prévus avec l'appui de la DIRCOM pour le choix des thèmes et l'animation des émissions. La priorité est sur Ayamé, Kossou et Taabo.

✓ **2- Partage des bienfaits de l'électricité :**
Il s'agit de favoriser l'accès à l'électricité pour tous en permettant aux populations autour des barrages de bénéficier des compteurs prépayés, avec l'appui de la DCE, d'aider également à lutter contre la fraude et à renforcer l'éclairage des lieux publics avec l'appui de la DEP. Les priorités sont sur Ayamé, Taabo, Buyo et Fayé.

Le résultat obtenu en 2018 est donné dans le tableau ci-dessous :

COMMUNE	LOCALITÉ	STATUT TRAITEMENT OK / KO	REALISE BRANCHEMENTS				
			A0	A1	A2	A3	TOTAL
BUYO	TCHETALY	KO	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
	LOBOVILLE	KO	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
	MAYAKOF-FIKRO	OK	1	31	48	15	**95**
TAABO	AHOUATY	OK	15	40	222	148	**425**
	AMANI MENOU	OK	60	192	196	90	**538**
	SOKROGBO	OK	21	1	200	68	**290**
	AHONDO	OK	7	0	99	69	**175**
	TOKOHIRY	OK	170	0	0	0	**170**
	TAABO VILLAGE	OK	45	88	79	100	**312**
	TAABO CITE	KO	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
	KOTIESSOU	KO	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
	N'DENOU	KO	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
KOSSOU	Kossou	KO	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
FAYE						**320**	**320**

FAYE a été traité avec 320 comptages posés en Février et Mars 2017. Taabo a connu une croissance de plus de 300 branchements en 2017. Depuis 2018, la planification des branchements se fait en accord avec CI-ENERGIES.

✓ **3- Préserver l'environnement** :
Il s'agit d'améliorer l'exploitation des lacs pour tenir compte des besoins vitaux des populations et de la biodiversité, de réaliser les bilans écologiques et socio-économiques des sites, de participer aux activités de reboisement et de sensibiliser en matière de pêche et d'agriculture durables. Des projets de conventions sont en cours, notamment avec l'université d'Abobo-Adjamé, YVEO et l'OIPR. Les priorités sont sur Buyo, Fayé et Ayamé.

✓ **4- Renforcer la résilience économique, sanitaire et sécuritaire des populations :**
Il s'agit de s'engager sur des délais raisonnables de traitement des factures des prestations des Parties Prenantes vulnérables (Associations des femmes, des jeunes, main d'oeuvre journalière), de soutenir les projets associatifs des jeunes et des femmes par des dons de matériels d'automatisation, de soutenir les projets communautaires (plantation, apatam) en collaboration avec YVEO. Les priorités sont à Buyo, Kossou et Ayamé. Avec l'appui de DFC, les accréditifs des sites ont été renforcés et les RGP ont été sensibilisées pour suivre le paiement des prestataires vulnérables. Les délais ont été réduits de 50 à moins de 10 jours sur les sites.
Pour l'ensemble des sites des barrages Ayamé, Kossou, Taabo et Buyo, le montant des commandes attribuées aux prestataires vulnérables s'élève à **221 MFCFA,** ce qui correspond à une part relative de 16% par rapport à l'ensemble des commandes au niveau national, contre 32% en 2017. Cette baisse relative par rapport à 2017 est due en partie aux reports des travaux de la TAG2.

Quant aux achats effectués à l'extérieur (via ERANOVE), ils s'élèvent à **1 071 MFCFA,** tandis que les achats nationaux s'élèvent à **1 420 MFCFA.** Ce qui correspond à un taux de 57% du montant global des commandes, soit **2 491 MFCFA.** Ce taux est fortement impacté par les pièces spécifiques de la centrale thermique de Vridi, qui ne sont fournies que par les fabricants extérieurs.

✓ **5- Réaliser l'excellence professionnelle et améliorer la qualité de vie :**
Il s'agit de former tous nos agents aux droits de l'homme et à l'éthique, d'étendre la signature individuelle de la charte d'éthique à tous les agents, de mettre un dispositif d'alerte aux manquements à l'éthique et à la fraude ouvert à toutes les parties prenantes et de doter les villages d'espaces de vie communautaire et associative (préaux – foyers des jeunes et des femmes). Les priorités sont à Ayamé et Fayé. Concernant les parties prenantes internes, un code de bonne conduite a été rédigé pour traduire concrètement sur le terrain l'application de la charte d'éthique déjà en place.
Un séminaire réunissant l'encadrement a été organisé en novembre 2017 pour examiner l'exhaustivité des parties prenantes et mettre à jour la liste des parties prenantes. Il est prévu de réaliser ces rencontres une fois par trimestre en vue de maintenir l'interactivité des rapports avec les parties prenantes.

L'année 2018 marque un tournant décisif dans la mise en œuvre de la démarche RSE à la DPE. En effet, les facteurs de succès à l'évaluation réalisée en 2017 qui a consacré la DPE au niveau « EXEMPLARITE » avec 726 points sur 1000, lui conférant le droit à l'utilisation du label Engagé RSE, ont été le dialogue avec les parties prenantes sur l'ensemble des sites et la mise en place des instances de gouvernance intégrant les parties prenantes elles-mêmes. Une gouvernance zone pour Ayamé 1 et 2, une gouvernance zone pour Taabo et Kossou, et une gouvernance zone pour Buyo et Fayé.

Ce dialogue a permis d'élaborer un programme d'actions RSE dénommé PARSE DPE 2017 – 2020 comportant 5 domaines et 15 actions en ligne avec les objectifs stratégiques et opérationnels de la DPE et conformes aux attentes des parties prenantes. Celles-ci ayant montré leur intérêt au projet, sont impliquées dans le processus de mise en œuvre et de suivi des actions à travers les gouvernances zones.

En 2018, en vue d'affirmer son leadership dans la démarche RSE, la DPE a fait une communication lors de la conférence internationale Hydro 2018 qui a eu lieu en Pologne du 15 au 17 octobre 2018, sur le thème « Dialogue avec les parties prenantes ». La présentation de la DPE a été citée lors de la cérémonie de clôture, dans la conclusion finale de la conférence.

Le succès de cette démarche devait se concrétiser en 2018 par la mise en œuvre du plan d'actions RSE élaboré avec les parties prenantes, dont le but était de permettre à DPE de conduire les

activités de production d'électricité de manière efficace et durable dans le respect des droits de l'homme, des populations autochtones, des lois, des règlements et normes en vigueur au plan National et International, tout en apportant des réponses aux attentes qui permettraient de faciliter les relations avec les parties prenantes.

Malheureusement l'insuffisance de moyens n'a pas permis de mettre en œuvre le plan d'actions RSE en 2018. Pour la suite en 2019, il est indispensable de disposer d'un minimum de moyens pour ne pas perdre la confiance et la crédibilité acquises lors du dialogue et pour maintenir le niveau « EXEMPLARITE ».

4. ACTIONS COMMERCIALES ET MARKETING

✓ DIRECTION DE LA FORMATION ET DE L'ASSISTANCE EN RELATION CLIENT

Depuis le 16 février 2018 l'équipe O'CLIENT est devenue la Direction en charge de la Formation et de l'Assistance en Relation Client (DFARC). Pour ce faire, une équipe de formateurs internes dédiés au projet est constituée pour la formation de l'ensemble des collaborateurs.

ENJEUX

Créer un lien affectif avec les clients en apportant une dimension humaine dans nos relations et positionner notre entreprise sur le marché de la fourniture d'électricité en Afrique en vue de faire face aux enjeux à l'horizon 2020.

ACTIONS MENÉES EN 2018

En 2018, l'action phare menée par la DFARC a consisté essentiellement en la formation des collaborateurs avec 52 sessions et 670 collaborateurs formés.

ENQUETES REALISEES EN 2018

Cette enquête est réalisée pour mesurer le niveau de satisfaction des clients et parallèlement mesurer le niveau d'appropriation des acquis de la formation par les collaborateurs.

- ***109 clients ont été interrogés sur les items portant sur la qualité de l'accueil physique en agence (caisse et plateau commercial), sur le temps d'attente et les délais de traitement des demandes.***

SUIVI POST-FORMATION

Cette phase consiste à coacher les managers de proximité (RF, RC, RT) afin de s'approprier les outils de management de la relation client et qu'ils puissent encadrer leurs collaborateurs.

- ***46 Managers de proximité ont été assistés ;***
- ***195 collaborateurs ont été observés en situation de travail conformément à la grille d'observation sur la relation client.***

QUINZAINE « ENTRE VOUS ET NOUS »

La quinzaine « ENTRE VOUS ET NOUS » a pour objectif d'aller vers les clients, de permettre aux collaborateurs de mettre en pratique les acquis de la formation et de faire savoir à la population que la CIE est résolument orientée client. Il faut souligner que cette année nous avons initié quatre (4) quinzaines à l'intérieur du pays où nous avons pu recueillir les attentes de 9 732 clients et trois (3) quinzaines à Abidjan qui ont enregistré 25 668 clients. Les 7 quinzaines organisées au cours de l'année 2018 ont permis de capter les attentes de 35 400 clients.

C/ ACTIONS DE SPONSORING ET MÉCÉNAT

Construire l'image forte d'une entreprise citoyenne, centrée sur le client et totalement engagée dans le Développement Durable, tel est le leitmotiv de la CIE.
En 2018, la CIE a consacré 283 MFCFA au soutien des actions sociétales dans les domaines de l'éducation, la santé et le social, le sport et la culture.

✓ EDUCATION

Entreprise citoyenne : La CIE réhabilite des écoles dans le cadre du partenariat avec Foot Music Tour

La CIE a participé à cinq étapes de la caravane Foot Music Tour qui se sont déroulées à Soubré, Dimbokro, Katiola, Daloa, Man. Ce sont cinq écoles primaires qui ont été réhabilitées: l'EPP Boté zadi, le groupe scolaire EPP Tiemelekro, l'EPP Nangbotokaha 1, l'EPP Bla, l'EPP Voungoué.

Entreprise citoyenne : La CIE informe et sensibilise les enfants aux risques électriques et aux économies d'énergie. La CIE a participé du 14 Juillet au 01 Septembre 2018 au projet Little City, une véritable ville à échelle réduite où les enfants jouent à des jeux de rôles. Les ateliers CIE organisés chaque samedi ont été profitable aux enfants qui ont pu découvrir le processus de production d'électricité, être sensibilisé aux risques électriques et aux économies d'énergies…

Entreprise citoyenne: La CIE organise la 1ère édition du Africa Digital Revolution.
La CIE a organisé la 1ére édition de l'hackathon dénommé Africa Digital Revolution qui s'est deroulée du 24 au 28 Juillet 2018 au Sofitel hôtel ivoire d'Abidjan. Ce Hackathon avec pour thème : « Développement de solutions innovantes au service des communautés ». Cette édition à vue la participation de 3 grandes écoles (INP-HB, ENSEA, ESATIC) et du Centre des Métiers de l'Electricité.

Promotion de l'Excellence : Prix National d'Excellence CIE du Meilleur Elève 2018
L'excellence en milieu scolaire a été magnifiée à l'occasion du Prix National CIE du Meilleur Elève 2018, le 21 septembre 2018. Ce sont au total 14 meilleurs élèves ayant obtenu avec brio leur examen de fin d'année aux examens nationaux qui ont été récompensés. A travers cette cérémonie, la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE) veut contribuer à l'épanouissement de la jeunesse, l'encourager à la culture de l'effort, récompenser le mérite.

Partenariat ADICOMDAYS 2018

La CIE, entreprise innovante a participé aux ADICOMDAYS qui se sont déroulés les 1er et 02 mars 2018 à Abidjan. L'objectif des ADICOMDAYS est d'intégrer la dynamique de la transformation digitale de l'écosystème ivoirien. Le CME, l'une des vitrines de la formation aux nouveaux métiers de l'électricité, a abrité la cérémonie de clôture de cet évènement de portée internationale. La CIE a parrainé le prix du meilleur entrepreneur social Web.

✓ SANTÉ / SOCIAL

Entreprise citoyenne : La CIE fait un don au Centre des grands brûlés du CHU de Cocody.

Le jeudi 08 mars 2018, la CIE a procédé à la remise d'un important don de médicaments et de matériel médical au centre des grands brûlés de Cocody afin d'apporter son soutien aux victimes et aux familles.

✓ SPORT ET CULTURE

Promotion de l'excellence : Sponsoring de la 2ème édition du circuit ITF junior d'Abidjan
Du **02 au 15 avril 2018,** la CIE a sponsorisé la **2ème édition du circuit ITF junior d'Abidjan,** tournoi organisé par la Fédération Ivoirienne de Tennis. Cet évènement a été rehaussé par la remise du **« Prix CIE du Meilleur Joueur ».**

Sponsoring - Action de proximité parties prenantes: La CIE présente à la 14ème édition du Festival International de la Culture et des Arts de Daoukro (FICAD)

La CIE a participé à la 11ème édition du FICAD. Cette foire s'est déroulée du **24 mars au 02 avril 2018.** La CIE y a animé un stand, fait des dons et réalisé des promotions commerciales.

Sponsoring - Action de proximité parties prenantes: La CIE, partenaire de la 11ème édition du Festival des Musiques Urbaines d'Anoumabo (FEMUA)

Du **17 au 22 avril 2018,** la CIE a pris une part active à la 11ème édition du FEMUA. L'entreprise a associé son image à cet évènement international en tant que partenaire. En plus de l'assistance technique et la fourniture permanente du site en électricité, cette édition a été encore une fois de plus l'occasion pour la CIE de se rapprocher davantage de ses clients et échanger avec eux.

Sponsoring- Action de proximité parties prenantes: La CIE sponsor du Salon International du Tourisme d'Abidjan (SITA)

La CIE a sponsorisé la 8ème édition du SITA qui s'est tenu du **27 avril au 1er mai 2018,** sous le thème : « Les nouvelles technologies au service du tourisme ». La CIE a apporté son appui technique pour le bon déroulement de ce salon et a animé un stand afin d'informer, sensibiliser les clients et recueillir leurs préoccupations.

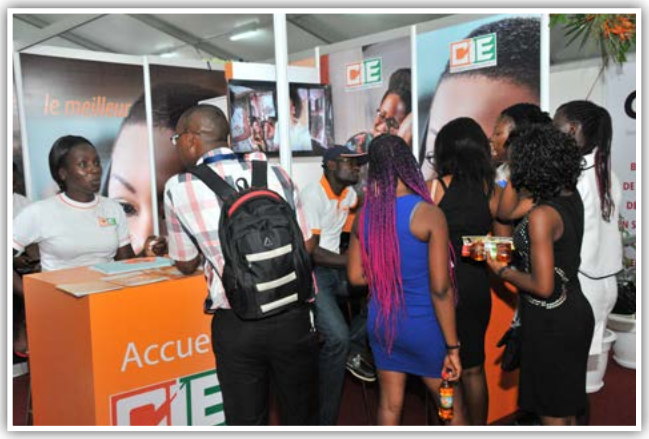

Sponsoring- Action de proximité parties prenantes: La CIE présente aux festivités de Pâquinou du Bélier

La CIE a participé à la 5ème édition de Pâquinou du Bélier. Cette fête s'est déroulée du **29 au 31 mars 2018** à Yamoussoukro. La CIE s'est fait remarquer par sa proximité aux côtés de la population. La CIE y a animé un stand et réalisé des promotions commerciales.

Promotion de l'excellence : Partenariat CIE- AFI – Challenge du meilleur joueur du mois de la ligue 1, saison 2017-2018

La CIE a récompensé les meilleurs joueurs du mois de la ligue 1, saison 2017-2018 dans le cadre de son partenariat avec l'Association des Footballeurs Ivoiriens (AFI).

Promotion de l'excellence : Sponsoring de la Ben Badi caravane Foot

La CIE a participé à la 1ére édition de la Ben Badi caravane Foot, évènement footballistique qui a pour but la détection des talents sur le plan national. Les différentes étapes ont été les villes d'Abengourou, de Bouaké, de Gagnoa et de San-Pédro.

Sponsoring- Action de proximité parties prenantes: La CIE participe aux activités sportives de vacances « Sport Vac »

Pour contribuer à donner des vacances saines, éducatives et divertissantes aux adolescents, la CIE a sponsorisé le projet « Sport Vac ».

ANNEXES

Tableau de concordance
Matrice de recensement
des critères de Reporting GRI V4 ..... P.87

Tableau de concordance ODD P.91

TABLEAU DE CONCORDANCE - GLOBAL REPORTING V4
MATRICE DE RECENSEMENT DES CRITÈRES

CRITÈRES N°	DÉNOMINATION DU CRITÈRE	LOCALISATION
Catégorie : Stratégie & analyse de développement durable		
G4-1	Déclaration du Directeur Général	Edito
G4-2	Description des principaux impacts, risques et opportunités	Introduction, P5
Catégorie : Profil de l'organisation		
G4-3	Nom de l'organisation.	Introduction, P7
G4-4	Principales marques, produits et services.	Introduction, P7-P9
G4-5	Siège de l'organisation	Introduction, P7
G4-6	Implantations de l'organisation avec des activités de DD.	Introduction, P5
G4-7	Propriété et forme juridique de l'organisation.	Introduction, P7
G4-8	Répartition géographique du marché de l'organisation	Introduction, P7
G4-9	Taille de l'organisation	Introduction, P7
G4-10	Nombre total de salariés par type de contrat de travail et par sexe.	4.A, P48
G4-11	Pourcentage de salariés couverts par une protection sociale	4.B, P58
G4-13	Changements dans l'organisation au cours de la période de reporting	Editorial
G4-14	Méthodologie, démarche et principe de précaution dans l'organisation	1.A, P12
Catégorie : Périmètre, principes de reporting et aspects retenus		
G4-17	Structure organisation / liens capitalistiques	1.A, P12
G4-18	Principes de reporting	Introduction, P5
G4-20	Périmètre d'aspects pertinents au sein de l'organisation	Introduction, P5
G4-21	Périmètre d'aspects pertinents en dehors de l'organisation	Introduction, P5
Catégorie : Mécanismes d'implication des Parties prenantes		
G4-24	Liste des parties prenantes dialoguant avec l'organisation	1.B, P13/ 5.B, P75
G4-26	Méthode d'implication des parties prenantes et fréquences du dialogue	1.B, P13/ 5.B, P75
G4-27	Thèmes et préoccupations clés des parties prenantes dans le cadre du dialogue	1.B, P13/ 5.B, P75
Catégorie : profil du rapport de reporting RSE		
G4-28	Période de reporting	Edito
G4-29	Date de publication du dernier rapport	
G4-30	Cycle de reporting	Introduction, P27
G4-31	Point focal du reporting	1.D, P29
G4-32	Prise en compte du GRI Version 4	NC
G4-33	Mécanisme de vérification externe du rapport	NC

Catégorie : Mécanismes de gouvernance de l'organisation		
G4-34	Structure de gouvernance de l'organisation	1.A, P12
G4-35	Processus de délégation des pouvoirs	1.A, P12
G4-36	Nomination de responsables, économiques, environnementaux et sociaux et leur hiérarchie directe	1.A, P12/ 1.D, P28
G4-51	Rémunération et incitation	4.A, P50
Catégorie : Ethique et Intégrité		
G4-56	Description des valeurs, principes, normes et règles de l'organisation en matière de comportement	1.C, P16 / 4.A, 48
Catégorie : Économie		
Aspect : Performance économique		
G4-EC1	Valeur économique directe créée et distribuée	2.B, P34 / 4.B, P55/ 5.A, P74
G4-EC2	Implications financières, autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liés aux changements climatiques	1.D, P19 / 3.B, P42 / 3.D, P45
G4-EC3	Etendue de la couverture des régimes de retraite à prestations définies	4.B, P61
Aspect : Présence sur le marché		
	Présence sur le marché	2.A, P32 / 2.B, P34
Aspect : Impacts économiques indirects		
G4-EC7	Développement et impact des investissements en matière d'infrastructures et d'appui aux services	5.B, P75 / 5.C, P79
G4-EC8	Impacts économiques indirects substantiels, importance de ces impacts	2.B, P34 / 5.C, P79
Catégorie : Environnement		
Aspect : Matières		
G4-EN1	Consommation de matières en poids ou volume	3.A, P40
G4-EN2	Pourcentage de matériaux de matières recyclées consommés pour la fabrication de produits et services	3.A, P40
Aspect : Énergie		
G4-EN6	Réduction de la consommation énergétique	3.B, P42
G4-EN7	Réduction des besoins énergétiques des produits et services	3.B, P42
Aspect : Eau		
G4-EN9	Sources d'approvisionnement en eau très touchées par les prélèvements	3.A, P40
Aspect : Émissions		
G4-EN15	Emission directes de gaz à effet de serre	3.D, P45
Aspect : Effluents et déchets		
G4-EN23	Poids total de déchets par type et par mode de traitement	3.C, P44
G4-EN25	Poids des déchets transportés, importés, exportés ou traités et jugés dangereux	3.C, P44

G4-EN26	Identification des plans d'eau et leur écosystème touché par le rejet et le ruissellement des eaux	
Aspect : Produits et services		
G4-EN27	Porté des mesures d'atténuation des impacts environnementaux des produits et services	**3.D, P45**
Aspect : Transport		
G4-EN30	Impact environnemental du transport des produits, marchandises et matières utilisées par l'organisation dans le cadre de ses activités	**3.C, P44**
Catégorie : Social		
SOUS-CATÉGORIE : PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI ET TRAVAIL DÉCENT		
Aspect : Emploi		
G4-LA1	Nombre total et pourcentage de nouveaux salariés embauchés et taux de rotation du personnel par tranche d'âge, sexe et zone géographique.	**4.A, P48**
G4-LA2	Avantage sociaux offert aux salariés à temps pleins et non aux intérimaires, non salarié à temps partiels par principaux sites opérationnel	**4.B, P55**
Aspect : Santé et sécurité au travail		
G4-LA5	Pourcentage de l'effectif total représenté dans les comités mixtes d'hygiène et de sécurité au travail	
G4-LA6	Taux et types d'accidents de travail, maladie professionnelle, d'absentéismes, de jours de travail perdu par zone géographique et par sexe,	**4.C, P62**
G4-LA8	Thème de santé et de sécurité couverts par des accords formels avec les syndicats	**4.C, P62**
Aspect : Formation et éducation		
G4-LA9	Nombre moyen d'heures de formation pour les salariés de l'organisation au cours de la période de Reporting, par : sexe ; catégorie professionnelle.	**4.D, P66**
G4-LA10	Programmes de développement des compétences et formation des employés	**4.D, P66**
Aspect : Diversité et égalité des chances		
G4-LA12	Répartition des salariés par groupe professionnel par âge et sexe	**NC**
Aspect : Égalité de rémunération entre les femmes et les hommes		
G4-LA13	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes par catégorie et principaux sites opérationnels	**NC**
SOUS-CATÉGORIE : SOCIÉTÉ		
Aspect : Communautés locales		
Description de l'approche managériale (DMA)		

SOUS-CATÉGORIE : RESPONSABILITÉ LIÉE AUX PRODUITS		
Aspect : Santé et sécurité des consommateurs		
G4-PR1	Pourcentage des catégories de produits et services pour lesquels les impacts sur la santé sont évalués aux fin de l'amélioration	NC
Aspect : Étiquetage des produits et services		
G4-PR5	Résultats ou principales conclusions des enquêtes de satisfaction client menées pendant la période de Reporting et concernant	NC
Supplément secteur de l'énergie		
G4-EU1	Capacité installée	Introduction, P7 / 2.A, P32
G4-EU2	Energie nette produite	Introduction, P7 / 2.A, P32
G4-EU3	Nombre d'abonné aux services	Introduction, P7
G4-EU4	Longueur du réseau de transport et de distribution d'électricité	Introduction, P7
G4-EU6	L'approche de gestion pour assurer à court, à moyen et à long terme la disponibilité et la fiabilité de l'électricité	2.A, P32
G4-EU10	Capacité prévue contre projeté la demande d'électricité au cours de l'année et à long terme	NC
G4-EU11	Les pertes en pourcentage d'énergie total et d'énergie de transmission et de distribution	Introduction, P7
Pratiques de travail et le travail décent		
G4-DMA	Programmes et processus pour assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre	4.D, P66
Supplément sectoriel Electrics Utilities - Société		
G4-DMA	Pratiques pour aborder les populations à faible niveau d'alphabétisation et les handicapés sur les obstacles liés à l'accès et en toute sécurité en utilisant l'électricité et services de soutien à la clientèle	2.B, P34 / 2.C, P36
G4-EU29	Durée moyenne de coupure d'électricité	2.A, P34

TABLEAU DE CONCORDANCE ODD

ODD N°	OBJECTIFS ET CIBLES	LOCATION	PAGE
ODD N°1 1 PAS DE PAUVRETÉ	**Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde**		
1.1	D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)	4.A / 4.B / 5.B	Page 48, 56,75
1.2	"D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays"	4.A / 4.B / 5.B / 5.C	Page 48, 56,75,81
1.3	Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	4.B	page 58
1.4	D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	2A / 2.B / 2.C / 5.B	Page 33, 34,75
1.5	D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité	5B	page 75
1.a	Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes	5.B	page 75
1.b	Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté	5.B	page 75
ODD N° 3 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	**Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge**		
3.1	D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	4.B / 5.C	Page 58,81
3.2	D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	4.B / 5.C	Page 58,81
3.3	D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	4.B / 4.C / 5.C	Page 58,65,79
3.6	D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route	4.C	Page 64

3.8	Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	4.B / 5.C	Page 58,79
3.9	D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	3.C / 3.D	page 44,45
ODD N°4 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	**Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie**		
4.1	D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile	5.C	page 79
4.3	D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable	4.D	page 66,68
4.4	D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	4.D / 5.B	page 66,68,75
4.5	D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	4.D / 5.C	page 66,68,79
4.6	D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter	5.B / 5.C	page 75,79
ODD N°5 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	**Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles**		
5.1	Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	4.A / 5.C	page 48,79
5.5	Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique	4.A	Page 50
ODD N°6 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	**Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable**		
6.2	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	5.B	Page 75
6.4	D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau	3.A	Page 40
6.6	D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs	3.A / 3.C	Page 40

ODD N°7 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE	**Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable**		
7.1	D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	**2.A / 2.B / 2C**	**Page 33, 34,36**
7.2	D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial	**2.A**	**page 32**
7.3	D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique	**1.D / 3.B**	**Page 20, 42**
ODD N°8 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	**Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous**		
8.1	Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés	**5.A**	**Page 74**
8.2	Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	**2.A / 2.B / 2.C / 3B**	**page 32, 35, 42**
8.3	Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers	**4.A / 5.B**	**Page 50,75**
8.4	Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficience de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière	**1.B / 1.D / 2.B / 3.B**	**page 13, 20,34,42**
8.5	D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	**4.A / 4.B / 4.C / 4.D**	**Page 50, 58,64,66**
8.6	D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	**4.D /5.B / 5.C**	**page 66,68,79**
8.7	Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes	**4.A**	**Page 50**
8.8	Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire	**4.A/4.C**	**Page 54,62**
ODD N°9 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	**Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation**		
9.1	Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité	**2.A / 2.B / 2.C**	**Page 33, 34,36**
9.2	Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés	**2.A / 3.A / 3.C /3.D / 4.A / 5.A**	**Page 33,40,54, 74**

9.4	D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens	1.D / 2.A / 2.B / 2.C : / 3.A / 3.B	Page 19,20,34,36,42
ODD N°11 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables**		
11.1	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	2.B	Page 34
11.3	D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays	2.B / 5.B	Page 34,75
11.6	D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets	1.D / 3.A / 3.B / 3.C / 3.D	page 20, 40
11.7	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs	2.B	Page 34
ODD N°12 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	**Établir des modes de consommation et de production durables**		
12.2	D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	1.D / 3.A / 3.B	Page 20, 40
12.4	D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement	3.A / 3.C / 3.D	Page40
12.5	D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	3.C	Page 40
12.6	Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité	1.D / 2.B / 2.C / 3.A / 3.B / 3.C	Page 20, 34,40
ODD N°13 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	**Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions**		
13.2	Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationale	3.D	Page 45
ODD N°14 14 VIE AQUATIQUE	**Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable**		
14.1	D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments	3.C	Page 40
14.3	Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux	3.D	Page 45

ODD N°15 15 VIE TERRESTRE	**Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité**		
15.1	D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	**3.C / 3D**	**Page 40,45**
ODD N°16 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	**Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous**		
16.2	Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	**4.A**	**Page 48**
16.3	Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	**4.A**	**Page 48**
16.5	Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes	**1.C**	**Page16**
16.6	Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux	**1.B**	**Page 13**
16.7	Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions	**1.B / 4.A**	**Page 13,54**
16.10	Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux	**4.A**	**Page 48**
ODD N°17 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS	**Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser**		
17.6	Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies	**1.B**	**page 15**
17.7	Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord	**2.B / 2.C / 3.B**	**Page 34, 36**
17.17	Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière	**1.B / 2.B / 5.A / 5.B**	**Page 15,34,75**

Compagnie Ivoirienne d'Electricité

Siège social : 1 Avenue Christiani Treichville
01 BP 6923 Abidjan 01 (Côte d'Ivoire)
Tél : +225 21 23 33 40 - Fax : +225 21 23 35 88
Email : info@cie.ci - www.cie.ci

SIÈGE SOCIAL : 1, AVENUE CHRISTIANI TREICHVILLE
ADRESSE POSTALE : 01 BP 6923 ABIDJAN 01 CÔTE D'IVOIRE
TELEPHONE: +225 21 23 33 00